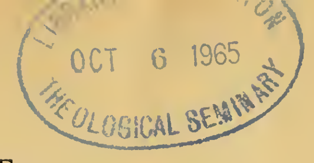



LIBRARY OF PRINCETON
JAN 13 1966
THEOLOGICAL SEMINARY



UNIVERSITÉ DE FRANCE
ACADEMIE DE PARIS

GUY DE BRÈS

ÉTUDE HISTORIQUE

THÈSE

Présentée à la Faculté de Théologie protestante de Paris
Pour obtenir le grade de Bachelier en Théologie
ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT
Le Jeudi 26 juillet 1883, à 4 heures

PAR
DANIEL OLLIER

« Il n'y a point d'autre moyen propre pour extirper et desraciner toutes sectes et hérésies que la pure vérité preschée publiquement. »
GUY DE BRÈS, *La Racine*, p. 497.

« Les cendres des bruslez sont précieuses graines. »
AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *Les Tragiques*. p. 136. éd. Réaume et de Caussade, t. IV.

LAIGLE
IMPRIMERIE F. GUY, 4, RUE DES TANNEURS
—
1883

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS

EXAMINATEURS DE LA SOUTENANCE

M. Bonet-Maury, *Président de la soutenance.*

MM. Bonet-Maury, Jundt, Ph. Berger. } *Examinateurs.*

La Faculté n'entend approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.



A MES PARENTS

A ceux qui m'ont aimé et formé

Témoignage d'affection et de reconnaissance,

DANIEL OLLIER.

AVANT-PROPOS

Dire comment nous avons été amené à raconter la vie de Guy de Brès, tel est ici notre but. Nos recherches sur la réforme aux Pays-Bas, et particulièrement en Flandre, nous conduisaient dans le principe à une étude beaucoup plus étendue, mais encore trop belle pour qu'il nous fût permis de nous y essayer. Il est de ces choses exquises, en histoire comme ailleurs, auxquelles il ne faut toucher que d'une main délicate et sûre. C'est rarement celle d'un commençant. Nous avons donc remis à plus tard, si Dieu nous prête vie, l'achèvement de nos premières études ; et détachant un diamant de notre champ de travail, nous avons cherché à le dégager de son enveloppe trois fois séculaire. Y sommes-nous parvenu en quelque mesure? Au lecteur d'apprécier. Nous avons l'espérance, en tout cas, de ne pas avoir travaillé en vain, et à supposer que nous ne revenions pas sur la personnalité si attachante de Guy de Brès, nous nous estimerons satisfait, si quelqu'un est amené par nous à tracer d'une main plus ferme la vie de celui qui est digne de figurer à côté des grands réformateurs du XVIe siècle !

Nous sommes heureux de faire ici connaître à nos lecteurs les personnes qui, de diverses manières, ont contribué à faciliter notre tâche. Nous devons d'abord nos plus sincères remerciements à M. le pasteur N. Weiss, bibliothécaire de la Société de l'histoire du Protestan-

tisme français, qui n'a cessé de nous accorder ses conseils bienveillants et éclairés. Nous exprimerons ensuite toute notre gratitude à MM. Ch. Rahlenbeck, de la Société d'histoire de Belgique, qui a bien voulu nous communiquer l'unique lettre peut-être de Guy de Brès, dont la copie du temps (1) se trouve aux archives générales de Belgique, et nous faire gracieusement hommage de l'étude si originale qu'il a consacrée à notre martyr ; Ch. Read, qui a mis à notre disposition l'un des précieux ouvrages de Guy de Brès ; et le baron F. de Schickler, qui nous a prêté plusieurs ouvrages rares de sa bibliothèque. Enfin, nous sommes vivement reçonnaissant à tous ceux qui, d'une façon ou de l'autre, nous ont honoré de leur bienveillance.

Disons aussi que partout où nous nous sommes adressé à l'étranger, nous avons toujours rencontré l'obligeance et la courtoisie les plus parfaites.

(1) C'est l'opinion du savant archiviste général du Royaume, M. Gachard, que nous avons consulté au sujet de cette lettre.

SOURCES

I. — Sources imprimées du XVIe siècle

Livres

De Brès (Guy). — *La Confession de foy*, 1561. — *Le Baston de la foy*, 1562. — *La Racine, source et fondement des anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps*, 1565. — *Mémoire sur la Cène*, 1567. — *Interrogatoires théologiques*, 1567 (Crespin). — *Interrogatoires politiques*, 1567 (Bull. prot., 1879). — Lettre de Guy de Brès au consistoire d'Anvers, 10 juillet 1565. (Archives générales de Belgique. *Pièces du XVIe siècle, t. I, fol. 155 et 156.*) Voyez IIIe partie. — *Procédures tenues à l'endroit de ceux de la Religion du Pais Bas. Auxquelles est amplement deduit comme Guy du Bres et Peregrin de la Grange fideles ministres à Vallenciennes, ont signé par leur sang non seulement la doctrine de l'Evangile par eux purement annoncee : mais aussi les derniers assauts, et disputes soustenues contre certains Apostats et ennemis de la croix et vérité du Fils de Dieu. Avec l issue heureuse d'aucuns notables personnages, qui pour une mesme verité de foy ont souffert la mort.* 1568, s. n., s. l., préf. 10 p, 404 p., 1 vol. pet. in-8° (1).

Le Boucq. — *Histoire des troubles advenues à Valenciennes à cause des hérésies*, 1562-1579, *tirée de plusieurs écrits en* 1699 *par Pierre-Joseph le Boucq, publiée avec notice et annotations par A. P. L. de Robaulx de Soumoy, auditeur militaire du Brabant.* Bruxelles, 1864, 1 vol. in-8° (Société d'histoire de Belgique).

(1) Cet important ouvrage, qui appartient à la Bibliothèque Wallonne de Leide, nous a été très obligeamment indiqué et communiqué par M. le professeur Bonet-Maury. Crespin le désigne sans le nommer (Voyez Crespin, fol. 738 et 739). Il retient de ce texte tout ce qui est essentiel au point de vue historique, seulement il ne transcrit qu'une partie des réflexions de Guy sur la Cène et sur la Messe ; il se permet çà et là de corriger la langue.

Crespin. — *Histoire des Martyrs persécutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile, depuis le temps des Apostres jusques à présent*. Genève, Pierre Aubert, 1619, 1 vol. in-fol.

Delecourt. — *Le Bibliophile Belge*, Bruxelles, 1868.

Frossard (Ch. L.). — *L'Eglise sous la Croix pendant la domination espagnole. — Chronique de l'Eglise réformée de Lille*, Paris-Lille, 1857, 1 vol. in-8°. — Pièces justificatives.

Gachard. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, Bruxelles, 1847-1868, 6 vol. in-8°.

Le même. — *Correspondance de Philippe II*, Bruxelles, 1848-1879, in-4°.

Groen van Prinsterer. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, Leide, 1847-1862, 8 vol. gr. in 8°.

Guicciardini. — *Totius Belgii descriptio, auctore Ludovico Guicciardino, Florentino nobili, Amstelodami*, 1652, 1 vol pet. in-8°.

De Guyon (Fery). — *Mémoires de F. de G.. écuyer. bailly général d'Anchies et de Pesquencourt avec un commentaire historique et une notice sur la vie de l'auteur par A. P. L. de Robaulx de Soumoy, auditeur militaire de Brabant*, Bruxelles. 1858, 1 vol. in-8°. (Soc. d'hist. de Belg.).

Paillard. — *Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, Paris, 1874-1876, 4 vol. in-8°. Pièces justificatives (Sans autre mention, cet ouvrage est toujours désigné dans ce travail par : Paillard).

Pasquier de le Barre (*Mémoires de*), *pour servir à l'histoire de Tournai*, 1565-1570, *avec notice et annotations par Alex. Pinchart, chef de section aux archives générales du royaume*, Bruxelles, 1859-1865, 2 vol. in 8°. (Soc. d'hist. de Belg.).

Pontus Payen (*Mémoires de*), *avec notice et annotations par Alex. Henne*, Bruxelles, 1860, 2 vol. in-8°. (Soc. d'hist. de Belg.).

Soldoyer (Nicolas) (*Mémoires de*), 1566-1570. Voyez *Mémoires de Pasquier de le Barre*, II, 221 (Soc. d'hist. de Belg.).

Recueils

Actes des synodes de l'Eglise wallonne. — Ms., Bibliothèque de la Société d'histoire du Protestantisme français, Paris.

Bulletin historique et littéraire (Soc. de l'hist. du prot. franç.), Paris, 1853-1883 (Désigné: Bull. prot.).

Calendar of State Papers, *Foreign series*, 1547-1553.

Calvini opera. -- *Joannis Calvini opera quæ supersunt omnia, ediderunt Guilielmus Baum, Eduardus Cunitz, Eduardus Reuss, Theologi argentoratenses, Brunsvigæ, apud C. A. Schwetschke et filium*, 1865-1882, 24 vol. in-4°.

Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, t. V et VI, Valenciennes, 1878-1879 (Paillard).

II. — SOURCES MODERNES

LIVRES

Bartels (Petrus). — *Johannes a Lasco*, Elberfeld, 1860, 1 vol. in-8°.

Le Protestantisme Belge *avant, pendant et après les troubles du XVIe siècle. Considérations historiques par un Belge*, Bruxelles, 1856, 1 vol. in-12.

Bonet-Maury. — *Des origines du Christianisme unitaire chez les Anglais*, Paris, 1881, 1 vol. in 8°.

J. Bonnet. — *Lettres de Jean Calvin recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux* (Lettres françaises), Paris, 1854, 2 vol. in-8°.

Brandt. — *Histoire abrégée de la réformation des Païs-Bas, traduite du hollandais de Gérard Brandt*, à la Haye, chez Pierre Gosse, 1726, 3 vol.

Guy de Brès *et ses lettres à sa mère et à sa femme peu avant son martyre*, Genève, 1835, broch. in-8°, et l'adaptation hollandaise: *Guido de Brès, Opstelier der Nederlandsche Geloofsbelijdenis, in zijn leven en sterven*, Amsterdam, 1835, broch. in 8°.

Dalton. — *Johannes a Lasco*, Gotha, 1881, 1 vol. in-8°.

Davaine. — *François du Jon*, Paris, 1882, broch. in-8°.

Dupont. — *Histoire ecclésiastique et civile de Cambrai et du Cambrésis*, Cambrai, sans date.

Forneron. — *Histoire de Philippe II*, Paris, 1881-1882, 4 vol. in-8°.

Gaberel. — *Histoire de l'Eglise de Genève, depuis le commencement de la Réformation jusqu'à nos jours*, Genève, 1858, 2 vol. in-8°.

Griffet (Le Père). — *Les délices des Pays-Bas*, 7e édition, 1786, 5 vol. in-12.

Hubert. — *De Charles Quint à Joseph II*, Bruxelles, 1882, 1 vol. in-8°.

Mc Crie. — *Life of John Knox, Edinburgh and London*, 1872, 1 vol. in-12.

Motley. — *The rise of the Dutch republic*, *London*, 1882, 1 vol. in-12.

Niemeyer. — *Collectio confessionum in ecclesiis reformatis publicatarum*, *Lipsiæ*. 1840, 1 vol. in-8°.

Paillard. — *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle*, Bruxelles, 1874, broch. in-8°. — *Les grands prêches calvinistes de Valenciennes*, Paris, 1877, broch. in-8°. — *Huit mois de la vie d'un peuple*, Bruxelles, 1877, 1 vol. in-8°. — *Le Procès de Pierre Brully*, Paris, 1878, broch. in-8°.

Peyran. — *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, 1826. 2 vol. in-8°.

Pijper. — *Jan Utenhove, zijn leven en zijne werken*, Leiden, 1883, 1 vol. in-8°.

Rahlenbeck. — *L'Inquisition et la Réforme en Belgique* (*Anvers*), Bruxelles, 1857, 1 vol. in-12.

Gui de Brès, étude historique, Bruxelles, 1878, broch. in-8°, 38 p. (Extrait de la Revue de Belgique).

Reuss (**Rod.**). — *Pierre Brully*, Strasbourg, 1879, broch. in-8°.

Roget (**A.**). — *L'Eglise et l'Etat à Genève du vivant de Calvin*, *Etude d'histoire politico-ecclésiastique*. Genève, 1867, broch. in-8°.

Sabatier (**A.**). — *Cours de dogmatique réformée*, manuscrit.

Sepp. — *Geschiedkundige Nasporingen*, *Leiden*, 1875, III. — *Drie Evangeliedienaren uit den tijd der Hervorming*, *Leiden*, 1879.

Smiles. — *The Huguenots*, London, 1870, 1 vol. in-12.

RECUEILS

Biographie nationale, publiée par l'Académie royale de Belgique, Bruxelles.
Encyclopédie des sciences religieuses, Paris.
Real-Encyklopadie *fur Protestantische Theologie und kirche, von* D. *Herzog und* D. *Flitt.*
France Protestante, 2e édition, par H. Bordier.
Souvenirs de la Flandre Wallonne, Douai et Paris.

GUY DE BRÈS

ÉTUDE HISTORIQUE

INTRODUCTION

Esprit de l'étude. — Charles V et son rêve de monarchie universelle. — Etat social, politique et religieux des Pays-Bas, au commencement du XVIe siècle. — Charles V et la Réforme aux Pays-Bas.

La vie de notre héros est vraiment un drame : Guy de Brès a beaucoup souffert; il connaît toutes les douleurs, physiques et morales. Martyr, il est bien de l'époque des martyrs, c'est-à-dire d'une époque de sublime candeur et de foi ardente, de patience et de simplicité devant les hommes, de transfiguration et de chants d'allégresse dans les flammes du bûcher. Mais surtout, et c'est là ce qui doit nous rappeler son martyre, il vient à un moment de conquête, de luttes terribles entre les forces des croyances religieuses, morales et politiques du passé et celles de l'esprit nouveau. La vérité, la justice luttent pour l'existence; elles ne peuvent disparaître: elles ont leurs martyrs. Faut-il donc toujours que la douleur accompagne les triomphes de la justice et de la vérité? La vérité n'est-

elle donc pas tellement évidente par elle-même, qu'elle ne s'impose directement? Si la vérité était imposée, elle n'aurait plus à porter ce nom ; l'homme ne serait plus libre de se déterminer, dans la mesure où il parvient à s'affranchir du passé qui l'enchaîne à une série de faits et d'idées. Mais, au-delà de ce monde, après l'homme qui juge et peut se tromper, il y a la vérité et la justice même, Dieu. Aussi, nous n'avons point de crainte, les hommes passent et s'agitent, Dieu les mène : les droits de la vérité, ceux de la justice peuvent être pour un temps méconnus, jamais anéantis. Charles Quint peut couvrir son royaume de la fumée des bûchers, Philippe II peut dépeupler les Pays-Bas par la persécution, l'exil ou les tortures, Guy de Brès montera sur l'échafaud : les droits de la conscience sont imprescriptibles. C'est dans ce sens, que nous comprenons le beau vers du poète Agrippa d'Aubigné :

« Les cendres des bruslez sont précieuses graines ! »

Oui ! « graines précieuses », germes de vérité, principes de vie qui ne sont pas perdus, mais iront fécondant les consciences jusqu'au jour où celles ci devenues assez fortes, affirmeront leurs droits en dépit de tous, avec l'aide de Dieu.

En regardant ainsi à la portée des évènements, nous trouvons un véritable intérêt, une grandeur tragique à l'histoire des temps que nous allons étudier. Nous verrons les hommes et leurs actes, mais sans oublier qu'en dehors du propre drame de leur vie, ils sont acteurs d'un drame plus grand et plus élevé, celui de la conquête de la liberté sous toutes ses formes.

Par la durée de son existence, Guy de Brès est de deux âges à la fois : il est de l'âge de Charles V, il est aussi de celui de Philippe II; il grandit sous Charles V, et agit

sous Philippe II. Il est donc nécessaire, avant de nous attacher à lui, de voir dans quel milieu il va se développer, quel est son Maître et quel est son esprit, quelle est sa province et quelle est sa fortune. En son temps nous verrons qui est Philippe II.

La première moitié du XVIe siècle est caractérisée en Europe par deux faits capitaux : la rivalité politique de François Ier et de Charles V, et la lutte religieuse entre Rome et la Réforme. Or, s'il est permis d'ainsi parler, Charles V est l'incarnation de ces deux questions vitales, car il aspire à la monarchie universelle, et, chacun à leur manière, François Ier et Luther lui sont de retoutables obstacles. Voyons d'abord quel obstacle était François Ier.

Charles V succède en 1516 au roi d'Aragon Ferdinand, et en 1519 à l'empereur Maximilien Ier. Il est le maître aux Pays-Bas, en Autriche, à Naples et en Espagne. Qui est-ce qui sépare ces *membra disjecta?* La France. Il la tient par trois côtés : la Flandre, la Franche-Comté, les Pyrénées; ne parviendra-t-il pas à la soumettre aussi à son pouvoir? Qui sait, il tentera la fortune! Sa devise est : « Plus oultre. » Si l'on comprend ici l'ambition de Charles V, on voit bien mieux la résistance de François Ier. C'est encore une lutte pour l'existence, dans laquelle le roi de France use tour à tour avec habileté de l'appui du pape ou de la réforme allemande, des secours de la Turquie ou de l'Angleterre. Il ne nous appartient pas de raconter ici l'histoire politique de cette période; ce n'est à vrai dire qu'une seule guerre, tantôt ouverte, tantôt sourde, faite autant de diplomatie que de batailles; on en connaît la triste issue pour Charles V.

L'obstacle qu'apporte Luther à la réalisation du rêve

de Charles V est de nature différente. La Réforme ajoute dans l'Empire une cause de désunion de plus aux nombreuses causes déjà existantes : cela irrite l'Empereur qui frémit à la pensée des conséquences probables d'un schisme et devient cruel par nécessité. Avant même de condamner les hérésies de Luther (Worms, avril 1521), il condamne les hérétiques (premier placard de Flandre, 22 mars 1521); les exécutions suivent de près. Toute sa conduite à l'égard des luthériens d'Allemagne est inspirée par sa politique extérieure; il est facile de le constater.

On sait que Charles V ne réussit à renverser aucun des deux obstacles. En voici les principales raisons : D'abord, l'unité politique dépend de causes bien trop profondes et trop multiples, pour que l'Empereur puisse l'établir dans l'espace de quelques années. La configuration des pays, l'histoire nationale, les lois, les mœurs, les coutumes séparent les peuples : que lui importe! il les veut réunir. « Le tout c'est de la fin », telle est sa pensée. Aussi ce rêve monstrueux engendre des actes de même nature : il lui sacrifie tout; droits et privilèges péniblement acquis dans le passé, il les viole ; et non content de porter atteinte aux constitutions, de mépriser les aspirations légitimes de ses sujets, il ne craint pas, pour poursuivre son but, de ruiner la fortune publique et privée par des impôts sans cesse renouvelés. Que sont les quelques entreprises politiques qu'il a réalisées en Italie au prix de trente-quatre ans d'efforts et de cinq longues guerres, aux Pays-Bas et en Hongrie, en regard des sacrifices énormes qu'il demanda à ses sujets.

L'unité religieuse ne se décrète pas plus que l'unité politique : toute forme religieuse doit sortir des entrailles mêmes de la nation, doit bien être le produit de la cons-

cience religieuse nationale. La forme de Rome ne sera pas nécessairement celle de tous les peuples; un peuple peut s'en accommoder, nous n'en croyons pas moins à la supériorité de la forme nationale, s'il la trouve. Charles V ne voit que ce que l'unité religieuse peut apporter à son rêve de domination ; tant de causes contribuent à le rendre impossible, que s'il en est une seule capable en principe du contraire, elle doit effectivement le produire entre ses mains. On comprend dès lors son impression en présence de la Réforme. Non seulement l'unité religieuse lui échappe, mais déjà il entrevoit que l'unité politique est brisée par la première. Toutefois, en diplomate froid et avisé, tandis qu'en haut avec les princes, il semble céder, il « use du temps » pour employer l'expression de sa sœur Marie, afin d'éviter la lutte alors qu'il est occupé au dehors, en bas il multiplie les édits, sévit cruellement sur le peuple, impose une foi. Cette politique est fatalement condamnée à l'insuccès ; donner pour retirer, et retirer pour donner encore ne sert de rien. Charles V mécontente si bien tantôt l'un, tantôt l'autre, qu'à la fin il est abandonné de tous et se rencontre avec des adversaires que du reste il a formés lui-même par ses hésitations et ses doutes. Aurait-il donc pu agir autrement qu'il n'a fait ? Nous ne le pensons pas ; tout le temps de son règne il est trop étroitement engagé dans la politique extérieure. Et comment peut-il intervenir en Allemagne, quand déjà pour soutenir les attaques du Turc et de la France, il a épuisé sa patrie, sa plus riche province, l'Italie et la caisse du Saint-Siège. Aurait-il les hommes, qu'il n'a pas l'argent ! En vérité, Charles V poursuit une chimère; il y en a beaucoup de par le monde, elles ont toujours leurs partisans. L'Empereur a la sienne dans le rêve de la monarchie universelle;

elle l'entraîne dans les entreprises les plus hasardées, il la suit avidemment, il use ses forces et celles de ses Etats pour elle ; enfin, épuisé, à bout de tout, il s'arrête. Mais, ce rêve qu'il ne peut pas réaliser lui-même, il ne l'abandonne point; il va, dans le demi-jour du cloître, sous la robe du moine, continuer à en diriger l'exécution. Aussi bien, au rêve il faut l'ombre ou la nuit, Charles V ne peut mieux choisir!

Nous n'avons pas hésité à mettre en relief l'esprit général de la politique de Charles V ; cette caractéristique était nécessaire pour bien comprendre son rôle aux Pays-Bas et la situation qu'il fut amené à leur faire.

Quel était au commencement du XVIe siècle, l'état social des Pays-Bas? Pontus Payen nous dit dans ses mémoires, en parlant des Pays-Bas : « Il n'y avait pays dessoubs le firmament plus abondant en richesse et flourissant en gens de guerre et de bon esprit(1). » Rien n'était plus exact. Tout d'abord, les villes de commerce et d'industrie y sont nombreuses ; à leur tête est Anvers. C'est le principal entrepôt des produits de l'Occident et des autres parties du monde ; toute la fortune publique de l'Europe y a ses représentants : les Fugger, les Velsen, les Ostett d'Allemagne, les Gualterotti et les Bonvisi d'Italie. Les deux cent mille habitants d'Anvers sont en général dans une heureuse situation ; il y a beaucoup d'écoles à bon marché, si bien qu'il n'est pas d'enfant en âge qui ne sache lire, écrire et parler au moins deux langues. La ville elle-même est des plus remarquables, avec son église Notre-Dame, sa Bourse où cinq mille marchands s'assemblent chaque jour, et son port immense qui souvent contenait

(1) Pontus-Payen, t. I, p. 23. Pour toute cette partie, voir les histoires générales de Motley, Forneron, Brandt, etc.

jusqu'à deux mille cinq cents vaisseaux. Gand, Ypres, Bruges, Valenciennes, Bruxelles ne le cèdent en rien à Anvers pour l'activité commerciale. Gand a sa flotte ; cinq cents de ses navires vont en Norwège chargés de draps et de toiles et rapportent des bois; vingt autres vont en Moscovie chercher des peaux et de la graisse de baleine; d'autres encore portent des couteaux, des cuillers, des aiguilles à Angola, et au retour prennent du sel en Guinée. Aussi « l'argent court dans toutes les mains, l'abondance déborde, dit le vénitien Marino Cavallo, nul homme, si humble que soit son métier, ne laisse pas d'être riche pour son rang. »

A cette prospérité matérielle correspond un développement intellectuel relativement grand. Chaque ville a deux écoles gratuites pour les filles et les garçons; les établissements où l'on enseigne le latin comptent plus de cinquante mille enfants. L'instruction même des femmes est si solide, que Guicciardini peut nous dire : « *Viri omnium fere rerum suarum curam uxoribus sæpe relinquunt* » et ajouter : « *Vel ipsi etiam rustici legendi scribendique periti sunt* (1). » L'enseignement supérieur, recherché par les fils des familles aisées, se donnait à Louvain ; mais on on allait pour le recevoir jusqu'à Douai, Paris et même Padoue.

Enfin, l'un des traits caractéristiques de l'état social de ces provinces, c'est l'esprit d'association ; les associations commerciales, militaires, artistiques ou littéraires y abondent et exercent sur le pays une influence considérable.

C'est aux ramifications dans ces provinces de la grande association des maçons d'Allemagne qu'il faut rapporter

(1) Guicciardini, p. 53 et 58.

l'honneur de la construction d'autant de belles églises; c'est encore aux guildes ou associations de rhétorique qu'on doit ces rudes pamphlets, qui partout répandus entretiennent dans le peuple des idées de liberté politique et religieuse. Quant aux classes de la société, à proprement parler, il n'y en a que deux, celles des travailleurs et des nobles; et dans la première nous comprenons aussi bien l'ouvrier des villes que celui des campagnes, le riche marchand que le savant.

C'est dans ce milieu que Charles V est appelé à régner; enfant des Flandres, il aime son pays; il est surtout sensible à ses richesses et à sa joyeuse vie. Aussi, dès qu'il le peut, dans l'armée, la marine, le commerce, il favorise ouvertement ses concitoyens qui le lui rendent bien par de gros tributs. Charles V vient souvent parmi eux se reposer des fatigues du pouvoir ou de la guerre, en jouissant de leur vie large et pleine; car, l'étendue et la disposition de son empire ne lui permettent guère d'y séjourner. En son absence, ce sont des femmes qui exercent le pouvoir, femmes politiques de la maison d'Autriche : de 1506 à 1530 c'est Marguerite d'Autriche, la fille de Maximilien, et de 1531 à 1555 c'est Marie, la sœur même de l'empereur. Toutefois, la bonne entente qui règne entre Charles V et ses sujets dure peu, cela se conçoit. Comment peut-il reconnaître des privilèges, des droits, en somme une autorité limitée, alors qu'en Espagne il vient d'abaisser les Cortès? Il n'est pas colporteur, dit-il, pour qu'on marchande avec lui. Il parle, il faut qu'on obéisse; il réclame des subsides, il faut qu'on les accorde. Gand la première essaie de résister, le châtiment est terrible : le 17 mars 1540, il y a dans la ville 19 exécutions capitales et le 29 avril paraît le décret qui an-

nule chartes, privilèges et lois de la ville, confisque les biens des corporations, et impose en dehors des quatre cent mille florins réclamés, cent cinquante mille florins d'amende et un tribut annuel de six mille. Ce ne sont là que des pertes de corps et de biens ; que dire de l'humiliation de ces fiers bourgeois, qui viennent ramper dans la poussière aux pieds de l'empereur et confesser à haute et intelligible voix qu'ils ont été déloyaux et rebelles ! Notre conscience se révolte devant un pareil spectacle ! Quelle ironie des choses humaines n'y a-t-il pas à voir ces hommes de travail et d'intelligence, qui ont péniblement acquis leurs fortunes et lentement conquis leurs libertés, abdiquer tous leurs droits entre les mains d'un rêveur systématique !

Il est vrai que de pareilles mesures préparaient la ruine de la domination de Charles V aux Pays-Bas : en effet, par la révolte de Gand nous touchons à l'une des plus délicates questions de l'histoire de ces provinces, à savoir l'appui qu'a apporté à la réforme religieuse l'esprit d'indépendance des habitants. L'esprit de liberté d'un peuple peut être méconnu, jamais étouffé. A Gand, la répression est violente, l'humiliation est profonde, mais au fond de plus d'un regard brille une flamme, celle de l'espérance, et dans ce cas pour beaucoup l'espérance est une haine patiente. Eh bien ! c'est à des esprits ainsi disposés, car ce sentiment que nous rencontrons à Gand existe partout où il y a une âme arrivée à la conscience d'elle-même, que la Réforme se présente. Quel que soit l'attachement du peuple aux traditions catholiques, ne voit-on pas aussitôt les sentiments qui doivent prendre naissance ! Dans le peuple qui saisit par instinct, la religion romaine est associée au pouvoir ; à côté du bourreau se trouve le

prêtre, non-seulement à l'échafaud, mais surtout à la cour impériale : il hait déjà l'exécuteur, il étend sa haine à ceux qui l'approchent. Dans les classes plus élevées de la société, on entrevoit peut-être dans cette religion nouvelle qui ébranle les masses, inquiète si vivement le pouvoir, un moyen d'affranchissement politique ; on reconnaît sûrement un puissant agent d'union et de détermination. On comprend dès lors l'accueil que pareille société devait réserver à la Réforme ; aussi, c'est là pour nous une des causes les plus importantes de la propagation des nouvelles doctrines. Nous verrons plus tard, sous Philippe II, cette même cause reparaître, et amener le grand mouvement politico-religieux de 1566.

Mais nous n'avons insisté sur ce point que parce qu'il est trop souvent négligé; notre intention n'est pas d'examiner longuement les origines de la Réforme aux Pays-Bas. Nous voulons simplement donner au lecteur une idée vraie de la situation des provinces au moment où Guy de Brès entre en scène. Cependant, au nombre des causes internes, en regard de l'esprit d'indépendance, examinons encore l'influence de l'esprit de méditation. Sous la voûte basse, grise, et terne du ciel du Nord, l'homme baisse la tête ; il ne songe même pas à la lever ; le monde environnant qui frappe ses regards, toujours baigné de vapeurs qui estompent les lignes ne le retient pas davantage ; tout naturellement, il rentre donc en lui-même, et vit avec ses pensées. Il parle peu, rumine beaucoup. Son regard prend alors je ne sais quelle expression de vague ; il trompe souvent les observateurs superficiels qui le prennent pour celui de la bête nonchalante et assoupie, du bœuf, par exemple, qui, couché dans de gras pâturages, tend la tête et regarde sans le voir l'horizon

brumeux. Les dispositions à la méditation nous expliquent bien l'influence de la Bible dans ces provinces : le soir, à la lueur de la lampe, on la lit en famille, et le lendemain aux champs ou à l'atelier on songe à la lecture de la veille. Ainsi se fait petit à petit un travail intérieur qui rapproche l'homme de Dieu ; si bien que, quand il l'a enfin rencontré, il s'étonne qu'il ait jamais pu confier à d'autres le soin de s'unir à lui. Voilà comment l'Evangile gagne beaucoup de cœurs au seizième siècle !

Quant aux causes extérieures qui favorisent les progrès de la Réforme, elles sont très nombreuses, se trouvent partout indiquées, nous nous bornerons à mentionner les principales. Avant tout, les Pays-Bas sont une terre d'hérésie : Vaudois, Lollards, Frères du libre esprit, Popli-cans, Arnoldistes, Frères Bohêmes, toutes les hérésies s'y rencontrent ou y prennent naissance. Parallèlement au mouvement hérétique, le mouvement humaniste ; le premier a son plus grand appui dans le second, non-seulement par l'impression des vieux textes, du Nouveau-Testament en particulier, mais par la mise en circulation de pamphlets, de libelles et de satires hostiles au pouvoir établi.

En second lieu, le clergé catholique prête le flanc aux attaques de la morale la plus élémentaire, non pas tant par sa corruption que par sa richesse démesurée et son ignorance (1). Enfin les relations commerciales des villes des Pays-Bas avec l'étranger amènent nécessairement un échange d'idées favorables à la Réforme ; notons aussi l'action qu'exercent autour d'eux les régiments impériaux allemands dont les soldats luthériens jouissent de la liberté de conscience.

(1) Brandt, I, 31.

Nous connaissons maintenant l'état social, politique et religieux des provinces, arrivons à la propagation proprement dite des idées nouvelles.

Au premier mouvement, parti d'Anvers, et comme en Allemagne, donné par un augustin le Prieur Jacques Spreng, Charles V répond par le placard du 22 mars 1521 : les livres de Luther sont pour le moment ce qu'il y a de plus dangereux, il ordonne de les faire disparaître, et pour mesurer l'étendue du mal, il promet la moitié de la fortune des hérétiques aux délateurs. Ces mesures sont insuffisantes : aussi, dès le 29 avril 1522 l'empereur ordonne l'arrestation de tous ceux qui adhèrent ouvertement aux erreurs de Luther ; puis, il renforce le tribunal de l'Inquisition qui existait depuis le XIIIe siècle.

La situation des hérétiques est donc bien nette vis-à-vis du pouvoir ; les martyrs suivent de près les apôtres : le couvent des Augustins d'Anvers fournit les premières victimes. A la nouvelle de ces supplices, Luther ému jusqu'aux larmes compose un cantique à la mémoire des martyrs et écrit aux chrétiens de Brabant, de Hollande et de Flandre ces belles paroles : « Oh ! que ces deux hommes ont péri misérablement (1), mais de quelle gloire ils jouiront auprès du Seigneur ! c'est peu de chose d'être outragé et tué pour ceux qui savent que leur sang est précieux et que leur mort est chère à Dieu ; vos frères d'Allemagne n'ont pas encore été dignes de consommer un si glorieux sacrifice, quoique beaucoup d'entre eux n'aient point été sans persécutions. »

Remarquons ici deux faits importants : d'abord, la Réforme aux Pays-Bas luthérienne par son origine et ses

(1) Henri Voes et Jean van Essche. Voyez *le Protestantisme belge* par un Belge, p. 44.

martyrs deviendra calviniste, et nous verrons plus tard pour quelles raisons ; puis, tandis que les provinces wallonnes restent au début attachées à la religion catholique, à Anvers, Gand, Bois-le-Duc, Amsterdam, Delft, Bergen-op-Zoom, etc., les sectaires ne se comptent plus.

La lutte engagée, en présence des résistances, Charles V comprend toute la gravité de la situation, tant au point de vue politique qu'au point de vue religieux ; avec énergie, il intervient dans un double sens : d'un côté, et successivement, il aggrave les peines édictées par les placards, qui suivent toutes les formes du mouvement ; d'un autre, connaissant les misères du clergé catholique, il s'efforce de les combattre. Bref, il organise si complètement la répression des erreurs comme des abus, que son fils Philippe II n'aura qu'à rigoureusement appliquer les placards de son père.

Voilà les faits ; si en général nous nous sommes abstenu de les juger, c'est avec intention, pour ne pas mêler l'histoire avec la passion ; déjà ne sommes-nous peut-être pas bien assez subjectif dans notre exposition, et, à notre insu, ne relevons-nous pas le rôle des victimes, pour abaisser encore celui de l'exécuteur?

Que faut-il donc penser de la conduite de Charles V? La tâche de celui qui étudie l'histoire se borne-t-elle à donner un exposé relativement complet des faits, à faire une chronique plus ou moins organisée ? Nous ne le croyons pas. L'historien ne doit pas répéter d'une voix uniforme les choses du passé, car la voix du passé n'est pas uniforme ; ce n'est pas une machine, c'est un être qui vit et pense, sent et aime, il doit revivre le passé qui a vécu, il doit aussi bien sentir les larmes des uns que la joie des autres, il doit être tel que tous les événements

aient leur contre-coup dans son âme ! Et cependant, il doit être impartial dans ses jugements. Les uns pèchent par excès de sévérité, quand pour juger un homme ils restent absolument hommes de leurs siècles, et condamnent au nom des principes et des idées de leur temps ; les autres sont aussi dans l'erreur, fût-ce celle de l'indulgence, quand ils reculent de tout le temps qui les sépare de leur héros, pour apprécier sa conduite et ses actes. Il ne faut, croyons-nous, ni épouser les idées et les préjugés du passé, ni juger d'après nos principes modernes ; il y a des principes qui sont de tous les temps, ceux de la justice et de la charité par exemple ; au seizième siècle, ces principes avaient leurs représentants : eh ! bien, dans quelle mesure Charles V les a-t-il respectés, nous demanderons-nous ? A-t-il été juste, a-t-il été charitable ? Notre étude est la meilleure réponse à ces questions : il n'a été ni l'un ni l'autre. Pourquoi ? Comme toujours, parce que c'était contraire à ses projets, à son rêve. S'il est cruel, c'est qu'à tout prix il faut qu'il reste le maître : les Pays-Bas sont le joyau le plus précieux de sa couronne impériale. Cependant, nous croyons que Charles V aurait pu éviter la cruauté par l'esprit politique dont il était doué. Jusqu'au bannissement, nous comprenons ses mesures ; allons même plus loin, jusqu'aux premières exécutions ; mais en présence de l'obstination de ses sujets, de l'esprit général des provinces qui n'était pas douteux, n'aurait-il pas dû comprendre qu'il s'attaquait à quelque chose de solide, et en politique, au lieu de le combattre, le tolérer, s'en faire par suite un puissant auxiliaire ; les sujets ne demandaient pas mieux que d'obéir à l'empereur, sauf au point de vue religieux, et notons bien que nous n'avons pas affaire avec Philippe II,

mais avec Charles V qui a encore plus d'ambition que de religion.

Il ne nous appartient à aucun titre de condamner les hommes, mais en terminant, nous ne pouvons nous empêcher de penser au châtiment qui fut réservé à celui qui avait fait commettre tant d'injustices et de cruautés, si le châtiment est proportionnel aux fautes et si, comme nous le croyons, les empereurs et les rois n'ont d'autre juge que Celui de leurs victimes ! Aussi, si cruel qu'ait été Charles V, nous aimons à lui attribuer la prière saisissante que lui prête le poète sur la fin de sa vie :

« O mon Dieu ! si, cherchant un pardon qui m'efface,
« Je trouvais la colère écrite sur ta face,
« Comme ce soir, mon œil, cherchant le jour qui fuit,
« Dans le ciel dépeuplé ne trouve que la nuit !
« Quoi ! pas un rêve, un signe, un mot dit à l'oreille,
« Dont l'écho formidable alors ne se réveille !
« Non ! — Rien à vous, Seigneur, ne peut être caché.
« Kyrie eleison ! car j'ai beaucoup péché ! » (1).

(1) Alfred de Musset, *Œuvres posthumes :* Charles-Quint au monastère de Saint-Just.

PREMIÈRE PARTIE

LA PRÉPARATION, 1522-1557

I. — Le nom. La famille. La naissance. L'enfance à Mons. La Conversion (1522-1551)

Avant de parler de notre héros, il est important de fixer la manière d'écrire son nom : c'est encore aujourd'hui une question discutée. Deux formes principales avec dérivés sont en présence : « de Brès » et « de Bray ». Nous allons examiner successivement les textes qui viennent à l'appui de ces formes, nous verrons ensuite quelle est l'opinion des historiens sur la matière, nous conclurons en dernier lieu, en justifiant notre orthographe. Nos sources sont de deux sortes, manuscrites et imprimées ; à propos de chaque forme, nous étudierons donc d'abord les premières puis les secondes, d'après l'ordre chronologique.

Forme « de Brès » : autographe ; dans une lettre du 10 juillet 1565, adressée par Guy, de Sedan, au consistoire d'Anvers, il signe « vre frère et bon amy, Guy de Brès » ; la copie du temps de cette lettre est aux archives générales de Belgique à Bruxelles (1). Il est inutile d'insister sur l'importance de cette signature, rendue d'autant plus grande par le seul fait qu'elle est unique.

Les sources manuscrites qui soutiennent la présence de l'*e* dans le mot « de Brès » varient beaucoup dans la forme. Sur plusieurs des livres de Guy saisis à Tournai en 1561, on trouve la mention qu'ils sont à « Guy de

(1) Voyez l'Appendice.

Bresse. » (1). Le 15 janvier 1562, la gouvernante écrit au prévôt de Valenciennes et appelle Guy « de Bresse. » (2). Dans un fragment de note destinée au roi, de janvier à juin 1562, la forme se modifie : « de Breye », est-il dit, « soy faisant (pour estre plus incongneu) appeler Hiéromme de Bresse. » (3) : c'est une supposition des commissaires de Tournay. Le 20 février 1567, dans un rapport à la Gouvernante, Guy est appelé « de Brey. » (4). Peu après, le 17 mars, Noircarmes écrit le nom « de Brès. » (5). Enfin, dans un billet envoyé à Bruxelles par un nommé « d'Espaigne », espion à Anvers, du 17 septembre 1568, on lit la forme suivante : « Ghuy de Bré. » (6).

Dans les sources imprimées, il n'y a plus la même incertitude : et d'abord, sur les deux ouvrages de Guy qui portent son nom, il est écrit « de Brès » ; c'est-à-dire, sur ceux qui ont pour titre : « La racine, source et fondement des anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps », et « Histoire notable de la trahison et emprisonnement de deux bons et fidèles personnages en la ville d'Anvers. » Ensuite, Crespin écrit invariablement dans son martyrologe « Guy de Brès » (7) : Or, Crespin connaît fort bien Guy, a été en rapports suivis avec lui, soit aux Pays-Bas, soit de Genève par correspondance.

Forme « de Bray » : La première mention que nous connaissions de cette forme se trouve dans une lettre du

(1) Delecourt, p. 67.
(2) Paillard, II, 94.
(3) Paillard, II, 142.
(4) Pasquier de le Barre, II, 191.
(5) Bahlenbeck : *Gui de Brès,* p. 27.
(6) *Bull. prot.*, 1877, p. 367.
(7) Crespin, fol. 732 ss.

magistrat de Valenciennes à la Gouvernante du 17 janvier 1562 : le nom est écrit « du Bray (1) ; cette forme se maintient à peu près dans les procès-verbaux des interrogatoires de Philippe Mallart des 17 et 24 janvier 1562, à Valenciennes, où nous lisons une fois « du Bray » et trois fois « de Bray. » (2). Quelques années après, en 1567, le comte du Roeulx, dans sa lettre du 3 avril à la Gouvernante, écrit le nom « de Bray », tandis que le seigneur de Moulbais, à la même date, et dans une lettre annexe, écrit « de Braye. » (3). En tête des extraits des interrogatoires politiques de Guy, du 20 avril 1567, on lit « de Brais » (4) ; enfin, dans la confession du frère Jehan Catteux, ministre de Saint-Amand, du 30 août 1567, nous trouvons une forme à peu près semblable : « de Braye. » (5).

Nos informations sur le nom de Guy lui-même, qui proviennent des sources manuscrites, se bornent là : mais, nous en avons d'autres sur celui de sa famille, qui concordent avec les précédentes, sauf qu'au lieu de « de Bray », il y a « du Bray » ; cette dernière forme semble même fixée pour désigner la famille (6). Pontus Payen et Pasquier de le Barre écrivent toujours « de Bray » (7). — Désormais, nous voyons les pièces du procès : comme nous l'avons dit en commençant, deux formes sont en présence : « de Brès » et « de Bray », car nous ne tenons pas compte des dérivés « de Breye », « de Bresse », « de Bré », ou « de Brey », ni « de Braye », « de Brais » ou

(1) Paillard, II, 96.

(2) Paillard, II, 122 ss.

(3) Nicolas Soldoyer, II, 268.

(4) *Bull. prot.*, 1879, 59.

(5) Gachard, *Correspondance de Guill. le Tacit.*, CL.

(6) *Bull. prot.*, 1877, 366, 367, 369, 417, 425.

(7) Pontus-Payen, I, 273, 324. — Pasquier de le Barre, I, 124, 125.

« du Bray. » Ces deux formes ont des autorités diverses en leur faveur ; nous les avons produites, sans porter ni rapporter de jugement, afin de laisser chacun libre de se former une opinion ; avant de nous prononcer, nous allons examiner les formes adoptées par les historiens modernes. M. Delecourt ne se prononce pas : il adopte la forme « de Brès », mais ajoute aussitôt après « de Bresse » ou « de Bray », sans autre explication (1).

M. Rahlenbeck écrit « Gui de Brès », sans formuler de pensée à cet égard. (2) M. Paillard met « Guy de Bray » : il est suivi par MM. Bordier et Douen (3) : voici les raisons de M. Paillard, elles sont au nombre de trois : 1° Au moyen-âge et encore au XVIe siècle, beaucoup de noms patronymiques dérivent de noms de localités, or Guy est originaire du Hainaut, et il existe dans cette province le village de Bray, donc, Guy tire son nom du village. 2° Un numismate, M. Renier Châlon, lui fournit la seconde raison : Bray en pays flamand se prononce Braye, pour éviter cette prononciation, Guy l'a écrit Brès. 3° Dans toutes les pièces écrites en Hainaut le mot est « Bray », or Guy est originaire de cette province. (4)

Ces raisons ne nous paraissent pas suffisantes pour suivre l'orthographe adoptée par M. Paillard : et d'abord, avant de donner notre opinion, examinons-les. 1° Nous ne contestons pas deux des propositions de la première raison ; il est vrai que les noms patronymiques sont souvent tirés du nom de localités, il est encore vrai qu'il

(1) *Biographie nationale,* III, 2-7.
(2) Rahlenbeck, Gui de Brès.
(3) *France protestante*, nouvelle édition. — *Encyclop. des sc. rel.*
(4) *Troubles rel de Val.*, III, introd, p. 9, note. — *Bull-prot.*, 1877.

existe un village de Bray en Hainant, mais rien ne prouve que Guy tire son nom du village; la première raison n'est donc pas absolument concluante. 2° La seconde raison n'est que possible. 3°. Seule, la troisième nous parait sérieuse : il y a en effet accord unanime presque en Hainaut, pour écrire le nom de cette famille « du Bray » ; toutefois pour les motifs suivants nous pensons qu'il faut écrire « Brès ».

1° D'abord, c'est ainsi que Guy signe la lettre qu'il écrit au consistoire d'Anvers, le 10 juillet 1565, et comme c'est le seul autographe que nous ayons de lui, nous y attachons encore plus d'importance.

2° Cette manière d'écrire n'est-elle pas ratifiée par Guy lui-même, dans l'orthographe du nom qu'il laisse ou fait mettre sur deux de ses ouvrages ?

3° Comment Crespin qui connait Guy intimement et a reçu de lui des lettres nombreuses, tant sur les martyrs des Pays-Bas que sur ses affaires propres, peut-il écrire « de Brès » s'il sait que Guy a nom « de Bray » ?

4° La forme même « de Bresse » que les commissaires de Tournai trouvent sur beaucoup de livres de Guy n'est-elle pas plus voisine de « Brès » que de « Bray » : et n'avons-nous pas ici encore une confirmation indirecte de l'orthographe véritable du nom ? Mais, « de Bresse », dira-t-on est un nom de guerre ? Vraiment, il ne serait guère adroit celui qui s'appelant Brès ou Bray, pour cacher son nom dirait Bresse ! ce qui caractérise ce nom ce n'est pas la finale, c'est la syllabe initiale *Br*.

5° Enfin, on démontrerait que « de Bray » ou « du Bray » est la forme première du nom, que nous ne nous croirions pas autorisé à adopter une forme que Guy lui-même a comme écartée, si elle a existé, en prenant le

soin d'écrire et de faire écrire son nom « Guy de Brès ». Notre héros a voulu que ce nom fût connu, il ne nous appartient pas de le modifier et de nous attacher à une forme qu'il n'a aucunement sanctionnée.

Dans quelle famille Guy va-t-il venir au monde ? Quelle est sa condition et quelle est sa vie ? Telles sont les questions que nous nous proposons d'examiner maintenant.

Guy de Brès nait à Mons vers 1522 dans une famille d'ouvriers honnêtes et laborieux (1) : le père est teinturier au quartier du Béguinage, il a déjà cinq enfants, une fille Maillette et quatre fils Jehan, Christophe, Jhéromme et Michel. (2) L'aîné des fils Jehan sera teinturier comme son père, il a neuf ans et va à l'école, à la maison Braisnet au Béguinage ou à la maison d'un nommé Henry, près de l'auberge du Phénix : dans ses moments de liberté, il aide son père et apprend ainsi son métier pour plus tard. (3) Les deux frères, Christophe et Jérôme le suivent déjà à l'école, mais tandis que ce dernier restera avec le père, Christophe le frère préféré, le futur intime de Guy sera peintre sur verre. (4) La mère et la sœur demeurent pour nous dans l'ombre de l'atelier, à l'arrière-

(1) Il est difficile de fixer exactement l'époque de la naissance de Guy, en 1567 on lui donne environ 45 ans, de là notre calcul (V. Rahlenbeck, Gui de Brès, p. 5 note). En tout cas, l'Encyclopédie Herzog-Plitt se trompe en indiquant l'année 1540 comme celle de la naissance : Guy nous dit dans une lettre de 1567 qu'il y a plus de 20 ans qu'il sert Jésus-Christ ; il avait plus de 7 ans ! (V. Crespin, fol 746) sans parler de la différence d'âge extraordinaire que met cette date entre Guy et ses frères.

(2) Rahlenbeck, Gui, p. 14.

(3) *Bull-prot.*, 1877, p. 417.

(4) *Bull-prot.*, 1877, p. 365.

plan ; mais nous sentons leur présence, nous devinons leur tendre et affectueuse sollicitude pour le dernier venu, qui est bien le rayon de soleil du modeste intérieur. Tendresse qui du reste ne connaît pas la gâterie, car tandis que le père travaille, la femme est absorbée par le soin du ménage, et le peu de temps qui lui reste n'est-il pas consacré à l'entretien des petits écoliers ? Guy est donc seul auprès de sa mère durant le jour, sans autre camarade de jeux que la petite sœur, mais quand vient le soir, comme dans les pays où la nature est triste, le foyer est cher, toute la famille se réunit autour de l'âtre, et sur les genoux du père, Guy entend conter ces histoires épouvantables d'hommes persécutés ou torturés, brûlés ou décapités, au nom de la religion et de l'empereur. Il entend aussi prononcer à voix basse, le père détournant instinctivement la tête vers la porte, comme pour constater si elle est sûre, et chacun se penchant pour recueillir ce qui va se dire, le nom mystérieux de Luther et Luthériens !

D'autre part, que voit-il dès ses premiers pas hors du logis paternel ? Le spectacle qui le frappe est d'abord celui de toutes ces maisonnettes proprettes, groupées autour de l'église et de l'hôpital ; puis, aux heures de la prière, il regarde passer les saintes filles qui sortent de partout, des ateliers et des écoles, pour assister à la messe. Heureuses de leur condition qu'elles choisissent librement et qu'elles peuvent quitter demain pour entrer dans la maison d'un ouvrier et comme « illuminer l'obscur atelier d'un doux rayon de la Grâce », elles ont le sourire sur les lèvres, l'amour dans le regard. Ces premières impressions de joie, de paix et de travail ne se perdent pas ; elles restent gravées dans le souvenir, et dans une grande mesure contribuent à former l'expression même de celui qui

les a reçues. La mère de Guy est un peu aussi de ces saintes femmes ; très pieuse, elle emmène sans doute avec elle cet enfant qu'elle aimerait voir prêcher un jour, elle le conduit régulièrement à l'Eglise du Béguinage, où le doux chant des béguines berce et ravit l'enfant ; parfois elle va jusqu'à Sainte-Waudru et l'imagination de Guy ne laisse pas que d'être frappée par la pompe du culte, ou encore quand quelque moine de passage, envoyé par l'empereur ou le pape pour ranimer le zèle religieux des populations, vient à Mons, la pieuse femme s'empresse d'aller l'entendre, Guy suit sa mère. C'est ainsi qu'un jour, quelques mois avant la naissance de l'enfant, comme un jésuite italien prêchait à Mons, elle accourt ; l'homme ne manquait pas sans doute d'éloquence, et les marques d'enthousiasme et d'approbation ne lui faisaient pas défaut, puisqu'au retour, encore sous l'impression de ce triomphe, la brave femme demande à Dieu de lui accorder que son enfant soit tel que ce jésuite, et Guy plus tard, à la veille de sa mort, rappellera ce souvenir à sa mère, en ajoutant « il m'a fait, en vérité, jésuite, toutefois non pas tel que ceux de cette secte nouvelle, mais ardent imitateur de Jésus. » (1) Pour commencer, l'enfant est donc docile aux vœux de sa mère qu'il aime et suit partout avecjoie ; elle est heureuse qu'il soit dévot, égrène des chapelets, dise des prières ; il ne se fait pas faute de l'être ; du reste, il y a plus en lui que le désir de plaire, il a de l'attachement pour sa religion ; comme il le reconnaît ensuite : « il est fort adonné aux superstitions papistiques. » (2) Mais bientôt, au sortir de cette première enfance qui appartient tout entière à la mère et laisse

(1) Crespin, fol. 746.
(2) Çrespin, fol. 749.

dans notre nature des traces si profondes, Guy s'affranchit doucement de la tutelle de sa mère : ce n'est plus seulement le quartier du Béguinage qu'il visite, à son tour, il a pris le chemin de l'école, et comme les enfants de son âge il connaît les tours et les détours qui y mènent aussi bien que ceux qui ramènent à la maison ; il apprend à connaître sa ville.

Mons au seizième siècle est une ville remarquable à différents points de vue : c'est une place forte, dans toute l'acception du mot, « situ et opere munitissimum » dit fort bien Guicciardini. (1) En effet, les remparts sont solides, il y a trois fossés, une citadelle et la rivière de Trouille qui la sépare en deux remplit les fossés, puis se joint dans les faubourgs avec la rivière de Haine. Six portes donnent accès à Mons et aux routes qui conduisent aux villes voisines, Saint-Guilain, Maubeuge, Valenciennes, Tournay, Namur, Bruxelles et Douai. (2) C'est encore une ville célèbre par ses institutions religieuses ; à l'ombre de la grande église de Sainte-Waudru, admirable dans toutes ses proportions, avec ses autels de marbre et de jaspe, et son jubé orné de statues, se groupent divers ordres religieux : en première ligne le chapitre des chanoinesses de Sainte-Waudru († 686) est renommé ; puis, on cite des cisterciennes, des moines de la congrégation de Sainte-Geneviève de Paris et des récollets. C'est enfin un centre industriel et commercial : son état est prospère, on y trouve des gens de tous les métiers, mais surtout des tisseurs de « saye ». En elle-même, la ville est grande, bien bâtie, compte des édifices publics et possède des sources d'eau

(1) Guicciardini, p. 454 ss.

(2) P. Griffet, III, 198.

délicieuse. Ce rapide aperçu nous permet de juger des sentiments que Guy dut éprouver à Mons, dans les courses de son enfance.

Comme ville royale, siège du Conseil du Hainaut, elle eut ses jours de deuil, lors de la publication de ces terribles placards de l'empereur, qui allaient restreignant les libertés publiques et individuelles. Guy se trouve sans doute dans cette foule morne et silencieuse, réunie pour écouter la lecture des édits à la tribune de l'hôtel de ville, et s'il ne comprend pas toute la portée de ces mesures, il n'en saisit pas moins deux faits : c'est que désormais il y a de certaines choses défendues, et qu'on est coupable des plus grands châtiments si on les fait.

Comme ville de commerce, avec le trafic, il se fait à Mons un échange d'idées et d'opinions qui se répandent et circulent un peu partout. Il y a des choses interdites, Guy les veut naturellement connaître ; il va donc et écoute les conversations, il est toujours où l'on parle à voix basse, avec mystère. A l'atelier de peinture sur verre, où chaque jour il se rend avec son frère Christophe, il recueille tous les propos et retient tous les récits de supplices de gens du peuple, qui se répètent de bouche en bouche, et finissent par prendre un caractère merveilleux qui plaît à l'imagination populaire. Son âme tendre frémit ; il dit en rentrant avec son Christophe tout ce qu'il ressent, et le soir, à la veillée, pose à ses parents de ces grands pourquoi ? comment ? qui sont le commencement de la connaissance. Les réponses que peut lui faire sa pieuse mère, fort troublée et inquiète de ces questions, ne lui suffisent déjà plus ; dans sa naïve logique, il ne parvient pas à s'expliquer pourquoi on met à mort des hommes reconnus justes et bons ; peut-être le père se tait, ou témoigne sa compas-

sion pour les malheureux, parlant des droits violés du pauvre peuple : Guy, qui se sent du peuple, écoute et se souvient. Ainsi grandit l'enfant, sous cette double impression de la crainte et de la pitié, la pitié dominant dans cette jeune âme vaillante, la crainte n'ayant pas encore d'objet bien défini.

Vers 1535, un premier événement modifie la constitution de la famille : l'aîné des fils, Jean, se marie, à l'âge de vingt-et-un ans environ. Ouvrier, il n'attend pas, pour prendre cette décision, d'avoir une position, qu'il va créer du reste avec sa femme; dès qu'il sait un métier, il s'établit et fait bien; sans que pour cela sa famille en souffre, il ne peut toujours rester à sa charge (1). C'est aussi probablement vers cette époque qu'il faut placer un autre événement, tout intime celui-là, mais de grandes conséquences. Nous avons déjà vu les deux premières phases du développement de Guy, nous touchons à la troisième ; nous l'avons montré, d'abord dévot comme sa chère mère, comme sa petite sœur, s'affranchissant peu à peu des idées anciennes, et en venant à la pitié pour les persécutés ; il va faire un pas de plus, et non-seulement changer de croyances, mais transformer insensiblement celles de ses parents.

La lecture d'un livre opère cette révolution. D'un côté, depuis longtemps Guy a entendu dénoncer un livre comme pernicieux et dangereux, il se rappelle même, peut-être, qu'au temps du catéchisme, le prêtre lui défendait d'y jamais regarder ; d'un autre, on raconte de toutes parts, et le bruit va se confirmant que tous les hommes qu'on persécute le sont pour ce livre; un vif sentiment de curiosité s'empare de son esprit, et quelles que soient les

(1) *Bull. prot.*, 1877, p. 417.

défenses du magistrat, quelles que soient les recommandations de sa mère, il se promet bien de l'ouvrir si jamais il le rencontre. L'occasion ne doit pas tarder à se présenter. Si l'empereur est sévère, la propagande est ardente. Une jeune âme avide de connaissance doit trouver ce qu'elle cherche. Aussi nous nous représentons le jeune Guy, une fois en possession du livre, lisant en cachette et relisant encore ces pages remplies de choses nouvelles qui parlent à son âme. Est-il surpris quelque jour, et communique-t-il dans un moment d'enthousiasme son admiration pour le livre, ou fait-il de l'un des siens, de sa sœur Maillette ou de Christophe son confident? Obtient-il de sa mère la faveur de lui lire tout bas quelqu'une de ces pages brûlantes d'amour et de pardon? Nous l'ignorons, mais nous inclinons à croire qu'il y eut pendant un temps comme une infiltration secrète de lumière et de vérité dans cet intérieur, en sorte qu'un jour Guy put se faire écouter, et lire rayonnant, dans une mémorable veillée, quelques pages de son trésor! C'est là le premier moment de la conversion, voici le second. Guy, avec le bon sens qui le caractérise, doit raisonner, et souvent, après avoir lu tel ou tel passage, en contradiction avec les pratiques de l'Eglise romaine, il s'arrête et fait remarquer toute la supériorité de la loi divine sur les lois humaines. Peut-être alors sa pieuse mère le reprend-elle doucement, au fond à moitié vaincue, mais effrayée par ce merveilleux inconnu, ou encore garde-t-elle ce silence significatif, qui pour les consciences délicates, vaut bien des réflexions. Ah! ce n'est pas sans lutte que Guy triomphe de ces tendres résistances, de ces habitudes consacrées, et nous croyons pouvoir affirmer que le futur apôtre fait ici un difficile apprentissage; c'est vraiment sa première préparation au ministère.

Cependant, quand cette mère et cette sœur chéries se sont rendues, et que l'enfant est devenu le prêtre de la famille, comme le fait finement remarquer un écrivain : « les femmes montrant le chemin, les hommes suivent » : de la famille, l'influence de Guy s'étend au dehors. Le soir venu, on peut remarquer des ombres qui gagnent isolément la maison de Guy, frappent tout doucement, et se joignent à la petite assemblée réunie pour entendre lire le livre. C'est tantôt ici, tantôt ailleurs, pour ne pas éveiller les soupçons d'une police aux aguets, et l'œuvre se poursuit dans la paix, sous le regard de Dieu, durant plusieurs années. Ainsi peut-être, la petite église eut son jour de fête, lors du mariage de Maillette de Brès avec Daniel de la Deuze, marchand drapier, demeurant à Valenciennes, en la rue Cambrésienne, à l'enseigne du *Soleil d'Or* (1). Cette union est comme la première attache de Guy avec cette ville de Valenciennes, qui lui tiendra bientôt si fort au cœur. Guy poursuit donc ses travaux ; tout en continuant à se rendre à l'atelier de verrier, dans ses moments de loisir il tourne et retourne les pages de la Bible, peut-être aussi a-t-il quelques ouvrages sur la religion, qu'il médite, ou a-t-il rencontré quelque vieil hérétique qui lui fait part de ses pensées et de ses expériences. Toujours est-il qu'il doit à ce moment beaucoup travailler et, aidé par une mémoire exceptionnelle, beaucoup profiter ; on ne s'explique pas autrement le développement auquel il est ensuite parvenu.

Mais la persécution vient bientôt interrompre ses travaux pour le jeter dans la vie tourmentée que nous allons voir. Les tendances de la famille de Guy ne manquèrent pas d'être signalées aux inquisiteurs ; on surveilla, comme

(1) *Bull. prot.*, 1877, p. 364.

on savait alors le faire, on interrogea les voisins, les camarades d'ateliers, les amis de la famille, la petite assemblée n'eut-elle pas de faux-frères? c'est probable, il y avait des gens de ce métier. Bref, on acquit la certitude que les auteurs du mal étaient les deux peintres sur verre, Christophe et Guy. Dès l'année 1551, Christophe, fort suspect, est appelé devant les magistrats : les charges qui pèsent sur lui ne sont pas encore bien graves ou mal définies, puisque les condamnations sont légères, ce sont des « réparations » (1). Le fait toutefois se reproduit souvent. Guy, plus compromis, n'attend pas la sentence des inquisiteurs, et préfère tout quitter, famille, patrie, plutôt que de se livrer et de briser ainsi son avenir. Peut-on lui en faire un reproche? Nous ne le croyons pas; et à l'appui de notre opinion nous ne citons pas tel ou tel exemple : nous disons que si la loi est inique, plutôt que de tomber sous la loi, il faut se soustraire à ses conséquences. L'exil, si dur et si impie qu'il soit, est le meilleur moyen; à moins que par des voies légales, il y ait quelque possibilité de changer la loi. Le martyre n'est pas, selon nous, une solution à cette question, quand il peut être évité; s'il est trop tard, il faut le supporter noblement.

II. — L'Exil. Londres (1551-1553)

Deux placards de l'empereur, de l'année 1550, du 13 avril et du 25 septembre, nécessitaient l'exil de Guy, s'il n'était pas déjà poursuivi. Par le premier, la simple discussion des matières théologiques est punie de mort ; par le second, ceux qui logent des sectaires sans les dénoncer, sont eux-mêmes coupables d'hérésie (2). Il n'y a

(1) *Bull. prot.*, 1877, 366,

(2) Hubert, p. 30.

donc plus à hésiter : Guy doit partir, sa vie et celle des siens en dépendent. Où va-t-il aller? Sans doute la France est le plus proche pays ; mais Henri II, au dehors l'ennemi des catholiques, est dans son royaume leur plus fidèle ami. Il n'y faut pas songer. Reste l'Angleterre, où l'on dit qu'Edouard VI, le jeune roi, accueille les réfugiés de tous pays. L'Angleterre est la vieille terre de refuge des divers persécutés des Pays-Bas. Dès le XIIe siècle, sous le règne d'Henri Ier, une colonie de Flamands s'établit à Carlisle, au pays de Gower (Galles du Sud), et à Worstead, près de Norwich (1). L'émigration ne cesse pas sous ses successeurs, mais il faut arriver à Edouard III pour voir ce mouvement s'accentuer, d'une part à la suite des mesures prises en Flandre par le comte Louis de Nevers, d'autre part en raison des nombreux privilèges accordés par le roi d'Angleterre aux émigrants. Cette politique utilitaire des rois d'Angleterre est poursuivie en particulier sous Henri VI et Edouard IV. Avec Edouard VI, l'Angleterre se trouve, à ce point de vue, dans une situation exceptionnelle qu'il nous faut examiner : elle est devenue, selon l'expression employée par Bucer, Alexandre et Fagius, dans une lettre du 3 août 1549, un asile de Christ (*Christi asylum*) (2). Ce fait est dû à trois hommes : le jeune roi, que Knox peint si bien par ces mots : « *Ane King of so godlie disposition towardis vertew, and the treuth of God, that nane from the biginning passit him* (3) » : Edouard Seymour, comte de Hertford, duc de Somerset, régent d'Angleterre, et Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbery, depuis le 30 mai 1533, précepteur

(1) Smiles, p. 3, ss.

(2) *ap.* Strype's *Cranmer. Appendix*, n° 105.

(3) M' Crie, p. 54, note.

d'Edouard VI. Le roi laisse agir et soutient ces deux hommes qui se complètent l'un par l'autre. En effet, par la fermeté de sa politique, appuyée sur le parlement, le régent rend les réformes de Cranmer possibles.

A cette époque, le clergé anglican est dans une triste condition : les évêques sont attachés aux anciennes formes et entravent plutôt qu'ils ne secondent les efforts de Cranmer, les prêtres ignorants ne savent que dire la messe et chanter des litanies, la prédication est tout à fait négligée, la cène se célèbre sans préparation, de discipline il n'en est plus question. Pour remédier à ce déplorable état de choses, Cranmer fait appel aux hommes de son pays et groupe autour de lui Alès, Ridley, Latimer, Parker, Hooper et Knox, tandis qu'il offre l'hospitalité à des savants étrangers tels que Bernardin Ochino et Pierre Martyr Vermigli (20 décembre 1547), Francesco Enzinas et Tremellio, puis Pierre Alexandre, Bucer, Fagius et Jean a Lasco (1). Entouré de ce savant état-major, il se met à l'œuvre. Dès 1547, il publie le « *Book of homilies* », destiné à suppléer à l'ignorance du clergé ; il fait traduire les paraphrases d'Erasme sur le Nouveau-Testament, le catéchisme de Nuremberg et publie, en 1548, avec le concours de Bucer et de Pierre Martyr, le « *Book of common Prayer*, suivi, quatre ans après, par les quarante-deux articles (2).

Cependant, il accueille les étrangers de toute nation, persécutés pour la foi. Ils viennent en si grand nombre que dans une lettre du 23 mai 1551, qu'écrit Francis Peyto au comte de Warwick, alors à Rome, nous voyons qu'après recensement, on compte à Londres quarante

(1) Bonet-Maury, p. 138 ss.

(2) *Encycl. sc. rel.* : art. *Cranmer, Knox, Latimer, Refuge.*

mille étrangers, sans les femmes et les enfants, et pour la plupart hérétiques réfugiés (1).

Ce chiffre est exagéré, sans aucun doute, mais il montre quel grand courant d'exil il y avait alors vers l'Angleterre. On comprend maintenant que Guy choisisse ce pays comme refuge, peut-être y a-t-il déjà des connaissances. Du reste, il ne sera à la charge de personne, il sait travailler. Nous ne savons comment il s'y rend. Tous les ports qui regardent l'Angleterre, à cette époque, reçoivent et voient partir des exilés, depuis Boulogne jusqu'à Emden, en passant par Calais, Gravelines, Dunkerque, Nieuport, Ostende, Anvers surtout et Flessingue. Toutefois, il est probable qu'il s'embarque dans l'un de ces derniers. Nous ne savons davantage ce qu'il fait en Angleterre, où il se fixe, mais nous lui faisons partager le sort de la colonie étrangère de Londres. Alors, comme aujourd'hui, Londres est un puissant centre d'attraction, l'ouvrier étranger en quête de travail s'imagine aisément qu'il y trouvera le nécessaire. Puis la colonie étrangère y est organisée, à supposer qu'il l'ignore, il ne manque pas de l'apprendre en voyage par d'autres exilés qui ont déjà des parents dans cette ville, ou à son arrivée en Angleterre. Le noble polonais Jean a Lasco est surintendant général des communautés allemande, française et italienne établies à Londres ; elles comptent trois à quatre mille personnes (2). La reconnaissance officielle de cette église remonte au 24 juillet 1550, il y est dit : « *Volumus quod Jo. a Lasco sit primus et modernus superintendens dicta ecclesiæ et quod Gualterus Delœnus, Martinus Flandrus* (Micronius), *Franciscus Riverius, Richardus Gallus sint*

(1) *Calender of state papers, Foreign Series*, 1547-1553, p. 120.
(2) Mʳ Crie. — Note S, 338.

quatuor primi et moderni ministri. » (1). Chaque communauté a son pasteur, ses anciens et ses diacres d'institution divine. Le surintendant les surveille toutes, mais « cestuy est appelé, au privilège du Roy, surintendant, lequel est glus grand que les autres, seulement en ce qu'il a plus de peine et de soing que tous les autres... » Pour a Lasco, c'est une charge d'origine divine qu'a remplie Pierre autrefois (2). Tel est le caractère de cette église, établie d'abord dans le temple d' « Austin Friars » pour les trois communautés, puis à partir du 16 octobre 1550 dans la chapelle de Saint-Anthony, Threadneelde Street, pour les seuls réfugiés de langue française. Les pasteurs de cette dernière communauté sont François Peruccel, dit la Rivière, et Richard Vauville ; Jean a Lasco dit à leur sujet : « *Galli habent Riverium et Richardum, bene doctum utrumque et eloquentem.* » (3). Guy, s'il est à Londres, doit rencontrer ces hommes. Peut-être leur vient-il en aide ? En tout cas, il apprend beaucoup à leur contact, sinon en leur société ; et que de questions n'a-t-il pas à leur poser, lui qui lit si assidûment la Bible. Assiste-t-il aux conférences bibliques *(prophetiæ)* qui avaient lieu le mardi dans l'Eglise française et le jeudi dans l'Eglise flamande, et dans lesquelles on discutait les sermons de la semaine, on peut le supposer (4). Il y a plus, c'est là qu'il entend surtout parler de Calvin. Il y a dans l'Eglise de tels fanatiques, que ce dernier peut dire d'eux : « Ils vouloient faire ung idole de moy, et de Genève une Jérusalem. » (5). Dès lors, il doit désirer de

(1) *Calvini opera*, XIV, lettre 1653, note.
(2) Mc Crie, p. 339.
(3) *Calvini opera*, XIV, lettre 1432.
(4) Bonet-Maury, p. 148.
(5) *Calvini opera*, XIV, lettre 1653.

voir celui qui occupe une si grande place dans la pensée de tous.

Connut-il deux hommes dont l'un surtout est resté célèbre et qu'il rencontra dans la suite, John Knox et Valéran Poulain? Guy a dû voir Knox à Londres. A cette époque, il y vint trois fois : en 1550, pour le « Book of common Prayer », à la fin de 1552, pour se disculper des accusations portées contre lui au Conseil par le duc de Northumberland, et au mois d'août 1553, lorsque Edouard VI lui offrait un évêché. Il serait étonnant qu'il ne l'ait pas vu l'une des trois fois. Quant à Valéran Poulain, qui avait organisé une Eglise en 1550 à Glastonbury, c'est plus douteux, bien que rien n'aille absolument contre cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, l'influence qu'a dû exercer sur Guy ce séjour en Angleterre est considérable. Au point de vue religieux, la présence d'hommes aussi remarquables par leur science que par leur piété, la foule des étrangers de tous pays, exilés pour la foi, devaient à cette époque créer à Londres un milieu théologique de foi et de discussion, auquel Guy ne pouvait se soustraire, et en même temps qu'il arrêtait les bases de sa foi, il pouvait faire connaissance avec toutes les nuances et toutes les formes de l'hérésie, ce qui ne devait pas manquer de lui donner une certaine largeur d'esprit. Au point de vue général, la grande ville était un champ d'expériences et d'enseignements dont Guy, avec les facultés que nous lui connaissons devait profiter dans une grande mesure. L'un des côtés les plus saillants de son esprit, c'est le sens pratique; nous ne craignons pas d'attribuer non pas sa formation, mais sa solidité, à l'usage des choses et du monde auquel le séjour de Guy en Angleterre a contribué.

La mort d'Edouard VI amène son départ. Le 7 juillet 1553, le jeune roi, qui déjà depuis quelque temps ne quittait plus ses appartements à cause de la toux, meurt âgé de 16 ans, laissant tous les amis de la religion, de la vertu et de la science, dans le plus profond chagrin. Calvin, qui l'estimait fort, lui avait dédié deux de ses commentaires (1). Quelques jours après la mort du roi, Marie Tudor, fille de Catherine d'Aragon, est proclamée reine (19 juillet 1553). Pour amener les protestants à reconnaître son autorité, elle promet le respect des consciences. Mais, dès la fin du mois de novembre, le parlement annule toutes les lois en faveur des protestants, et rétablit le culte catholique romain, laissant aux protestants la faculté de suivre encore leur culte jusqu'au 20 décembre 1553; cette limite passée, ils seront considérés comme hérétiques. Les conséquences suivent aussitôt. Tandis que les arrestations commencent, avec celle de Cranmer, trois colonnes de persécutés prennent le chemin d'un autre exil. Lasco va fonder en Oost-Frise, à Emden, une des plus anciennes églises wallonnes du continent, la Rivière s'établit à Wesel, Valéran Poulain pénètre jusqu'à Francfort, quelques-uns, par bandes isolées, ou individuellement, se réfugient à Zurich, Bâle, Genève, Strasbourg et Duysbourg.

Il est profondément triste de voir ces victimes de l'intolérance religieuse poussées par les révolutions politiques dans des voies toujours nouvelles, mais il y a aussi quelque chose d'infiniment grand et instructif dans ce tragique spectacle, quand on les voit inébranlables dans leur confiance en Dieu, tout sacrifier à leurs convictions!

(1) *Commentarii in Isaiam prophetam. Commentarii in epistolas canonicas.*

III. — Commencement du ministère de Guy de Brès à Lille. Sa fuite à Gand (1553-1556)

Guy quitte l'Angleterre à la fin de l'année 1553 ou au commencement de la suivante. Il ne va ni à Emden, ni à Wesel, ni à Francfort; il rentre dans son pays. Cette détermination est hardie, et ne s'explique que par l'ardeur de son zèle. Il sait à quels périls il s'expose par là ; suspect depuis son départ précipité de Mons, la moindre imprudence peut le trahir. Pourtant il n'hésite pas, sa seule précaution est de ne pas revenir directement à Mons; il s'arrête et se fixe pour un temps à Lille.

La Réforme avait pénétré de bonne heure dans cette partie de la Flandre, dite wallonne, et comme ailleurs sous la forme luthérienne. Bien des causes avaient contribué à une rapide propagation des idées nouvelles, celles que nous avons indiquées au commencement de cette étude pour les Pays-Bas en général, s'appliquent particulièrement à cette région, qui, dès le XIVe siècle, est un foyer de vie matérielle et intellectuelle. La Flandre occidentale est conquise sur la mer, comme la Flandre orientale sur les marais, mais jusqu'à ce que la campagne soit enlevée aux eaux, le peuple se groupe autour de deux ou trois centres, Gand, Ypres et Bruges, où règne la plus grande activité. A la fin du XIVe siècle, Œneas Silvius nous dit de Bruges qu'elle était l'une des trois plus belles villes du monde; unie à la mer par un canal de quatre lieues et demie, cent bâtiments y entraient par jour. Il faut voir aujourd'hui dans ces villes, à Ypres en particulier, ces halles immenses auquelles le peuple accourait pour le travail ou la proclamation des édits; on se fait ainsi une idée juste de ce qu'étaient autrefois ces puissantes cités de

commerce et d'industrie. Indiquer le caractère de ces villes, c'est en même temps expliquer comment la réforme s'y est implantée. Les idées luthériennes, venues avec les voyageurs et les commerçants, ont trouvé un sol tout préparé dans des esprits ouverts à toutes les nouveautés, par un échange constant d'idées, et assez cultivés pour se sentir supérieurs à leurs anciens maîtres, les moines de toute robe. L'exemple suivant le montre clairement : en 1539, à Gand, une question est proposée aux chambres de rhétorique : Quelles sont les plus sottes gens du monde? Sur dix-neuf chambres, onze répondent que ce sont les moines.

Lille, à cette époque, se trouve dans des conditions semblables à celle de ses voisines, Gand, Ypres et Bruges. Dès le 22 mars 1521, un placard de l'Empereur nous y révèle la présence de l'hérésie : le gouverneur a mission de rechercher et de détruire tous les livres hérétiques de Martin Luther et de ses adhérents (1). Les mesures prises encouragent la résistance, l'esprit d'examen, violemment comprimé, se replie sur lui-même, et donne libre cours dans le secret à ses brûlantes investigations. Les livres circulent en cachette, et chacun les veut posséder. En 1526, un conflit d'autorité entre l'officialité de Tournai et l'échevinage de Lille, nous offre le premier exemple de Lillois arrêtés pour luthéranisme. Jusqu'alors toutefois les condamnations sont légères, ce ne sont encore que réparations, amendes honorables. En 1527, les peines s'aggravent : l'Empereur, par placard du 5 juillet, étend l'interdiction à toute espèce de prêche hérétique; enfin, en 1529, paraît le 14 octobre le placard qui complète cette législation : la peine du feu sera appliquée aux hérétiques

(1) Frossard, p. 146 et 3 ss.

endurcis, les femmes seront enterrées vivantes, par faveur les hérétiques repentants seront décapités. En 1533, sept luthériens sont mis à mort; désormais, d'une part les placards ne font plus que se succéder pour répondre aux exigences, toujours nouvelles, de la poursuite des hérétiques, qui se dérobent de mille manières aux lois existantes, et d'autre part se déroule régulièrement à nos yeux le cortège des torturés, des stigmatisés, des décapités, des brûlés et des étouffés pour la foi!

Il n'est alors presque pas d'endroit qui n'ait ses martyrs. A Cambrai, en 1532, un homme convaincu de luthéranisme est fustigé à tous les carrefours de la ville par le bourreau, qui le marque ensuite à la joue (1). Dès 1527, Valenciennes juge cinq procès d'hérésie (2). A Douai, le 26 juillet 1538, le curé de la principale paroisse de la ville, l'église Saint-Pierre, Me Jean Garcette, suspect d'hérésie, est brûlé sur la grande place (3). Toutes les localités qui avoisinent les grandes villes sont atteintes : Autour de Lille, c'est Béthune, Armentières, Quesnoy-sur-Deûle, Wasquehal, Lannoy, Orchies et Tournay, sans parler d'une multitude d'autres endroits. On se représente donc l'état de ces régions au moment de l'arrivée de Guy. Les bourreaux et les victimes se connaissent : les premiers sont armés de mille manières pour atteindre l'hérésie, tout d'abord ils sont le pouvoir, ils ont ensuite l'argent, la fortune par les grands en général et le clergé; les seconds sont les petits, les artisans, les ouvriers des champs, tout au plus comptent-ils dans leurs rangs quelques bourgeois marchands, docteurs ou magistrats. Ils

(1) Dupont : II, 116.

(2) *Bull. prot.*, 1878, 301 ss.

(3) *Souv. de la Fland. wal.*, II, 122 ss.

sont à peine organisés; Pierre Brully a été trop vite enlevé (1), Antoine, Staffin et Daniel Itero trop vite interrompus dans leurs travaux (2); quelques prêtres inconnus sortis des ordres, quelques laïques zélés, voilà leurs ministres. Ils s'assemblent de nuit, dans les lieux écartés, loin du bruit, loin des yeux de la police, souvent encore sont-ils trahis! Ainsi grandit leur foi au milieu des périls et des dangers incessants; foi singulièrement tenace que celle de ces pauvres persécutés qui, dès leur enfance, s'attendent après chacun de leurs actes religieux, au fer, à la corde, au feu ou à la fosse !

Cependant, Guy de Brès croit devoir tout braver. S'il s'est retiré, il y a quelques années, en Angleterre, devant la persécution, désormais en s'établissant à Lille il va au devant d'elle. Son ministère y dure environ deux ans, il y vient au commencement de l'année 1554, et ne quitte la ville que vers le mois de mars 1556 (3). Il se consacre à trois œuvres principales : l'organisation de l'église de Lille, la propagation de l'Evangile, la lutte contre les anabaptistes. Il avait choisi Lille, nous dit Crespin, de préférence à toute autre ville, à cause « de la multitude des croyants qui ne désiroient que de s'assembler publiquement pour ouyr la prédication de l'Evangile ». Il trouve donc là un chaleureux accueil auquel il répond généreusement. Quel ministère alors que le sien! Quand on réfléchit aujourd'hui à ce qu'il était, on ne peut assez admirer son dévouement et sa foi. Ce sont des visites fréquentes chez les divers membres de l'église, ici il faut affermir la foi qui est faible, là il faut consoler les veuves

(1) Paillard, *le Procès de Pierre Brully*, p. 13 ss. Rod Reuss.

(2) *Id.*, p. 52.

(3) Crespin, fol. 417 et 749.

ou les orphelins des témoins de la vérité, partout il faut préparer au martyr ; ce sont encore ces réunions qu'il faut organiser longtemps à l'avance pour que le peuple puisse s'y rendre, et qu'il faut tenir soigneusement cachées pour qu'elles aient lieu. Or voici, d'après l'interrogatoire d'un martyr, Baudechon Aughier, les choses épouvantables qui s'y passaient au dire des catholiques : « Quand nous sommes assemblés au nom de notre Seigneur pour ouïr sa sainte parole, nous nous prosternons tous ensemble à deux genoux en terre, et, en humilité de cœur, nous confessons nos péchés devant la majesté de Dieu ; après, nous faisons tous prière afin que la parole de Dieu soit purement prêchée, nous faisons aussi des prières pour notre sire et pour tout son conseil, afin que la chose publique soit gouvernée en paix à la gloire de Dieu, et vous aussi vous n'y êtes pas oubliés, messieurs (les échevins), comme nos supérieurs, priant notre Dieu pour vous et pour toute la ville, afin qu'il nous maintienne en tout bien » (1). Ce récit est si touchant, et empreint d'un tel accent de vérité, que nous n'avons pas craint de le reproduire en entier, il nous fait bien sentir ce qu'était ce petit troupeau.

C'est donc pour Guy une action incessante qui doit passer inaperçue aux yeux de l'autorité. Il n'est jamais question de repos, à peine a-t-il rempli sa tâche à Lille qu'il part pour les environs : au Quesnoy, à Lannoy, et surtout à Armentières il y a des âmes qui l'appellent. Précisément, pendant l'année 1555, le petit groupe d'Armentières est fort éprouvé : huit personnes accusées d'hérésie sont arrêtées, deux sont condamnées à la fustigation et au bannissement à perpétuité, une a la tête tranchée, c'est Herculles Dambrin, sergent de la ville d'Armentières,

(1) Crespin, fol. 418.

qui, dans l'exercice de ses fonctions, s'est oublié au point d'encourager un martyr à persévérer dans la foi (1). Quelles consolations ne fallait-il pas apporter à ceux qui étaient ainsi frappés! Parfois même il va plus loin, à Orchies, à Douai, à Tournai, jusqu'à Valenciennes. Prend-il du repos chez sa sœur la drapière? nous ne le croyons pas. Car il n'a pas seulement à lutter contre les efforts réunis de l'autorité et du clergé, « contre les dissimulateurs qui enseignent si honteusement à renier Dieu, contre ceux qui enseignent le chemin large » (2), mais encore contre les sectes de toutes sortes, en particulier contre les anabaptistes, qui, comme toujours, selon l'expression de Crespin, se mêlent parmi le bon grain. Secte vivace que celle-ci qui persiste malgré la terrible persécution qu'ordonne contre elle Charles V le 10 juin 1535, en dépit des efforts des réformés eux-mêmes.

Durant ce ministère de dévouement deux choses le frappent : la pénurie des ministres ou l'insuffisance de leur instruction et l'ardent désir d'entendre prêcher, qu'ont des populations toujours exposées aux attaques des catholiques et des sectaires. Saisi par cette double exigence, et ne voyant pas autour de lui les moyens de la satisfaire, il songe à porter remède dans une certaine mesure à cet état de choses en écrivant un livre. Alors, se dit-il, si imparfaite que soit mon œuvre, l'ouvrier isolé dans la campagne, l'obscur artisan des villes et des bourgs, aura tout à la fois un livre d'édification et d'instruction sur les vérités de la religion chrétienne et les erreurs de l'Eglise catholique romaine, ce sera tout ensemble un appui et une arme, ce sera un bâton armé, le bâton de

(1) Frossard, p. 33.
(2) Crespin, fol. 419.

la foi. Il se met donc à l'œuvre, réunit et groupe les passages des Ecritures sur les grandes questions de la religion : Dieu, Jésus-Christ, le Saint-Esprit, la Loi, le franc arbitre, l'Eglise, etc., recueille les avis des anciens docteurs de l'église d'Orient et de l'église d'Occident sur ces divers points, étudie les conciles, en retient les décisions capitales, et compose son premier ouvrage : *Le baston de la foi chrétienne* (1).

Ainsi se poursuit pendant deux ans le ministère de Guy, mais ce n'est pas sans fruit, et nous aimons à relire ces lignes d'un de ses fidèles, Baudechon Aughier, prisonnier pour l'Evangile, écrivant à l'église de Lille : « Je sens maintenant en moy les fruits que j'ai cueillis aux assemblées : et le Seigneur me remet en mémoire (selon sa promesse) la bonne doctrine que j'ay ouie, maintenant elle me profite beaucoup contre mes ennemis..... Ayez en révérence ceux qui vous enseignent la voye droite; car elle vous mènera à salut, comme jusques à présent très fidèlement vous a esté annoncé en grande diligence par notre frère G., qui est de vous tous bien connu et approuvé (2) ». Voilà la récompense! nous y attachons un grand prix, car au moment de la mort d'un homme comme Baudechon, chacune de ses paroles porte. Nous touchons par là au couronnement même de l'œuvre de Guy à Lille : les quatre martyrs Aughier, Robert le père et Baudechon le fils aîné les premiers, Jeanne la mère et Martin les derniers, au mois de mars 1556. Ils périrent tous les quatre, à huit jours d'intervalle, murmurant ces mots : « Seigneur Jésus, entre tes mains nous remettons nos esprits. »

(1) L'édition de 1555 est à Leide dans une collection privée. Crespin se trompe donc en plaçant la composition de l'ouvrage à Gand en 1556.

(2) Crespin, fol. 419, v.

Cet évènement désorganisa l'Eglise pour un temps, en amenant sans doute la découverte de son régime intérieur, quoique les Aughier n'aient rien voulu révéler. Les membres du troupeau se dispersèrent, et Guy, cédant devant devant la tempête, se retira à Gand. Le vœu du pauvre Baudechon écrivant aux fidèles de Lille ne fut pas réalisé. « Davantage, mes frères, instamment et de tout mon cœur je vous supplie au nom de nostre Seigneur, pour lequel nous sommes prisonniers, que preniez garde de ne point laisser nos saintes assemblées pour la crainte de vos ennemis. » (1)

Le séjour de Guy de Brès à Gand est de courte durée. Il ne s'est pas livré récemment à des études religieuses sans s'apercevoir de tout ce qui lui manque encore, de toutes les lacunes de ses connaissances. En particulier, il ne connaît pas bien le latin, or, nombre d'ouvrages qu'il voudrait lire et méditer lui sont par là fermés(2). Son œuvre sera-t-elle donc incomplète, ne donnera-t-il pas aux fidèles tout ce qu'il pourrait, et peut-être par sa faute d'aucuns ne seront-ils pas gagnés ou affermis? En cœur vaillant, qui souffre d'ignorer le nécessaire, il ne peut s'y résoudre et prend une prompte résolution. Il ira donc où il faut, jusqu'à Lausanne et Genève, demander aux illustres réformateurs les connaissances qui lui font encore défaut.

IV. Second exil. — Francfort. — Ses études à Lausanne et à Genève. (1556-1557).

Quelle voie va-t-il prendre? Sera-ce celle de la France ou celle de l'Allemagne? Comme par cette dernière, Franc-

(1) Crespin, fol. 419.
(2) Crespin, fol. 749.

fort se trouve sur son passage, il la choisit. Peut-être y a-t-il des connaissances, peut-être conduit-il une troupe de réfugiés (1). En tout cas, l'Eglise qui s'y trouve n'est pas étrangère à celle de Lille, soit par ses membres, soit par l'un de ses pasteurs, Valéran Poulain, originaire de Lille. Ceci nous amène à dire quelques mots de l'état religieux de Francfort vers 1556. Ce n'était en aucune façon une ville luthérienne, ses sympathies étaient bien plutôt pour Zwingle. Toutefois, les idées luthériennes y avaient trouvé un zélé défenseur en Hartmann Beyer, soutenu par l'infatigable luthérien de Hambourg, Westphal (2). Dès la Noël de 1553, ou plutôt au commencement de l'année 1554, Valéran Poulain était venu à Francfort à la tête de vingt-quatre chefs de famille. Ils avaient tous ensemble quitté leur colonie de Glastonbury du Somersetshire, leurs ateliers, leurs églises, leurs écoles pour fuir la persécution de Marie Tudor. Le 15 mars 1554, ils adressaient au magistrat une requête afin d'obtenir le droit d'asile, et dès le 18 mars, non seulement on l'avait accordé, mais on leur avait concédé l'usage de l'église des sœurs blanches (Weissfrauenkirche). Dans l'été de la même année, arriva à Francfort une autre troupe d'exilés; ils étaient anglais. Il y avait donc dans la ville deux communautés étrangères, l'une wallonne et l'autre anglaise, qui vivaient en bonne harmonie (3). La conduite du magistrat de Francfort à leur égard excita l'admiration de Calvin qui lui écrivit : « ces nouvelles, certes, m'ont été de grande consolation.. quand j'ay entendu que les bons fidelles et enfans de Dieu, lesquels estans fugitifs d'Angleterre et d'autres lieux,

(1) Rahlenbeck, Gui, p. 10.
(2) Bartels, p. 60.
(3) Dalton, p. 462, ss.

estaient arrivez en vostre ville, y ont esté humainement receus et logez, et que non seulement vous avez oltroyé part à leur triste exil, mais aussy fait honneur convenable au Fils de Dieu, en voulant que son Évangile résonne haut et cler dans vostre ville en langues estranges » (1) Environ six semaines après l'élection de John Knox comme pasteur de la communauté anglaise (24 Sept. 1554), Lasco se rendit à Francfort. (2). Or, dans le courant de l'hiver, d'autres exilés vinrent demander asile, mais ne comprenant ni le wallon ni l'anglais ils étaient sans culte. Lasco intervint; en attendant que Pierre Dathenus d'Emden put venir, il appela Micron de Norden. (3) A la nouvelle de ces envahissements successifs d'étrangers sacramentaires, Westphal par l'intermédiaire de son intime Beyer intrigue auprès des magistrats. Lasco fait tout pour prévenir une rupture, mais Beyer et son collègue Ritter ne veulent rien entendre, et c'est tout juste si la défense de Lasco amène une paix momentanée.

De leur côté les communautés anglaise et française ne jouissaient rien moins que du calme. Le magistrat de Francfort n'avait autorisé la première, qui allait sans cesse en augmentant, qu'à la condition qu'elle partagerait le sort de la communauté wallonne déjà établie. Et voici que des réfugiés suivant la liturgie d'Edouard VI, venus avec le docteur Cox, l'ancien précepteur du roi (13 Mars 1555), protestèrent contre le culte calviniste suivi dans l'église. Des luttes s'engagèrent et aboutirent au départ de Knox, à la tranformation violente de l'Église, et bientôt à sa désorganisation (4).

(1) J. Bonnet, II, 82, note.
(2) Dalton, p. 473.
(3) *Id.*. p, 464, ss.
(4) Dalton, p. 474. Mc Crie, 69, ss. 79.

Dans la seconde, deux partis s'étaient formés à la suite de la mort de Richard Vauville, l'un des deux pasteurs. (Décembre 1555). Les uns demandaient la destitution de Valéran Poulain, irrégulièrement élu, les autres réclamaient son maintien : de là, l'anarchie. Calvin qui ne cessait de s'intéresser à cette église, remit au successeur de Vauville, Guillaume Olbrac, un double message pour les surveillants et les membres de l'Eglise. (23 juin 1556). A la même date, il écrivait à Valéran Poulain pour l'engager à se démettre librement de ses fonctions, si la majorité lui était hostile. Rien ne faisait. Calvin vint alors en personne, il quitta Genève le 26 août 1556, passa le 29 à Bâle et arriva à Francfort le 7 septembre. Sa présence amena d'excellents résultats, Poulain se retira volontairement. et d'un commun accord, François Perucel dit la Rivière, pasteur à Wesel fut élu pour son remplaçant; il ne vint toutefois qu'au mois de janvier 1557.

C'est dans ses circonstances que Guy de Brès vient à Francfort. En effet dans la « Racine, source et fondement des Anabaptistes » il nous rapporte une discussion qu'il eut avec un anabaptiste, disciple de Bastien Franque, en présence de Monsieur Alasco. (1) Or, nous savons d'une part que Guy n'a quitté Lille qu'au mois de mars 1556, et qu'il a passé quelque temps à Gand, c'est-à-dire deux ou trois mois sans doute. D'autre part, Lasco reste à Francfort jusqu'au 21 octobre 1556, époque à laquelle il part en compagnie de Jan Utenhove. (2) Si donc Guy a vu Lasco, c'est dans l'été ou au commencement de l'automne de l'année 1556.

(1) *Racine, source et fondement....*, Ch., X. 91.

(2) Dalton, p. 483, Bartels, p. 63, Pijper, p. 144.

Il arrive à un moment de troubles. Toutes les églises sont divisées : les flamands sont en lutte avec les luthériens les Anglais ne peuvent s'entendre, les Français enfin sont partagés en deux camps aussi obstinés l'un que l'autre. De plus il y a des Anabaptistes, et là comme partout, Guy a maille à partir avec eux. Il nous conte la querelle de la meilleure manière : » Mesme quelque temps y a que l'un des principaux de la secte (1) du nom duquel je me déporte, en présence de plusieurs gens de bien en la ville de Francfort me dit et maintint fort et ferme avec plusieurs de ses disciples que jamais la terre n'avait sous-tenu ni porté idole plus abominable que ce qu'on appelle la Bible, et que tout le monde s'estoit là amusé, cerchant là dedans la parole de Dieu, là où il la fallait cercher dedans notre cœur. Et l'un d'eux redoubla, et dist en la présence de Monsieur Alasco et de nous tous, que voulez-vous tant parler de l'Écriture? je vous asseure, quant à moy, j'ay plus aprins à voir tuer une poule ou un chapon, que jamais je n'ay fait en tous les presches et lecture des livres que j'ay jamais leus. » Guy nous dit que ces anabaptistes entendaient par là faire allusion à l'obéissance de Jésus-Christ, jusqu'à la mort de la croix. Il leur répondit avec beaucoup de sens : Soit, j'y consens, la lecture de l'Écriture ne suffit pas, on a pu abuser de la Bible, « il faut qu'en l'intérieur l'Esprit de Dieu besongne pour engendrer la foy en nous », mais de là à la supprimer entièrement, il y a loin, elle est très nécessaire; au reste rappelez-vous ce que dit l'apôtre Paul et tirez en conclusion : « La foi vient de ce que l'on entend. » (Rom. X, 17). Si Guy se trouve à Francfort à une époque troublée, il

(1) Secte anabaptiste qui avait pour chef Bastien Franque. Racine, etc, X, p. 91.

arrive aussi au moment de la réconciliation, du moins dans l'église française. Il voit à l'œuvre, et de près, le grand homme de ses rêves, le grand réformateur Calvin : et il apprend comment dans les situations les plus tendues, un homme animé d'un esprit de justice et de paix peut calmer les âmes agitées. Il voit Poulain finir par céder à ses instances et les menaces d'excommunication remplacées par des promesses d'union. Combien ne doit-il pas être confirmé dans son intention d'aller à Genève, et de vivre quelque temps auprès de Calvin ?

Francfort, du reste, n'était qu'un lieu de halte pour Guy de Brès. Quels que soient les liens d'amitié ou les causes d'intérêt peut-être qui l'y retiennent, il poursuit sa route, ou selon l'expression de Crespin, qui peint bien ces temps de longs voyages, « il s'achemine vers Lausanne et Genève. » (1). Les fugitifs de tous pays ne manquent pas sur les routes qui conduisent à Genève. Fait-il le voyage seul, ou en compagnie d'amis? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, Calvin est revenu de Francfort vers le 12 octobre (2), ce qui suppose qu'il a quitté cette ville tout au commencement du mois, et nous ne croyons pas que Guy ait prolongé son séjour après le départ de Calvin. Il ne voyage pas pour son agrément, « il est studieux de savoir plus amplement ce qui est requis au ministère », en particulier, il désire d'apprendre la langue latine (3).

Nous ne savons dans quelle ville Guy de Brès se fixe tout d'abord et dans laquelle il fait le plus long séjour, mais tout nous porte à penser qu'il s'arrête à Lausanne.

(1) Crespin, fol. 749.

(2) Calvini opera, t. XXI, p. 650.

(3) Crespin, fol. 749.

Que vient-il, en effet, chercher en Suisse? La science encore plus que la pratique. Or, à ce moment, Lausanne jouit incontestablement d'une plus grande renommée scientifique que Genève; l'Académie de cette dernière ville ne date que du 5 juin 1559, et le collège a perdu de son éclat du xve siècle (1). A Lausanne, au contraire, grâce à l'influence et à l'activité de Pierre Viret, l'Académie est formée par une pléïade de réfugiés érudits et savants. A leur tête est le vieux Mathurin Cordier, le célèbre grammairien et pédagogue, que Calvin désigne dans son commentaire aux Epitres aux Thessaloniciens, comme « Lausannensis scholæ moderator », et que va bientôt remplacer François Bérauld (1557). C'est ensuite l'illustre Théodore de Bèze qui, en dehors de ses cours de grec à l'Académie, explique pour les nombreux réfugiés qui affluent à Lausanne l'Epître aux Romains et la première épître de Pierre ; ce sont enfin : François Hotman, précisément chargé de la chaire de latin, mais que Guy de Brès connut à peine, si toutefois il en a été ainsi, puisqu'il se retire en 1556 ; Jean Raimond Merlin, professeur d'hébreu de 1537-1558 ; Jean Ribbit, successivement professeur de grec et de morale, d'hébreu et de théologie de 1541-1559, et Jean Tagaut, qui enseigne la philosophie et les mathématiques (2).

Guy de Brès a donc pu beaucoup apprendre dans cette ville, et à supposer qu'il n'eut pas de recommandations, nous ne doutons pas que ses maîtres n'aient promptement reconnu en lui « un de ces bois dont on fait des flèches. » Du reste, l'œuvre de Guy est là pour attester qu'il n'a point assisté d'une oreille distraite aux leçons de pareils

(1) Gaberel, I, 498.

(2) *France protestante.* — *Encycl. des sc. rel.*

docteurs. Nous aimons à nous représenter les sentiments qui à cette époque doivent animer le jeune homme. Quelle joie pour cet enfant du peuple, qui n'a jamais travaillé que péniblement, en cachette ou en exil, d'entendre ainsi parler de tout ce qui le préoccupe et le passionne, et d'autre part, de quel sentiment de gratitude n'est-il pas animé envers Dieu ! Combien aussi ne doit-il pas être confirmé dans sa vocation, lui qui s'est formé tout seul, par l'action qu'exercent des hommes tels que Bèze ! Une seule question nous inquiète : comment vivait-il ? Etait-il assisté, mais il y en avait tant à secourir? Puis, l'aurait-il accepté ? Nous en doutons, il savait trop bien travailler de ses mains.

Nous ignorons combien de temps a duré ce séjour à Lausanne ; le moins possible évidemment, eu égard à l'ardeur missionnaire qui l'animait, le plus possible, quand on réfléchit aux satisfactions qu'il lui devait procurer. Mais, s'il a été heureux d'étendre ses connaissances à l'Académie, il doit lui tarder de voir de ses propres yeux la Genève de ses rêves. Tous ceux qui la voient, à cette époque, s'accordent pour la louer : Knox en particulier, le grand réformateur écossais, qui n'était pas facile en pareille matière, à la fin de l'année 1556 écrit à son ami M. Locke : « Je ne crains en aucune manière de dire que Genève est l'école la plus parfaite de Christ qu'il y ait jamais eu sur la terre, depuis les temps apostoliques. Ailleurs, je le reconnais, Christ est prêché en toute vérité, mais de ville où les mœurs et la religion soient si profondément réformées, je n'en connais pas. » (1). Sous d'autres rapports, le marquis Vergerio, évangélique italien, n'en fait pas un moins grand éloge : « Quant aux

(1) M[c] Crie, p. 96.

pauvres, dit-il, je n'ai pas vu un seul mendiant dans les rues. J'ai parcouru l'hôpital... j'ai compris que les malheureux n'avaient pas besoin d'implorer publiquement la charité pour être secourus par les bons Genevois... Genève! béni soit Dieu qui t'a fait passer des ténèbres à son admirable lumière. » (1). Ces citations montrent combien l'action de Calvin avait été profonde, aux points de vue moral et religieux, pour transformer d'une manière si complète et dans l'espace de quelques années le peuple genevois. Du reste, depuis la nuit du 16 mai 1555, ou, en d'autres termes, depuis la défaite du parti d'Ami Perrin, le grand réformateur exerçait une pleine influence. Pour s'en faire une idée, il faut lire les Annales des *Calvini opera* ; c'est là qu'avec un peu d'âme et de cœur, on saisit entièrement l'action extraordinaire de Calvin. Il est consulté sur tout ce qui se fait ou doit se faire dans la ville, sans en excepter les soins les plus ordinaires de la vie. Et cependant, il n'en trouve pas moins le temps, au-dedans, de remplir toutes les fonctions de son ministère, baptêmes, mariages, visites de malades, prédication, enseignement, au-dehors, d'entretenir une correspondance étonnante avec tous ceux qui s'adressent à lui, et de composer ses ouvrages! A voir l'homme à l'œuvre, on est frappé de la situation qu'il garde. Son autorité morale devait être bien grande pour que les Genevois n'en aient pas fait un roi! Il l'était, dites-vous! Aucunement, ou plutôt il ne l'était que dans ce sens « qu'il exerçait désormais un ascendant moral irrésistible. » (2).

Guy ne pouvait donc trouver de milieu plus favorable à son instruction pratique. Il n'avait qu'à regarder, par-

(1) *Encycl. des sc. rel.*, art. *Genève*.

(2) A. Roget, p. 87.

tout autour de lui étaient les fruits des convictions chrétiennes. Il n'avait qu'à écouter, le maître et ses disciples annonçaient l'Evangile de la manière la plus propre à saisir et toucher. Chaque dimanche, il avait à choisir entre les dix prédications des trois temples, faites par les huit ministres, et chaque jour de la semaine, il pouvait entendre une des trois prédications régulières. Quelle école n'était-ce pas que celle de Calvin à Genève pour ce jeune homme grandi dans les périls et les privations? Quelle joie ne devait-il pas éprouver dans les grandes assemblées, en chantant librement les psaumes de David qu'il avait murmurés en secret? Quel zèle ne devait-il pas l'animer, au milieu de tous ces jeunes hommes que Calvin représente à Bullinger comme « assiégeant sa porte pour obtenir une partie du champ cultivé. » Puis, combien n'avait-il pas à apprendre dans une ville où affluaient sans cesse de toutes les parties de l'Europe ceux que leur grandeur d'âme, leur noblesse de convictions ou quelquefois la force même des circonstances avait conduits à l'exil. C'est pourquoi, si revenant sur les conséquences de ce voyage à Lausanne et à Genève nous disons que dans la première de ces villes, Guy, en étendant son savoir, a élargi ses idées, nous croyons aussi que dans la seconde il a affermi sa foi.

Cependant, d'importants événements se sont accomplis en Europe. Philippe II a succédé à son père Charles V, et poursuivant sa politique ambitieuse, particulièrement dirigée contre la France, est entré en lutte avec Henri II. Saint-Quentin est tombé aux mains d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie (1557), après la défaite de Montmorency et la résistance acharnée de Coligny. L'attention du roi étant appliquée à la guerre, les réformés des Pays-

Bas ont quelque répit, Guy de Brès peut songer à y retourner, l'occasion est favorable. Un double sentiment doit l'y pousser : le désir de revoir ces églises de son cœur, ces pauvres troupeaux perdus, et celui d'utiliser les connaissances qu'il vient d'acquérir à la propagation du pur Evangile de Christ. La préparation a été longue, exceptionnelle : désormais, il est prêt pour la lutte, il doit frémir d'ardeur à sa simple pensée.

Nous allons le suivre dans l'action, mais auparavant, il est nécessaire de nous rendre compte des nouvelles conditions politiques et religieuses qui sont faites aux Pays-Bas.

DEUXIÈME PARTIE

L'ACTION (1557-1567).

I. — Philippe II. Les Pays-Bas. Second séjour de Guy de Brès à Lille. Sa fuite à Anvers, puis en France (1557-1560).

Le vendredi 25 octobre 1555, en présence des Etats-Généraux des 17 provinces, des membres du conseil d'Etat, du conseil privé, du conseil des finances, des chevaliers de la Toison d'Or, des grands de sa cour, des ambassadeurs étrangers et du peuple réunis dans le palais de Bruxelles, Charles-Quint abdiquait le pouvoir entre les mains de son fils Philippe II. Quarante ans auparavant, dans le même lieu, le 5 février 1515, l'empereur Maximilien l'avait émancipé. Quarante années assez remplies pour expliquer la retraite de Charles V ; il le rappela, il était allé neuf fois en Allemagne, six fois en Espagne, sept fois en Italie, dix fois en Flandre, quatre fois en France, deux fois en Angleterre et en Afrique, cette fois, pensait-il (Charles V se trompait !), il allait s'ensevelir en Espagne. Le 13 septembre 1556, il s'embarquait à Flessingue, laissant à Philippe II le gouvernement. De fait, ce dernier était donc roi de toutes les provinces espagnoles et des Deux-Siciles, il dominait en maître sur l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, était duc de Milan, des deux Bourgognes, et souverain héréditaire des 17 provinces ; de nom, il était roi d'Angleterre, de France et de Jérusalem. Quelle avait été sa vie? L'infant Philippe était né le 21 mai 1527, dans le vieux palais des rois de Castille, à Valladolid. Sa mère, Isabelle de Portugal, « triste et

destinée à mourir jeune, comme tous les reines d'Espagne », éleva l'enfant suivant toutes les règles de l'étiquette ; il resta chétif et morose. Du reste, elle ne vécut pas assez pour voir les résultats de son éducation ; à douze ans, Philippe II était orphelin. Charles V vint pour enterrer Isabelle, vit l'enfant, et songea à lui donner pour femme Jeanne d'Albret ; le mariage lui vaudrait peut-être le Béarn. On sait ce que fit François I[er]. En 1543, dans de nouveaux embarras financiers, Charles V conclut le mariage de son fils avec Marie de Portugal, fille du roi Jean III. Deux ans après, Philippe II se consolait de la mort de Marie avec Isabelle Osorio.

Cependant, déjà à cette époque, il donnait des signes évidents de ses aptitudes comme « écrivassier ! » Pour l'initier plus complètement aux affaires, Charles le fit venir en Flandre (1548) par Gènes, la Lombardie, le Tyrol, la Bavière et l'Alsace. Il ne sut plaire à ses futurs sujets. Suriano dit à cet égard : *Fu poco grato ad Italiani, ingratissimo a Fiamenghi et a Tedeschi odioso* (1) ». Il avait le regard hautain de l'Espagnol et était malingre, il semblait vouloir beaucoup et pouvait peu. Décidément, sa place était bien au fond d'un fauteuil de bureau. Mais, en attendant que Philippe aille s'enfermer dans son cabinet de travail en Espagne, Charles V, qui depuis Metz est surtout préoccupé de porter atteinte à la France, négocie le mariage de son fils avec Marie Tudor. La chose lui tient si fort au cœur qu'il écrit à son rusé Franc-Comtois, Simon Renard, le 20 septembre 1553 : « Si nous étions en aage et disposition, nous ne voudrions choysir autre parti en ce monde plus tost que de nous allier nous mesme avec elle ». Aussi, malgré les complications poli-

(1) Motley, p. 73, note.

tiques et les répugnances de Philippe, l'union est bénie à Winchester, le 25 juillet 1554. Philippe passe une année auprès d'elle, encore plus occupé de politique que d'amour, puis s'empresse de quitter l'Angleterre, à l'occasion de l'abdication, le 29 août 1555.

Nous avons vu la nouvelle situation qui lui était faite, il en profite pour poursuivre trois grandes entreprises : le rétablissement de son pouvoir auprès du Saint-Siège, le maintien de l'alliance anglaise, l'intervention dans les affaires de France. Dans la première, Paul IV dut céder, en dépit de l'appui de la France et du Grand Turc; le duc d'Albe entra dans Rome. Pour la seconde, il consentit à faire un court séjour auprès de sa femme Marie Tudor, et obtint 8,000 soldats et de l'argent. Enfin, dans la troisième, sans doute ses alliés les Anglais perdirent Calais, il est vrai que par sa mort Marie tira son époux d'une position difficile, mais deux défaites terribles, celles de Saint-Quentin et de Gravelines, amenèrent Henri II, après les conférences de Cercamp, à signer la paix désastreuse de Cateau-Cambrésis. « Les Français, dit Cabrera, ont perdu d'un seul trait tout ce que Henri II et son père avaient gagné à grands efforts, et ont rendu manifestes la puissance et la fortune de l'Espagne (1) ». La France rendait au duc de Savoie ses Etats, sauf Pignerol et Saluces, aux Médicis Sienne, aux Génois la Corse, et perdait deux cents places fortes (2 avril 1559).

Comme on le voit, la politique avait trop occupé le jeune roi pour qu'il pût s'attacher à persécuter les hérétiques. Toutefois, avant de partir, il prit des mesures, la question religieuse tenait de trop près à la question politique, il le savait fort bien : « L'expérience nous a montré, écrivait-

(1) Formeron, *Philippe II*, I, 115.

il à Maximilien II, bien clairement, et la raison nous fait comprendre que ces dissimulations, ces différences de religion, non-seulement ne procurent point la conservation de l'Etat, mais en entraînent au contrairé la ruine totale (1) ». Dès le 20 août 1556, il avait fait publier l'édit perpétuel, qui confirmait tous les placards dirigés contre les hérétiques, en particulier celui du 27 avril 1550, et le 7 août 1559, dans l'assemblée générale des provinces à Gand, il annonça qu'il avait chargé la régente Marguerite de Parme, d'exécuter dans toute leur étendue les édits contre l'hérésie, qu'avait publiés son père et qu'il avait renouvelés. Tous les gouverneurs et les conseillers devaient réunir leurs efforts dans ce but. Dans une lettre adressée au grand conseil de Malines le même jour, il s'exprimait ainsi : « Que vous soyez curieulx pour vous enquérir si à tous costelz l'exécution se fera contre ceulx qui y contreviendront, laquelle exécution nous entendons et voulons se face avec toute rigueur et sans y respecter personne qui que ce soit, et de procéder non seullement contre les transgresseurs, mais aussi contre les juges qui vouldroient user de dissimulation et connivance (2) ». Quinze jours après il s'embarquait à Flessingue pour l'Espagne, et le 8 septembre 1559, il abordait à Laredo.

A la tête du gouvernement des provinces Philippe avait placé la duchesse Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles V. C'était une femme jeune encore, de 37 ans environ, énergique et hautaine, catholique enthousiaste, élève de Loyola et de Machiavel. Pour l'assister, il lui laissait trois conseils : l'un pour les affaires d'Etat, l'autre pour les affaires judiciaires, le troisième pour les finances,

(1) Hubert, p. 36.
(2) Motley, The rise, p. 113.

ces deux derniers étaient respectivement présidés par le frison Viglius et le baron Berlaymont. Le conseil d'Etat, de beaucoup le plus important, comptait au début dans son sein l'évêque d'Arras, Viglius, Berlaymont, le prince d'Orange, le comte d'Egmont; mais, en réalité, le gouvernement appartenait au conseil des trois, Granvelle, Viglius, Berlaymont, incarnés en Granvelle. Les provinces avaient des conseils particuliers et des gouverneurs, mais deux ou trois provinces pouvaient avoir le même gouverneur. Les Flandres et l'Artois, en particulier, avaient à leur tête le comte d'Egmont ; le Hainaut, Valenciennes et Cambrai, le marquis de Berghen ; Tournai et le Tournésis, le baron Montigny ; les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, le baron Courières.

Il y avait alors aux Pays-Bas deux grands partis, celui du roi et celui de la noblesse, ils se supportaient difficilement l'un l'autre. Le parti du roi était représenté par Berlaymont, brave et fidèle soldat, catholique ardent; par Viglius, littérateur érudit, très étroit dans ses idées : enfin et surtout par Antoine Perrenot, évêque d'Arras, plus connu sous le titre qu'il aura bientôt, cardinal Granvelle. A des connaissances étendues et solides, il joignait une intelligence vive et souple ; il savait dissimuler pour régner, espèce de caméléon extraordinaire.

Du côté de la noblesse, nous ne distinguerons que celui qui jouera un rôle capital dans les événements des Pays-Bas, le prince d'Orange, Guillaume le Taciturne. Taciturne, il ne l'était certes pas à cette époque, nous sommes encore loin du « *pater patriæ* ! ». Alors âgé de vingt-sept ans, veuf de sa première femme Anne d'Egmont (1558), il prenait la vie assez joyeusement. C'était un catholique aimable, riche et généreux, quoique grevé de huit à neuf

cent mille florins de dettes. On s'accordait toutefois à reconnaître en lui un homme d'une grande intelligence. Autour de lui évoluent les nobles à tous les degrés, légers et dissipés ; entre lesquels, nous citerons le comte d'Egmont et de Bréderode. Au-dessous de ces grands, d'un parti ou de l'autre, le peuple dense, actif, industrieux, jaloux de ses libertés, la fortune et la richesse même du pays.

C'est dans ce milieu que la Réforme avait pénétré. Placés entre l'Allemagne et la France, les Pays-Bas avaient ressenti son influence sous une double forme. Au nord, dans les provinces plus voisines de l'Allemagne, et rapprochées encore par la langue, l'influence luthérienne dominait. Au midi, par contre, dans celles qui touchaient à la France, l'influence calviniste était prépondérante. Le passage suivant, extrait d'une relation du temps, explique bien la propagation rapide du calvinisme : « Notez, dit l'auteur, que la doctrine de Luther et de Calvin, qu'ils appelaient la parole de Dieu, se preschoit, du commenchement, par des courreurs de cuirs, tainturiers, trincheurs et charlatans qui ne sçavoient pas ung mot de latin, qui perdoient crédit à la venue des prédicants franchoys, qui estoient assez bien versés en latin, aux bonnes lettres, et quant à la théologie, en sçavoient autant qu'ilz en avoient puisé aux œuvres de Mc Jehan Calvin, Melanchton, Luther et de ce parangon de chasteté Théodore de Bèze... (1) ». Voilà notre héros, Guy de Brès, tout désigné. Il a appartenu, en effet, à ces deux classes de prédicants. Nous l'avons vu ouvrier verrier dans les Flandres, nous le retrouvons maintenant, sachant du latin, assez versé aux bonnes lettres, et connaissant de la

(1) Gachard, *Correspondance de Guill. le Tacit.*, préf. I, p. 58.

théologie ce qu'il en a puisé aux œuvres de Calvin et de Théodore de Bèze, pour ne parler que des deux plus certains.

La Flandre française et le Hainaut étaient fort entamés. Philippe II, inquiet des progrès qu'y fait l'hérésie, écrit à ce sujet, avant son départ, à M. de Courières, gouverneur de Lille, Douai et Orchies (8 août 1559). Il reconnaît deux causes principales au mal. D'abord, les baillis, prévôts et autres officiers de justice, sont négligents, puis la guerre passée a servi d'occasion pour semer les erreurs. Mais, à tous les abus, il veut un terme. Il faut « extirper entièrement les hérétiques, autant que faire se pourra ». Et par hérétiques, il entend aussi bien les luthériens et sacramentaires que les anabaptistes. Comme l'hérésie se réfugiait jusque dans les farces, ballades et chansons, il enjoignait au gouverneur d'y veiller (1). Quelques mois après, le 31 octobre 1560, il envoie une lettre circulaire sur l'hérésie à l'adresse des gouverneurs et des conseils de province, sur laquelle Marguerite insiste particulièrement. Ces détails étaient nécessaires, car comme le dit fort bien M. Groen van Prinsterer, dans les premiers temps « on ne s'apercevait des progrès de la vérité que par le renforcement des placards et la multiplication des supplices (2) ». En effet, les supplices suivent de près le renforcement des placards, et c'est un supplice qui nous ramène à notre héros.

Le 29 ou 30 janvier 1560, on arrête à Lille un homme et sa femme, Jacques de Los et Jehenne de la Malle, ils sont accusés d'hérésie et emprisonnés. C'est de cette prison, grande « en quarrure quatre pas, n'ayant autre

(1) Frossard, 234 ss.

(2) Groen van Prinsterer, II, préf., 6.

clarté que par deux petites fentes estroites pour y bouter le bout de son doigt, » en attendant d'être brûlé vif, que Jacques de Los écrit les précieuses lettres que Crespin nous a conservées. (1) Grâce à elles, nous pourrons nous faire une idée du ministère de Guy à cette époque. Il est donc revenu à Lille à la faveur des troubles, et reprend en secret ce ministère que la persécution lui a fait abandonner en 1556. Mais cette fois, à l'ardeur du converti il joint l'autorité du docteur, il est de ceux qui ont étudié. Le troupeau dut se reformer promptement, puisque dans l'interrogatoire du 3 février 1560, les magistrats s'informant du ministre des Lillois et Jacques de Los pour ne pas le compromettre répondant simplement qu'il a été quelquefois en sa compagnie : Comment, s'écrient-ils, quelquefois ! « il a été plusieurs fois en cette ville, faisant grosse assemblée de gens, » Il y a de plus, dans la lettre, un petit mot qui confirme le fait que nous verrons plus tard, à savoir que Guy avait différents noms : « Ils s'enquirent de notre frère Guy, est-il dit, l'appellant comme vous savez. » Guy avait donc un nom pour le public, que les fidèles employaient pour ne point le trahir, et quand peut-être à l'issue d'une de ces grosses assemblées, que n'ignorait aucunement le magistrat de Lille, un faux frère demandait le nom de Guy, on donnait celui qui était convenu. Ce détail nous fait entrer dans la réalité poignante de ce ministère sous la croix ! Quel courage et quelle force de volonté ne fallait-il pas aux ministres ! C'est tout ce que les juges peuvent tirer de Jacques de Los sur Guy de Brès, car notre homme élude adroitement les questions embarrassantes. Il dit lui-même dans sa lettre du 5 Février : » Que nul de nous ne craigne, car je me

(1) Crespin, fol. 571, ss.

dispose, moyennant l'aide de mon Dieu sanslaquelle je ne puis rien, et avec laquelle je peux tout, de me faire plutòt déchirer que de mettre personne en danger ». Il fait évidemment ici allusion à la torture. Les juges qui n'obtiennent rien de lui dans les interrogatoires, n'en apprendront pas davantage, « en l'estendant sur la gehenne comme un parchemin », suivant sa tragique expression.

Guy, du reste, était en sûreté; il se trouvait alors à Anvers. Cela ressort pour nous de deux témoignages, auxquels on peut joindre un troisième peut-être. En premier lieu, dans la lettre du 5 février, les juges produisent un petit papier qu'ils avaient sans doute saisi, et dans lequel Guy exposait à Jacques de Los un passage du chapitre V de la première à Timothée. Interrogé sur sa provenance, il répond Anvers, et dans la lettre qu'il adresse à Guy, le 8 février, nous relevons deux traits qui nous semblent confirmer ce fait. Voici, du reste, la partie de cette lettre qui nous intéresse, nous jugerons plus aisément ensuite. Jacques de Los exhorte Guy de Brès à remplir fidèlement son devoir et ajoute : « Je ne dis point ces choses par ce que je doute de vostre constance et diligence, car je vous porte tesmoignage, que depuis que vous ai fréquenté, vous vous estes porté comme il apartient au milieu des combats : mais le soin que j'ai de vous m'incite à vous admonester comme mon bien aimé. Et combien que soyez confirmé en la vérité présente, j'estime que c'est chose juste, tandis que je suis en ce tabernacle, de vous inciter par admonition. Sus donc, mon frère, prenez courage et soyez fortifié d'esprit, et le Seigneur vous suscitera quelque coadjuteur en vostre ministère, et fera prospérer son œuvre par vous, comme vous en avez eu assez d'expérience. Ne vous retirez donc du Pays-Bas

et ne regardez pas à ceux qui cerchent les lieux pour demeurer à leur aise. Regardez à ce que dit Christ à ses apôtres ; je vous envoie comme brebis au milieu des loups, et telles semblables sentences. Je ne di point ces choses pour blasmer ni mépriser les vrais ministres, qui sont es lieux de seureté : mais je parle pour ces couards, qui ne cerchent que leur aise. Au reste, mon frère, prenez garde à vous mesme, et à tout le troupeau, auquel le Seigneur vous a mis évesque et surveillant, pour conduire sa famille à sa gloire et à l'édification de son troupeau. Je vous ai escrit briefvement conoissant que ce n'est à moi à vous escrire : mais plustost de vous escouter. Saluez en mon nom tous ceux qui sont au ministère, et leur dites qu'ils se consolent et prennent courage. Priez pour moi, afin que Dieu me face la grâce d'achever ma course à sa gloire, et à l'édification de l'Eglise. La lumière du jour me faut ; parquoi je fai fin ».

De cette lettre qui est fort belle nous retenons d'abord deux traits. Jacques de Los attaque les ministres « couards », mais aussitôt après, il apporte une restriction pour les « vrais ministres, qui sont es lieux de seureté ». Il nous semble que ce mouvement de pensée est un peu pour Guy de Brès ; il est à Anvers, en lieu de seureté, c'est bien. Jacques ne lui en veut pas, ce n'est pas à lui que la réflexion s'adresse. En second lieu, il lui recommande de saluer en son nom « tous ceux qui sont au ministère » ; si Guy avait été à Lille, il ne se serait probablement pas exprimé ainsi ; à Anvers, au contraire, il y avait plusieurs pasteurs. D'une manière générale, il nous semble ressortir de cette lettre qu'elle renferme un conseil pressant pour Guy de Brès. Jacques de Los se défend trop de ne pas vouloir donner d'avis pour n'en pas glisser

un. Evidemment, Guy est parti, jusque-là tout va bien, mais Jacques craint qu'il ne revienne pas ; de là sa lettre, et l'insistance qu'il met d'une part à lui montrer le danger qui le menace, la défaillance, d'autre part à lui rappeler que c'est le Seigneur qui l'a mis à Lille « évesque et surveillant » du troupeau. « Prenez garde à vous mesme, et à tout le troupeau ! » Guy serait-il donc suspect ? Aucunement, nous écrivons précisément ce vilain mot pour fixer notre pensée à cet égard et arrêter les conséquences que d'aucuns seraient peut-être tentés de tirer. Ah ! sans doute il y a un conseil, mais c'est celui d'une âme qui regarde Guy comme son « bien aimé ». Jacques s'attend à être brûlé vif. Il sait, il sent l'impression terrible que va faire son supplice sur la communauté à peine reformée de Lille. Dès lors, craignant pour le troupeau, il craint aussi pour le pasteur, et comme il connaît tout le bien qu'il y fait, il va au devant des circonstances possibles, parle en toute sincérité. N'y aura-t-il pas là, pour Guy de Brès, comme la dernière volonté d'un mourant !

Le troisième témoignage est tiré de l'interrogatoire de Philippe Mallart, de Valenciennes, du 17 janvier 1562 (1). Le 15 janvier, la gouvernante le signalait au prévôt comme ami de Guy de Brès. C'était au lendemain des évènements de Tournai, que nous verrons plus loin. Le 17 il est arrêté. « Interroghié s'il avait cogneu Ghuy du Bray, dist d'avoir heu ses devises en Anvers et en chemin, y peult avoir II à III ans, le ayant hanté. Tient qu'il soit de Mons ». Cette indication nous reporte précisément à l'époque où nous sommes, et vient confirmer notre pensée que Guy, fuyant Lille, avait gagné Anvers par Valenciennes, sans doute pour rendre la poursuite plus difficile. Sa sœur

(1) Paillard, II, 122.

était mariée, comme nous savons, à Valenciennes, il était assuré de trouver chez elle au moins un asile. Mais, par contre, Valenciennes était trop près de Lille, et il y était trop connu pour y séjourner. Tandis qu'à Anvers, il trouverait une ville beaucoup plus grande où il se cacherait aisément, et il y avait son frère Christophe, ouvrier verrier comme lui ; ils travailleraient ensemble. Ce dernier, menacé d'arrestation et d'emprisonnement à Mons, deux années auparavant, s'était réfugié à Anvers. La police de la gouvernante n'avait pu saisir à Mons qu'un tonneau renfermant ses meubles, déposé chez son frère Jean (1).

Cependant, Guy ne reste pas longtemps à Anvers et fait sans doute ce que nous dit Crespin (2). « Il aida et subvint aux églises de Dieppe, Mondidier et Amiens, lorsque les persécutions extrêmes de son pays ne lui permirent de continuer sa charge ». Ce n'est pas sa première visite à ces églises : dès 1557, on signale sa présence à Dieppe, qui avait accueilli des fugitifs des Pays-Bas, à Amiens et à Montdidier (3). Il est donc certain d'y trouver un asile sûr et un champ momentané d'activité. Ces églises n'étaient pas absolument sans pasteurs; ainsi, en ce qui concerne Dieppe, par exemple, nous savons qu'elle eut six ou sept fois, de 1554 à 1559, la visite du célèbre Knox (4), et successivement de 1557 à 1559, celles de Jean Venable, Jean Segur et François du Buisson (5). Du reste, Guy, croyons-nous, n'y va pas comme pasteur,

(1) *Bull. prot.*, 1877, p. 366.
(2) Crespin, fol. 749.
(3) Rahlenbeck, Gui, p. 12.
(4) Mc Crie, p. 65, 67, 85, 92, 97, 116.
(5) *Calvini opera*, t. XVII, nº 2,787.

il y est avant tout comme réfugié temporaire. S'il exerce son ministère, c'est qu'il est sollicité de le faire, car nous imaginons que Guy de Brès, qui compte des concitoyens dans le pays et vient de ces villes où plusieurs ont des parents, est particulièrement bien vu (1).

II. — Son ministère à Tournai (1560-1561).

L'orage passé, Guy de Brès revient au travail, et cette fois se fixe à Tournai. La ville est bien choisie; à peu près à égale distance de Lille et de Valenciennes, plus rapprochée d'Anvers que les deux précédentes, il va pouvoir diriger le mouvement réformé, pour le moins lui donner une impulsion uniforme. La question de l'organisation des églises, à bon droit le préoccupe vivement. Il sent que le manque d'unité est une faiblesse, d'une part vis-à-vis de la puissance colossale de l'Eglise romaine, et d'autre part vis-à-vis de la foule, souvent bien disposée, mais désorientée par tant de nouveautés. C'est alors que dans toutes ses tournées missionnaires il insiste sur la nécessité de l'union, il prend des renseignements sur le nombre des églises, sur le chiffre de leurs adeptes, et revenu à Tournay réfléchit aux moyens de les grouper. Guy prend-il donc l'initiative sans avoir reçu de mandat? Et qui le lui aurait donné, à cette époque? Sauf à Anvers, les pasteurs sont rares, et sont pour la plupart « improvisés », si je puis m'exprimer ainsi. Ici, c'est un paysan, là, c'est un ouvrier; ce sont toujours des petits, des humbles, et Guy, qui est un des leurs, mais a étudié, s'impose à tous comme un chef. En raison des temps, le développement

(1) Paillard, II, p. 23.

qu'il ambitionne ne peut se faire que du dedans au dehors; il s'établit donc fortement à Tournai. Quand cette ville sera devenue un centre, il pourra rayonner. En attendant, il ne faut éveiller aucun soupçon. Il s'installe dans la paroisse Saint-Brixe (1), où il loue « en arrière louaige » une maison à Jan de Gand et sa femme, sur lesquels il peut compter. Ne se sentant pas encore assez en sûreté, peut-être pour mettre à l'abri du pillage ses papiers et ses livres, au cas d'une surprise, il loue de plus à un couturier, Piat Moyeulx et sa femme, un pavillon isolé, adossé aux remparts, situé dans la même paroisse, non loin de sa première demeure. Le jour, il sort peu ou point de chez lui, il travaille probablement dans son pavillon. Certes, les occupations ne lui manquent pas; outre la correspondance qu'il entretient de divers côtés, et la préparation journalière de ses réunions religieuses, à ce moment il a pour le moins trois œuvres sur le métier. D'abord, il est en train de revoir le « *Baston de la Foy* », son premier ouvrage. Puis, sur la demande de Crespin, qui lui avait écrit à ce sujet en 1559, il rédige « le catalogue des martirs qui ont esté par deça lesquels il sçavoit dignes de ce tiltre et rang ». Enfin et surtout, il prépare son grand manifeste : « la *Confession de Foy* », qui n'est qu'un résumé sur bien des points du « *Baston* ». La nécessité en est évidente, la naïveté du but manifeste. Il est nécessaire que les fidèles des Pays-Bas confessent publiquement leur foi en raison des accusations monstrueuses et des propos extravagants que leurs ennemis ont intérêt à répandre, mais il est généreusement naïf d'attendre autre chose de Philippe II qu'un redoublement de sévérité et de rigueur.

(1) Delecourt, p. 67 ss.

Tel est l'emploi de bien de ses journées. Le soir est consacré plus spécialement à l'édification de la petite communauté tournaisienne. C'est en effet le moment le plus favorable pour des ouvriers, puis il est alors commode de se glisser dans l'ombre jusqu'au lieu de réunion. Là, tantôt chez Jacques Carette, tantôt chez Jan du Martin, tantôt chez Jan Cornu ou Guillemette d'Antoing, femme de Jacques Deswatine, Guy de Brès annonce l'Evangile aux paroissiens de Saint-Brixe, baptise et célèbre la cène « à la façon des Calvinistes ». N'assistait pas qui voulait à ces entretiens : « il fallait faire la profession de la foi avec renunchiacion solempnele à la papaulté et Eglise romaine, devant qu'estre admis aux mistères et secretz de ses erreurs ! (1) » L'Eglise a aussi « ses diacres sommeurs et aultres, ses suppostz et aides » ; ce sont les diacres par exemple qui sont chargés de faire les collectes affectées à l'entretien de Guy. Nous avons donc bien là un commencement sérieux d'organisation. Ce qui existe à Tournai doit se retrouver dans une certaine mesure dans les églises voisines, à Lille et Valenciennes en particulier, dont Guy est le « surveillant et ministre général ». Il est secondé dans ce périlleux ministère par un Tournaisien, François Varlut, à Lille, Armentières, Ypres, Hondschot (2) ; par le ministre Pincheart dans le Cambrésis et par une multitude d'évangélistes de circonstance. Ainsi, par une activité incessante, Guy parvient à organiser les trois grandes églises du pays wallon, désignées par des noms de convention, pour dérouter les recherches au cas échéant; Tournai (la Palme), Lille (la Rose), Valenciennes (l'Aigle) (3), et

(1) Delecourt, p. 67 ss.

(2) Frossard, p. 48. *Encycl. sc. rel., Flandre française.*

(3) *Actes des Synodes wallons*, ms, t. I, p. 64.

réussit à faire adopter par « les fidèles qui conversent es Pays-Bas » la confession de foy de 1561. Ces travaux lui valaient bien le titre que lui donne Pierre Dathenus, de « ministre de la parole de Dieu ès Pays-Bas ».

Sur ces entrefaites, un évènement inattendu vient subitement interrompre l'exercice de son ministère et lui faire reprendre le chemin de l'exil. L'exaltation des nouveaux convertis à Tournai et Valenciennes est telle qu'à la fin de septembre 1561, ils s'enhardissent au point de faire des manifestations de nuit. Ils s'assemblent par troupes, dans les rues et sur les places publiques, font cercle autour de « prescheurs français » pour les entendre, puis se mettent à chanter des psaumes en parcourant les rues, s'arrêtant devant les maisons de gens d'église, auxquels ils adressent « plusieurs propoz fort insolens (1) ». Inutile d'insister sur l'effroi et la curiosité que devaient exciter de pareilles tentatives. Guy de Brès a trop d'intelligence pour les approuver. « Il s'est montré fort dollent et marry des chanteries qui ont esté faites en ceste ville, disant que cela leur fairait un grand scandal, et envoierait une grande persécution contre l'Eglise des fidèles, et que sans cela leur cas estoit totallement asseuré, comme à la vérité il estoit, tellement qu'il faut à croire que ces émotions et scandal des chanteries sont advenues par la permission divine, pour oster et abolir les erreurs et zizanie qui se semoient ainsi en ceste ville... (2) ». Ainsi s'expriment, le 10 janvier 1562, les commissaires de la gouvernante. Certes, Guy avait bien raison. Qu'arrive-t-il, en effet ? Dès que la nouvelle de ces « chanteries » parvient à Bruxelles, la gouvernante fait partir pour Tournay le seigneur de

(1) Paillard, II, 31.

(2) Delecourt, p. 67.

Montigny. Une commission royale suit de près : elle est composée de Montmorency, de Christophe d'Assonleville, membre du conseil privé, de Charles aux Truyes, conseiller au grand conseil de Malines, et de François Ferlysen, procureur général au même conseil.

Guy de Brès quitte la ville, suivi sans doute par d'autres calvinistes, et laisse le soin à un nommé Jean Choppe de jeter une missive à l'adresse des commissaires dans la première cour du château et de détruire les papiers qu'il a laissés au pavillon. Celui-ci y va en toute hâte, descend à l'aide d'une échelle dans le jardin et se met en mesure de s'acquitter de sa mission. Mais, soit maladresse, soit imprudence, le feu se communique au pavillon, un incendie se déclare, les voisins accourent et tout en cherchant à éteindre le feu, sauvent les papiers et les livres. Cependant, Guy de Brès est dénoncé ; le logis vide, on cherche sans succès à s'emparer du propriétaire Jean de Gand et sa femme, on saisit les biens ; le même sort échoit à ceux de Piat Moyeulx, également en fuite. Mais on apprend que ce dernier a une autre maison non loin de celle de Guy, les sergents y courent, confisquent tout ce qu'on a préservé du feu. A l'inventaire, les commissaires royaux tressaillent de joie : « Madame, s'écrient-ils, en s'adressant à la gouvernante, nous possédons maintenant tous les secrets des hérétiques (1). » C'était beaucoup dire ! Pourtant, la prise est bonne : « deux cens exemplaires d'un petit livret intitulé Confession de foy des fidelles des Pays-Bas », la gouvernante en a déjà reçu un exemplaire, pour elle ce n'est rien de nouveau, mais comme le peuple en a pris lors de l'incendie, les détenteurs sont menacés de peines sévères s'ils ne les rappor-

(1) Rahlenbeck, p. 11.

tent. Puis : « grande multitude de papiers et livretz et entre iceulx plusieurs mémoriaulx, recuœulx de sermons, minutes de lettres, extraictz, annotations et choses semblables tant en français qu'en latin où sont insérées plusieurs sentences de l'escripture saincte et aucuns auteurs, la plus part en grec et quelques-unes en hébreux. » Enfin, et c'est ce qu'il y a de plus important : « plusieurs lettres de plusieurs costez escriptes audit Guy, et entre icelles une lettre de Jean Calvin de l'an 1558, par lesquelles il respond à certaines questions que lui avait proposé ledit Guy, dont envoions extraict à V A (1). » Il y avait aussi une lettre de Pierre Dâthenus, alors à Francfort ; une autre de Jean Crespin de 1559, dont nous avons déjà parlé, et une série de renseignements envoyés à Guy, sans indication de lieu ni de personnes, sur les affaires des hérétiques de France.

S'il n'y en a pas assez pour connaître tous les secrets des hérétiques, comme les commissaires s'en vantent, il n'y en a que trop pour ne pas lui faire déplorer amèrement de n'avoir pas réussi à mettre la main sur Guy de Brès. Pour nous, il y a là une confirmation éclatante du rôle capital qu'a joué Guy aux origines de la réforme dans les Pays-Bas, en particulier dans le pays Wallon. La Gouvernante ne s'y trompait pas, quand en réponse au mémoire des commissaires du 10 janvier 1562, elle disait :

(1) Nous avons cherché en vain à retrouver des traces de la correspondance de Guy de Brès avec Calvin. M. Ed. Reuss, le savant commentateur des *Calvini opera* que nous avons consulté à ce sujet nous répondait naguère, que nulle part on n'a rien trouvé à cet égard. Affirmation que sont venus confirmer les renseignements que nous avons reçus directement de Londres, de Bruxelles, de Vienne, de Genève et de Paris.

« Ce nous a esté plaisir bien singulier d'entendre qu'avez descouvert le nid dudit Guy ! » Et comme elle ordonne de faire brûler tout ce qu'on a trouvé, le 16 janvier les commissaires lui écrivent avec une froideur sinistre : « Pareillement touchant de faire brûler les livres dudit Guy, nous le ferons ainsi que S. A. nous le commande, soy présentant pour ce faire bien bonne occasion, en tant que le beau-frère de Piat Moyeulx (Jean Choppe) (en la maison duquel lesdits livres ont esté trouvez) est par nous prisonnier pour avoir assisté à bouter le feu es dits livres pourquoi regarderons d'en faire la pugnition telle que en bonne justice pour exemple le trouverons convenir. » Guy de Brès ne se serait jamais douté que les flammes de ses livres et papiers brûleraient un hérétique, et Jean Choppe se doutait encore moins que les livres qu'il devait faire brûler, le brûleraient à son tour !

III. — Troisième exil à Sedan. Influence de Guy de Brès aux Pays-Bas (1562-1566).

Voilà donc un nouvel exil ! Où Guy de Brès porte-t-il ses pas ? Il ne peut songer ni à Mons, ni à Anvers. Nous appliquons donc encore l'indication de Crespin : « Il aida et subvint aux Eglises de Dieppe, Montdidier et Amiens, lorsque les persécutions extrêmes de son pays ne lui permirent de continuer sa charge », et nous disons : dans ces églises qui le connaissent déjà ! Le fait suivant confirme notre manière de voir. Au mois de septembre 1562, Jean de Brès dit de son frère Guy : « que s'estait ung plaisir de oyr preuschier sondict frère et qu'il estait bien estimet en France. » (1). Ce n'est, du reste, que pour quelques

(1) *Bull. prot.*, 1877, p. 371.

mois, car dans le courant de l'année 1562, Henri Robert de la Marck, prince de Sedan et duc de Bouillon, l'appelle auprès de lui comme chapelain particulier (1). Henri Robert était le fils aîné de Robert IV, ancien gouverneur de l'Artois et maréchal de France, qui, lors de son mariage avec Françoise de Brézé, fille de Diane de Poitiers, avait reçu en héritage de Henri II, la principauté de Sedan, Raucourt et Bouillon. Déjà Robert IV avait accueilli quelques fugitifs, mais clandestinement : Henri Robert, qui ne voulait que la prospérité et le bonheur de son peuple, pensa qu'il ne lui serait pas contraire de recevoir des étrangers illustres et savants, que des seuls motifs religieux chassaient de leur pays. Toutefois, avant de se prononcer ouvertement, il étudia la question. Une fois fixé, il agit encore avec délicatesse. Par respect pour sa mère, qui s'était retirée dans la souveraineté de Raucourt, et qui était catholique fervente, il se contenta d'ouvrir un refuge. Mais, au moment où Henri II cédant aux instances du pape Paul IV établissait l'Inquisition en France (1557), d'accord avec le conseil, il décida que les deux cultes seraient librement célébrés à Sedan. L'année suivante, son mariage avec Françoise de Bourbon-Montpensier, aussi éclairée que lui, ne fit que le confirmer dans ses opinions, et il publia des édits sévères contre quiconque porterait atteinte à la liberté de conscience. Les campagnes seules restaient catholiques. C'est alors que Françoise de Bourbon, animée d'un véritable zèle religieux, les fit évangéliser. Elle y envoya des pasteurs, répandit des traités de controverse, ouvrit des écoles religieuses : Raucourt, propriété de Françoise de Brézé, resta en dehors du mouvement. Les choses en étaient dans cet

(1) Rahlenbeck, *Gui*, p. 15.

état, quand le traité de Cateau Cambrésis (1559) vint dépouiller la principauté du Duché de Bouillon. La puissance de Henri Robert en eût été d'autant amoindrie, si par compensation Henri II, au mois d'octobre 1559, ne lui avait confirmé le souverain pouvoir sur la terre, après Dieu. Dès lors, le gouvernement civil se confondit presque avec le gouvernement religieux (il y avait six pasteurs dans la principauté) et Henri Robert, comme Calvin à Genève, non content d'avoir réformé la religion, alla au-devant de la réforme des mœurs, en rendant des ordonnances contre le jeu, l'ivrognerie, le mensonge, les jurements et la débauche (1). C'est de ce prince remarquable que Brantôme disait : « Brave et vaillant Seigneur, et sage, et bien avisé, fort homme de bien et d'honneur, et de foy et de parole. »

Tel est le milieu exceptionnel dans lequel Guy est appelé à vivre pendant quatre années environ (1562-1566). Il ne pouvait mieux désirer, mais il était loin de l'avoir cherché. Au fond, il était profondément affligé. Nous trouvons un écho de ces sentiments qu'il dut avoir dès le principe, dans une lettre remarquable, probablement interceptée par la police espagnole, qu'il écrit au consistoire d'Anvers le 10 juillet 1565 (2), et sur laquelle nous allons revenir. « Je porte telle affection et amour (à l'église), dit-il, qu'il m'est du tout impossible de l'escripre, estant triste jusques au bout de ce que par la malice des hommes, je suys empêché de vous rendre le debvoir que je vous doy, nostre bon Dieu nous face la grâce que nous puyssions bien tost retourner pour besoingner en sa vigne, comme nous besoingnons icy. » La sainte ardeur

(1) Peyran, I, 125 ss.

(2) Communication de M. Rahlenbeck. V. Appendice.

qui l'animait peut seule nous expliquer les rapides visites qu'il fait encore dans son ancien champ de travail, au péril de ses jours. Apprend-il qu'un fidèle de l'église de Tournai est en prison? Il part secrètement de Sedan, car le Duc ne l'aurait pas laissé faire (1), manœuvre nous ne savons comment, mais pénètre jusque dans la prison. Voilà la déclaration stupéfiante que fait à ses juges un tisserand Nicaise Deltombe, brûlé vif sur le marché de Tournai le 12 novembre 1563 (2). Au commencement du mois de juillet de la même année, à la suite du procès d'un André Michel, dit l'Aveugle illuminé, Guy de Brès, au nom de l'église du Dieu vivant, adresse aux juges une épître : « Donnant à conoistre la vraye source et cause des troubles qui s'espandent au monde de plus en plus. » (3). Il avait fait plus, si nous le confondons, selon toute probabilité, d'après l'indication de Nicaise Deltombe avec celui qui dans Crespin est désigné comme « un certain personnage esmeu d'un zèle chrestien. » Se dirigeant sur Sedan, il s'arrête quelque temps dans le pays, et trouve moyen, en mai 1562, « par d'aucuns siens amis, d'aller visiter André Michel lorsqu'il est en la tour de France, pour sentir de lui au vrai s'il est tel qu'on l'estime, assavoir constant en la doctrine chrestienne, et pour l'exhorter à persévérance... » Trois mois plus tard, le 16 septembre 1562, il court les plus grands périls. Il avait consenti à faire avant son départ de Tournai, un dernier prêche d'adieu. Au jour fixé, il sort de la ville, et accompagné par une centaine de personnes, il gagne le

(1) Dans la lettre du 10 juillet 1565, il recommande au consistoire de demander au Duc l'autorisation de le faire venir.

(2) Rahlenbeck, *Gui*, p. 62.

(3) Crespin, fol 620

bois où doit se faire le prêche. En route, leur troupe éveille les soupçons d'un paysan, qui court prévenir le grand vicaire et coadjuteur de l'évêque de Tournai, le seigneur d'Oignie. Celui-ci réunit en toute hâte les forces de la justice du roi, de la ville et du château, accourt à l'endroit indiqué avant que les fidèles soient avertis, disperse l'assemblée, arrête quelques assistants, parmi lesquels François Varlut et Alexandre Dayken, et rentre en triomphe à Tournai. Mais les sympathies de la population pour les captifs sont si manifestes que plusieurs s'échappent sous les yeux même des soldats. Cependant Guy avait fui : « Il fut lors propposé pris, par cry publique, à cestuy quy sçouroit faire apréhender ledit Ghuy de Bray ; touttesfois il échappa et fut par contumasse banny des Pays-Bas sur paine du feu. » (1). Tous ces faits montrent bien quel homme vaillant c'est que Guy de Brès ! Et si parfois il vient au cœur quelque doute, peut-être quelque regret, en voyant Guy fuir à l''approche de la persécution, combien ces sentiments ne disparaissent-ils pas devant une conduite aussi courageuse ? Ah ! ce n'est pas parce qu'il craint les souffrances et la mort que Guy se dérobe aux poursuites de l'Inquisition, c'est parce qu'il a le sentiment profond qu'il est nécessaire à ces fidèles sous la croix, et qu'il peut les édifier encore plus par ses services que par sa mort. A son heure, il saura mourir, et de quelle mort !

Mais ce n'est là que l'un des côtés de l'activité extérieure de Guy durant son séjour à Sedan. Une grande idée le préoccupe : celle de l'alliance des luthériens et des calvinistes. A cette seule condition la réforme pouvait triompher : en effet, comme le dit très bien M. Rah-

(1) Crespin, fol. 624. — Pasquier de le Barre, I, 125.

lenbeck : « Ici, il y avait une chambre de rhétorique qui dominait, là une compagnie de marchands, plus loin un corps de métiers, et l'on était ainsi arrivé à préférer et à opposer Zwingle à Luther et Calvin à Mélanchton (1). » Déjà en 1561, Cassiodore de Reyna et Antoine Corano, l'un calviniste et l'autre mélanchtonien, tentent un rapprochement à Anvers. Trois ans après, Orange a deux entretiens dans le même but : le premier, « sous les ombrages discrets de la forêt de Soignes », avec le jurisconsulte François Baudouin d'Arras, et de l'entrevue résulte les « *Commentaires sur le faict de la réforme de l'Eglise*, 1564, s. n., s. l. » : l'ouvrage reconnu dangereux est interdit le 28 mai 1565 (2). Le second entretien a lieu à Bruxelles, avec Gui de Brès et Charles de Nielles, pasteur à Anvers.

Ils discutent des moyens de faire adoucir les placards et d'obtenir des concessions des deux grands partis protestants. Ils tombent d'accord sur le but à poursuivre, et l'année suivante 1565 paraît le fameux mémoire : « *Brief discours envoyé au roy Philippe notre Sire et Souverain Seigneur, pour le bien et profit de Sa Majesté, et singulièrement de ses Pays-Bas : auquel est monstré le moyen qu'il faudrait tenir pour obvier aux troubles et émotions pour le fait de la religion et extirper les sectes et hérésies pullulentes en ses dits pays.* » Nous ne savons s'il faut en rapporter la rédaction à François du Jon, nouvellement nommé pasteur à Anvers (3) ; quoi qu'il en soit, c'est une œuvre collective, à laquelle ont collaboré Louis de Nassau, qui est spécialement venu à Anvers pour en conférer avec du Jon et l'église, Nicolas de Hames dit Toison-

(1) Rahlenbeck, *L'Inquisition*,.., p. 30 ss.

(2) *Biographie nationale*, art. *Baudouin*.

(3) Davaine, p. 49 ss.

d'Or, Jean de Marnix, et nos deux théologiens Guy de Brès et Charles de Nielles (1). Est-il besoin de le dire, ce mémoire, comme celui qui l'avait précédé, est aussitôt mis à l'index. Il n'y a pas d'entente possible pour le roi.

Cependant Guy de Brès, soutenu et secondé par les principaux représentants du parti calviniste, n'abandonne pas son projet, et nous arrivons maintenant au morceau capital qui éclaire d'un jour si pur sa conduite, nous voulons parler de sa lettre du 10 juillet 1565 au Consistoire d'Anvers.

Louis de Nassau avait envoyé au Duc un écrit venant d'Allemagne intitulé : « *Concordia inter Doctores Vitembergenses et Doctores civitatum in Germania superiori.* » C'était la concorde de Wittemberg (29 mai 1536) qui pour un temps avait uni toute l'Allemagne protestante : l'accord s'était fait sur un fond de croyances communes (2). Le Duc accueillit la proposition de Louis de Nassau, chargea Guy de l'examiner, et l'envoya même pour en conférer avec les ministres de Metz, en particulier avec Taffin (3). Son opinion arrêtée, il lui confia le soin d'en informer le consistoire d'Anvers. Le sentiment de Guy est très net, il veut la paix, il faut en vouloir les moyens, aussi : « On nous vouldrait bien accorder, dit-il, avec les Allemans en une mesme confession de la chose principalle, affin de rompre entièrement la force du Pape ; car nous estantz tous uniz en doctrine, on ne nous pourait toucher sans offencer quant et quant toute l'Allemaigne, qui serait ung bien inestimable pour

( ) Rahlenbeck, *Gui*, p. 17.

(2) *Enc. sc. rel.*, art *Luther*.

(3) Sepp, *Drie Evangeliedienaren...*, p. 1-80.

nous entant que cela nous servirait aussy pour fermer la bouche de ceulx qui disent que nous ne sommes pas uniz, et aussy nostre propre pays serait grandement soulaigé par ce moyen : quant ilz demandent à quelle règle ou à quelle réformation de doctrine on les veult amener, il serait lors plus facile à leur respondre. Il est vray que ledict concordat est ung peu dur de prime face, mais on peult entendre le tout sainement, si on veult. » Le point important est naturellement la cène. Sur l'article II, qui porte qu'il n'y a ni transsubstantiation, en dehors de l'usage du sacrement (*extra usum sacramenti*), ni « inclusion » locale (*localem inclusionem*), ni union durable (*durabilem conjunctionem*), on peut s'accorder (1). La grande difficulté se trouve dans l'article III : la valeur du sacrement dépend de l'église et non de la dignité de celui qui l'administre ou le reçoit. Ainsi les indignes « recevront le corps du Seigneur à leur jugement, » « voilà ce qui estoit trouvé fort dur ! » Martin Bucer, heureusement, expose plus loin la pensée : « il y a trois sortes de communians à la cène ; les uns continuent et se mocquent de ce sacrement et sont du tout meschans et n'ont point de foy à Dieu, ceulx icy ne recognoissent aultre chose que du pain et du vin et ne sentent aultre chose et pourtant ilz ne reçoipvent riens davantage, car ils pervertissent les paroles de l'institution du Seigneur. Puys il mect une IIme sorte de communians : qui ont quelque foy et néantmoins ilz participent indignement à leur jugement, à leur jugement temporel, en ce qu'ilz ne decernent pas ceste viande comme il appertient et cependant reçoipvent le sacrement et la vérité d'icelluy. Et aultres sont ceulx

(1) *Die symbolischen Bücher der evangelisch-lutherischen Kirche, edid Müller.* Gütersloh, 1876, p. 649.

qui participent dignement. » Ainsi compris, ajoute Guy, « je pense qu'il n'y a personne qui n'accorde facilement à ceste doctrine. » Restent trois autres points : le baptême, l'absolution, les cérémonies. Pour les deux premiers, les ministres de Metz, en ont fait une confession, envoyée pour avis à Genève, et telle « qu'il n'y aura matière de contradiction, sinon aux gens contentieux. » « Quant aux cérémonies, qu'il nous fauldrait observer comme surplus et aultres semblables choses indifférentes de soy, si nous pouvyons avoir liberté de prescher la pure doctrine, noz frères ministres nous admonestent de nous donner bien de garde de les reffuser ». Voilà qui est généreux et chrétien !

Et pourtant, cette tentative ne devait pas aboutir; en voici quelques raisons. Théodore de Bèze que Taffin avait consulté à ce sujet, lui répond à la date du 24 août 1565 (1), au nom de la vénérable compagnie : « Quoy qu'il en soit, ces gens (les luthériens) n'ont esgard qu'à leur consubstantiation, comme il se voyct meyntenent plus clairement que lors ». Il va même beaucoup plus loin, tout en reconnaissant la sincérité de Bucer, « et y ose dyre que Satan s'est plus servy de cest accord à empescher la vraye concorde et l'avancement de la vérité, que de tout ce qui a esté faict de nostre temps en ceste matyère ». Voyez, poursuit-il, s'il y a lieu de rédiger quelque chose de nouveau : « Quant à moy je n'y ay point voulu mettre la mayn, pour ce que la multitude de tant de confessions me déplayt ». La passion mise à part, Théodore de Bèze avait raison. Les luthériens au fond

(1) Groen von Prinsterer, II, p. 242 : 1565 et non 1566. Comment Th. de Bèze aurait-il mis plus d'un an pour répondre à une lettre de Taffin, antérieure au 10 juillet 1565 ?

gardaient leurs positions, espérant toujours d'amener les calvinistes à soumission, et ces derniers se méfiaient de leur frères luthériens. De plus, la Gouvernante attentive aux moindres mouvements de l'opinion, surveillait soigneusement ces essais et profitait avec habileté des dissentiments, des défiances et des soupçons. Aussi, l'entreprise d'Orange et de son frère, à laquelle s'était joint Guy de Brès, échoue misérablement. Les réformés d'Anvers, Amsterdam, Valenciennes et Tournai refusent de signer l'accord (1). « Ils souscriront volontiers, disent-ils, à la confession d'Augsbourg dans tous les articles qui sont conformes à l'Ecriture ; mais pour celui de l'Eucharistie, la différence qu'il y avait entre eux et les luthériens, leur paraissait de si grande importance, qu'ils demandaient du tems pour y réfléchir. »

Pour s'occuper activement des intérêts religieux et ecclésiastiques des Pays-Bas, Guy ne se désintéresse pas des affaires d'Etat. Cela se conçoit. Il est bien de discuter les conditions d'une entente, mais pour pouvoir s'accorder il faut commencer par exister; c'est le bon plaisir du gouvernement. Il recommande donc à ses frères d'Anvers de le tenir au courant de ce qui se fait aux Etats. Si sa présence et celle de Monsieur Taffin pouvaient être de quelque utilité, ils sont prêts à partir.

Du reste, d'une manière générale, on peut le dire, son cœur vibre à toutes les nouvelles qui viennent de la patrie. Apprend-il les progrès de l'anabaptisme? « J'ay esté fort contristé, écrit-il, de ce qu'on m'a dit que les Anabaptistes gastent plusieurs de nos gens : je vous prie, mes très-chiers frères, de surveiller diligemment sur ce mal, affin de rapporter voz mains nectes du sang de ceulx

(1) Groen von Prinsterer, II. p. 39; et Brandt, I, p. 148.

qui nous sont commis en charge. Certes mon cœur me désire là quant j'entens cela pour vous ayder en ce peu que je puis, car je vous porte tous en mon cœur, et ne puys que je n'ay soing de vous, tant que le Seigneur me laisse en ceste povre vye, ce que vous experimenterez, si la nécessité le requiert, et ne vous puys oblyer que je ne face continuelle mémoire de vous en mes oraisons, priant notre bon Dieu qu'il achève en nous ce qu'il a commenché par sa grâce. » Nous ne craignons pas de multiplier pareilles citations, qui ne contribuent qu'à accroître notre estime et notre admiration pour Guy de Brès.

Et comment, en présence d'une si grande activité, ne pas encore voir la main de notre exilé dans l'organisation et la réunion des premiers synodes wallons. Le but évident qui ressort de leurs délibérations à cette époque, c'est de constituer fortement la communauté protestante vis-à-vis du catholicisme et de l'anabaptisme. De là, de sévères ordonnances sur le baptême, le mariage, les enterrements ; l'élection des ministres, des anciens et des diacres. Leurs réunions sont assez fréquentes : dans la seule année 1563, nous en comptons cinq tenues respectivement, à Feurs, Theux, (près de Spa (1) ; à la Palme (Tournai) ; Bouton (Armentières) ; la Vigne (Anvers) ; en 1564 et 1565, deux par année ; une en 1566 (2). Guy qui ne craignait pas d'aller à Tournai jusque dans la prison des condamnés, de venir à Bruxelles auprès du prince d'Orange, a dû aussi prendre part à quelques-unes de ces assemblées secrètes. En tout cas, encore ici, nous trouvons une raison pour justifier sa conduite vis-à-vis de la persécution : l'article VI du Synode provincial tenu

(1) Rahlenbeck, *Gui*, p. 15.

(2) *Actes des Synodes*, ms., t. I, p. 1-32.

à Bouton (Armentières), le 27 avril 1563, porte que « quand un ministre sera tellement persécuté, qu'il ne pourra, sans grand danger, exécuter sa charge en l'église où il sera appelé, il pourra faire changement avec une autre église, pourvu toutefois et ce avec l'avis et consentement des deux églises, et si les ministres ne veulent obéir au jugement des deux Eglises, la cause sera apportée au prochain Synode provincial... » (1).

C'est enfin, au milieu de ces peines et de ces travaux, durant ce ministère, à Sedan, que Guy de Brès compose et publie plusieurs de ses ouvrages, le plus considérable de tous : « *La racine, source et fondement des anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps* »; « *l'Histoire notable de la trahison et emprisonnement de deux bons et fidèles personnages en la ville d'Anvers...* », et une nouvelle révision du « *Baston de la foy* ». Nous supposons que c'est Christophe de Brès, alors colporteur à Anvers, qui se chargeait, par ses relations avec les libraires du temps, de la publication des ouvrages de son frère (2).

L'œuvre multiple de Guy de Brès à Sedan nous fait involontairement songer à celle de Calvin à Genève. Comme Calvin, Guy s'occupe activement des intérêts de sa patrie; comme lui il se sacrifie tous les jours pour eux; c'est à lui que regardent les politiques et les pasteurs, il est bien pour son peuple l'incarnation de la Réforme aux Pays-Bas. L'élève est en tous points digne du maître!

IV. — La Révolution politico-religieuse de 1565 et ses origines.

Nous arrivons aux derniers mois de la vie de Guy de Brès; pour s'en rendre compte, il est indispensable

(1) *Actes des Synodes*, ms., p. 10.
(2) *Bull. prot.*, 1877, p. 367.

d'avoir une idée nette des évènements survenus aux Pays-Bas. A aucun moment, en effet, les intérêts politiques et religieux n'ont été aussi intimement confondus. D'abord voyons les faits : on peut assigner, avec assez de certitude, trois sortes de causes principales à la révolution des Pays-Bas, causes religieuse, financière et politique (1). A la cause religieuse se rapportent trois mesures qui ont excité la plus vive indignation et dont l'initiative revient à Charles V, nous voulons dire l'établissement de l'Inquisition, la rigueur des placards, la création des nouveaux évêchés. L'Inquisition était odieuse au peuple, mais sans parler de l'horreur des supplices, d'une part le pouvoir croissant de l'inquisiteur ne cessait de porter atteinte aux prérogatives des évêques, des archevêques et aux anciens droits de la puissance civile ou judiciaire, d'autre part on parlait même de l'établissement de la terrible Inquisition espagnole.

Charles V était l'auteur des dispositions draconiennes des placards ; au 25 septembre 1550, la législation était complète. Philippe n'a qu'à la mettre en vigueur, en insistant sur son application rigoureuse. Il est difficile aujourd'hui de nous faire une idée exacte de l'impression que devaient produire de semblables édits. Cependant nous sommes porté à croire qu'on n'a rien exagéré en parlant des sentiments de haine et de colère qu'ils soulevaient, puisqu'un inquisiteur féroce, Titelmans, supplie la gouvernante « de vouloir bien prendre en gré le petit service que ay sceu faire en ceste matière tant odieuse, moleste et périculeuse ! (2) »

(1) Gachard, I, *Correspondance de Ph. II. Rapport*, I, 93 ss. — Paillard, *Considérations sur les causes gén...*

(2) Gachard, *Correspondance de Ph. II*, t. II, 484.

La création des nouveaux évêchés était une mesure nécessaire, que réclamait Charles V dès 1522. Evidemment, pour onze cents églises et deux cents villes fermées, les trois évêchés de Tournai, Arras et Utrecht étaient insuffisants. Trois archevêchés et quatorze évêchés étaient utiles ; mais le mode de dotation des nouveaux évêchés, qui touchait de trop près aux revenus des moines, la lenteur et l'avarice de la cour de Rome, créèrent des difficultés telles que Granvelle écrivait à l'ambassadeur de Rome en septembre 1561 : « C'est sur moi que retombe toute la haine ; plût à Dieu qu'on n'eût jamais pensé à cette érection des églises ! Amen ! Amen ! (1) ».

Avant de montrer le déplorable état financier du gouvernement de Philippe II, notons qu'à son arrivée au pouvoir, il trouve déjà les sources de la richesse taries et le trésor royal vide. Il y aurait beaucoup à dire sur les raisons de cette situation : l'inquisition, l'exil des Juifs et des Maures, l'émigration des campagnes, l'invasion des capitaux bruts, les guerres de Charles V y sont pour leur part. Quoi qu'il en soit, les finances nationales des Pays-Bas, constituées et régies par les Etats-Généraux, se réunissaient difficilement. Ainsi, le 14 août 1552, les « aides » de 1558 ne sont pas votées. Qu'arrive-t-il ? On trouvait, moyennant commissions et intérêts, des marchands pour avancer les aides. Mais, ces intérêts étaient pris forcément sur les avances, en sorte qu'on payait avec le capital prêté l'intérêt même de ce capital. La situation était sans issue, puisqu'il fallait continuer à emprunter sur gages. Aussi, tandis qu'aux Pays-Bas le déficit annuel est de 600,000 florins, en Espagne, pour les années 1560 et 1561, le déficit du budget est de 9,000,000 de ducats ! Nouvelle

(1) Groen van Prinsterer, t. I, p. 117.

cause évidente de mécontentement pour les serviteurs de Philippe II, qui ne sont que trop portés à prendre d'eux-mêmes ce que le roi ne leur donne plus, et pour les sujets qui, atteints dans leur fortune même sur place, le sont par contre-coup dans leur crédit à l'étranger. A la cause financière se rattache un évènement qui causa en son temps un grand émoi : le départ des troupes espagnoles. Les soldats refusaient de se laisser embarquer si on ne payait leurs arriérés de solde. Heureusement, la dot d'Elisabeth de Valois put lever la difficulté.

Comprenons donc, maintenant, quelles sont les dispotions de ces provinces à l'égard du roi. Le clergé est douteux, le peuple n'a qu'un même sentiment de haine pour celui qui persécute et qui ruine. La bourgeoisie frémit et supporte péniblement ; la noblesse est partagée, mais deux de ses plus illustres représentants, Orange et Egmont, commencent à manifester leur mécontentement. Il y a dans tous les cœurs un sentiment de misère, dans tous les esprits l'opposition. Il passe sur toutes ces têtes, seulement rendues craintives, comme un souffle d'indépendance. On souffre et on aspire à mieux ! Voilà la question politique dans toute sa grandeur tragique ! Pour la résoudre, le gouvernement ne connaît que la soumission ou la mort, Philippe II ne voit rien que sa volonté : les Pays-Bas seront terre soumise et terre catholique romaine. C'est leur intérêt, parce que c'est le sien, et qu'il n'y en a point d'autre, puisque le sien se confond avec celui de Dieu. Mais Philippe II intervient progressivement ; dans sa générosité, il donne un peu de temps à la réflexion, et c'est Marguerite de Parme, avec la mâle énergie et la finesse qui la caractérisent, qui use du temps et des hommes. Elle y met tant d'adresse, qu'elle aurait amené

le peuple à soumission, si Philippe II n'avait pas jugé qu'à tant d'audace, il fallait pour le moins satisfaction sanglante.

La lutte commence entre les chefs de la noblesse et le cardinal Granvelle, qui se rendait odieux par son orgueil, sa cupidité et sa malice. Le 23 juillet 1561, Orange et Egmont adressent au roi la démission de leurs charges. Philippe II renvoie aussitôt aux Pays-Bas le comte de Hornes; mais sa mission est inutile, Orange réclame la convocation des Etats. C'est toujours le prélude de quelque révolution ! La gouvernante se contente de réunir les chevaliers de la Toison d'Or (mai 1562), qui délèguent le baron de Montigny en Espagne. Le roi n'a rien à répondre de positif, il se tait, déjà pourtant, une idée lui vient : « Jamais, écrit-il à la gouvernante, Granvelle ne m'a proposé de couper une demi-douzaine de têtes pour rétablir la paix dans ces pays, et cependant ce ne serait peut-être pas mauvais à essayer (1) ». En attendant, le 11 mars 1563, Orange, Egmont et Hornes demandent instamment au roi le rappel de Granvelle. Le 6 juin, le roi leur répondait en les invitant à envoyer un délégué : « Car ce n'est pas ma coutume de grever aucuns de mes ministres sans cause (2) ». Sur ces entrefaites, éclatent des troubles dans le Hainaut, à Tournai et à Valenciennes (journée des Maubruslés, 27 avril 1562). Comme toujours en pareil cas, c'est l'ennemi qui porte toute la responsabilité du mal, c'est Granvelle. Marguerite, qui a aussi quelques griefs contre le cardinal, consent enfin à ouvrir les yeux et écrit à Philippe II : « Vouloir le maintenir contre le gré des seigneurs pourrait entraisner le soulèvement du

(1) Forneron, t. II, p. 42.

(2) Gachard, *Correspondance de Guill.*, t. II, p. 42.

pays (1) ». Le roi cède, à bout d'expédients, et dans ces circonstances, accorde à Granvelle une faveur qui frise le ridicule : « J'ai pensé, dit le roi au cardinal, qu'il vous serait agréable d'aller voir votre mère en Franche-Comté, et je vous autorise à vous rendre près d'elle immédiatement (2) ». Quel bon roi! Et que de choses doit dire à Granvelle cet « immédiatement » !

Le cardinal parti (13 mars 1564), le gouvernement ne va pas mieux, le peuple ne se calme pas, l'aristocratie n'est pas satisfaite. Egmont part pour l'Espagne où il se laisse séduire par les promesses du roi, car à peine est-il de retour avec ses instructions royales du 2 avril 1565, que le 13 mai, par dépêche française datée de Valladolid, Philippe II retire ses concessions et manifeste sa pensée par la publication des décrets du concile de Trente et la délivrance de nouvelles instructions aux inquisiteurs. (11 mai 1565.) Cinq mois après, il confirme ses intentions par une série de dépêches adressées à la Gouvernante, aux inquisiteurs généraux, à l'inquisiteur de Flandre et au comte d'Egmont (4-20 octobre 1565). En particulier, dans la fameuse dépêche du 17 octobre, dite du Bois de Ségovie, il s'exprime avec toute la clarté possible : « Il ne convient de faire changement, ains que les placcars de sa Majesté et miens soyent exécutez. » (3) On ne justifie pas pareille cruauté, mais on s'explique l'effet que devaient produire sur un fanatique, vivant en dehors de la vie, au fond d'un cabinet obscur, les paroles que lui adressait un envoyé secret, fray Lorenzo : « Il serait très aisé de rétablir la religion et l'autorité du roi dans les

(1) *Id.*, *Correspondance de Ph. II*, I, 266.
(2 Gachard, *Correspondance de Ph. II*, t. I, p. 205.
(3) Paillard, *Huit mois de la vie d'un peuple*, p. 9.

Pays-Bas : il suffirait pour cela de tuer environ deux mille personnes, parce que les autres prendraient la fuite. Il n'y a donc pas à hésiter, il faut les tuer. Supposons que les hérétiques se rassemblent en armes et nous offrent la bataille, aurions-nous le droit de les tuer? Sans nul doute. Donc, s'il est permis et juste de tuer les hérétiques dans ce cas, pourquoi ne le serait-ce pas dès maintenant? Votre Majesté tient le couteau que Dieu lui a remis; qu'elle le montre nu, qu'elle le couvre du sang des hérétiques, ou qu'elle craigne que le sang de Jésus crie contre elle devant Dieu. Ce n'est pas au roi d'être modéré, c'est à ces gens de se modérer dans leurs hérésies pour défendre leurs vies contre sa colère. David, le saint roi, n'avait pas compassion des ennemis de Dieu ; il les tuait tous sans laisser vie à homme ni à femme ; Moïse, en un seul jour, avec ses compagnons, tua trois mille hommes du peuple de Dieu; un ange tua, en une nuit, plus de 60,000 ennemis de Dieu. Ce n'était pas montrer de la cruauté, c'était se dispenser de pitié envers ceux qui étaient sans pitié pour l'honneur de Dieu. » (1) C'est monstrueux !

A ces décrets, la nation répond de deux manières. Le peuple menacé s'exile, et plus de 30,000 Flamands émigrent en Angleterre, où l'on ne manque pas de bien accueillir ces industrieux ouvriers (2). Les nobles se confédèrent. Le jour même des noces d'Alexandre Farnèse, fils de la Gouvernante, avec Maria de Portugal (11 nov. 1565) (3), le ministre François du Jon d'Anvers, prêche à Bruxelles dans l'hôtel du comte de Culembourg, sur le

(1) Forneron. II, p. 66.

(2) Gachard. *Corresp. de Ph. II*, I, 392.

(3) Motley. *The rise*, p. 241 ss. — Davaine, p. 48.

marché aux chevaux (actuellement Petit Sablon), en présence d'une vingtaine de nobles; et à l'issue de la réunion, ils délibérèrent sur les mesures à prendre « contre le concile de Trente, l'Inquisition et les rigoureux édicts du Roy. » A peu près à la même époque, Louis de Nassau, Nicolas de Hammes et quelques nobles se réunissent à la fontaine de Spa, pour jeter les fondements « de la séditieuse et pernicieuse conjuration et ligue des confederez (qu'ils appellent compromis). » (1) Le manifeste, rédigé sans doute par Marnix de Sainte Aldegonde, et copié plusieurs fois, circule de mains en mains, réunissant dans l'espace de deux mois plus de deux mille adhésions.

Nous avons signalé la présence de du Jon à la réunion de l'hôtel du comte Culembourg. Le fait est significatif. Pour qu'une partie de la noblesse se rapproche des réformés, il faut qu'elle sente l'appui qu'elle peut trouver auprès d'eux. L'union se fait donc sur un terrain commun, celui de la défense de la liberté, bien que les buts soient différents, et que les uns poursuivent la liberté politique, les autres la liberté religieuse. Ajoutons toutefois que les revendications se feront au nom de la liberté religieuse. Dans ces circonstances, Orange prononce le mot de la situation au Conseil d'Etat : « Nous n'avons plus le choix, dit-il, qu'entre l'obéissance et la rebellion ouverte. Pour moi, je m'en lave les mains. »

A la suite d'uue multitude de pamphlets dirigés contre l'Inquisition, le 22 janvier 1566, les quatre chefs-villes de Brabant présentent au conseil provincial la première requête écrite, et peu après les deux premiers membres (noblesse, clergé) se joignent au troisième dans une instance auprès de la cour. Les quatre membres de

(1) Motley, p. 244, note.

Flandres ne tardent pas à suivre l'exemple du Brabant, tandis que par les soins des ministres d'Anvers, la confédération des nobles fait répandre de nouveaux pamphlets. Le sentiment de la nation était manifeste. Effrayée, la Gouvernante en informe le roi, qui répond « que ses intentions ne tendent qu'au service de Dieu et au bien de ses Etats ! »

C'est alors, que les nobles confédérés réunis à Bruxelles au nombre de trois cents environ (1) dans l'hôtel de Culembourg, se rendent deux à deux, en procession, au palais de la Gouvernante. (5 avril 1566.) Ils réclament l'abolition de l'Inquisition et la modération des placards. De fait, la Gouvernante ne peut rien; seul le roi peut faire droit à pareille demande. Cependant, comme il faut bien donner quelque satisfaction à ces Gueux (tel est désormais leur nom) (2), la Gouvernante charge le conseil privé, assisté de treize chevaliers de la Toison d'or, de rédiger des lois de « modération. » En quoi diffèrent-elles des lois précédentes ? C'est simplement, dit M. Motley, à part la phrase, la substitution de la hart au fagot. (3) Le peuple ne s'y trompe pas, et dit : « Moderacie ! » — Oui ! — « Moorderacy ! » L'aristocratie tente alors un dernier appel au roi; mais c'est en vain qu'elle envoie en Espagne (à la mort, devrais-je dire, Espagne est ici un euphémisme) le baron de Montigny et le marquis de Bergues. (29 mai et juillet).

En effet, au commencement de l'été de 1566, on voit par les champs des milliers de paysans, de marchands, de bourgeois et de nobles, armés pour la plupart, qui se

(1) Motley, p. 253.
(2) Id. p, 255, note.
(3) Id. p. 261.

rendent aux prêches des hérétiques. Voilà l'explosion des sentiments! C'est le premier grand mouvement de la révolution! Aussi, ne nous faisons pas d'illusions ; dans ces assemblées, il y a de tout : hommes de foi et incrédules, gens paisibles et turbulents. Il reste pourtant quelque chose de grand et de saisissant : c'est ce peuple qui, en dépit et en raison des édits, des inquisiteurs et des bourreaux, se lève sur tous les points du territoire au nom de ses antiques libertés!

Sept cents couronnes à qui m'apporte un prédicant vif ou mort, s'écrie la Gouvernante! Et de tous côtés, enflammés d'ardeur, les prédicants apparaissent! C'est le moine Hermann de Struycker ou Modet, qui, à la fin du mois de juin, prêche aux environs de Gand à une assemblée de 7 à 8,000 personnes. Dans la Flandre occidentale, un autre moine, Pierre Dathenus, se multiplie. Et il n'y a pas que des moines, tout homme du peuple que l'Evangile a touché, confesse publiquement sa foi en l'expliquant comme il l'entend. Ce sont aussi de véritables pasteurs. Le 28 juin, à onze heures du soir, six mille personnes s'assemblent au pont d'Ernonville, près de Tournai, pour écouter Ambroise Wille. Le surlendemain, au Pont-à-Rieu, dix mille assistent au prêche du noble dauphinois, Pérégrin de la Grange. Au lieu dit les Folais, Charles de Nielles et Etienne Marmier commencent leurs prêches. Le gouverneur de Tournai rappelle les placards. Le dimanche 7 juillet, vingt mille personnes accourent au prêche d'Ambroise Wille; toute la ville presque s'y trouve, jusqu'aux soldats qui devraient disperser l'assemblée! A Anvers, il y a trois lieux de réunion : le Kiel, Berchem, la clairière de Borgerhout et neuf ou dix pasteurs, au nombre desquels : Jean Taffin

de Tournai, Adrien de Saravia de Hesdin, Pierre Loyseleur, Gaspard van der Heyden de Malines, George van den Bussche de Thielt, Pierre Carpentier d'Anvers (1) C'est enfin à Anvers, que le jeune du Jon, en l'absence de Guy de Brès, montrait en toutes choses tant de zèle et de prudence « que l'on ne peut dire s'il était plus considéré des réformés, que haï des catholiques romains. » (2)

Dans son ensemble, le mouvement est calviniste. Le prince d'Orange, dont les sympathies ne sont pas à ce moment pour ce parti, écrit le 1er septembre 1566 à l'électeur Auguste : « C'est à faire pitié! le calvinisme s'étend si loin et recouvre si bien la confession d'Augsbourg, que dans tous ces pays il n'y a que deux églises de cette confession, et elles sont à Anvers ! » (3) Admettons maintenant que les chiffres que nous avons donnés soient exagérés, il n'en reste pas moins que la situation est très grave pour la Gouvernante. Impuissante en réalité, elle n'a pas d'argent pour lever des troupes; pour la forme, elle lutte à coups d'édits : du mois d'avril au mois de septembre 1566, on n'en compte pas moins de six différents ! (4)

V. — Retour de Guy de Brès à Anvers. Son départ pour Valenciennes. La Réforme à Valenciennes (juillet-août 1566).

Tel est l'état des Pays-Bas, vers le mois de juillet 1566. Nous n'avons pas craint de reprendre assez en détail l'histoire des évènements antérieurs, comme ils sont inti-

(1) Rahlenbeck, l'*Inquisition*... p. 60.
(2) Brandt, p. 132.
(3) Motley, p. 267, note.
(4) Paillard, *Huit mois*.., p. 141, note.

ment liés aux diverses péripéties du drame auquel nous allons assister. C'est à ce moment que Guy rentre aux Pays-Bas. Sa présence, désormais rendue possible par la hardiesse des prêches publics, est plus nécessaire que jamais. N'oublions pas, en effet, qu'à la tête du parti réformé les hommes sont presque tous jeunes ou étrangers : du Jon et Pérégrin sont Français, le premier n'a que vingt et un ans. Il appartient à Guy de Brès, qui est le véritable fondateur et organisateur de l'Eglise réformée wallonne, de prendre la direction du mouvement. Sa qualité de wallon, son expérience, sa situation, ses capacités, ses services passés, tout l'y appelle ! Ce serait pour lui un droit, si ce n'était déjà le plus sacré et le plus cher de ses devoirs! Nous le voyons donc quitter Sedan, rempli d'ardeur et de joie (1). Mais, ce n'est pas pour nous sans tristesse : si resplendissante que soit la lumière qui éclaire à cette heure la Réforme aux Pays-Bas, nous trouvons l'horizon noir et sombre, l'éclat même de cette lumière nous inquiète !

Guy de Brès se rend d'abord à Anvers, où il est chargé des prêches pendant l'assemblée de Saint-Tron. Cette ville présente alors le spectacle le plus curieux et le plus instructif. Au point de vue religieux, comme nous l'avons indiqué plus haut, c'était un centre protestant d'une grande ferveur. Malheureusement, il y avait des divisions :

(1) Le duc de Bouillon ne se décida même à le laisser partir qu'en présence de ces sentiments : « A grande difficulté ledit Seigneur duc le laissa aller, prevoyant aucunement (comme sage et prudent) ce qu'il estimoit devoir avenir par le gouvernement de la ducesse de Parme, régente du Pais-Bas pour le roy Philippe. Et toutefois ledit seigneur duc voyant Guy du Brès touché d'affection de secourir en si grand besoin à sa patrie, l'accorda finalement auxdits d'Anvers ». *Procédures*, préf., p. 9.

anabaptistes, luthériens, calvinistes, tous s'y rencontraient. Les seconds étaient les plus riches, mais les derniers, les plus nombreux et les plus ardents. Il y avait aussi des libertins, se disant les successeurs d'Erasme, et reconnaissant pour chefs l'avocat Adrien van Vossenhole et le dominicain Balthasar (1). Au point de vue politique, le sentiment général était qu'il fallait obtenir de la Gouvernante le libre exercice de la religion, et cependant le magistrat faisait d'inutiles efforts pour entraver le mouvement, multipliant des ambassades à Bruxelles. Deux nobles de partis opposés, le comte de Meghem, dévoué à la Gouvernante, et de Bréderode, le chef des Gueux, soutenaient par leur présence des intérêts divers et ne contribuaient pas peu à augmenter l'agitation. Toute la révolution des Pays-Bas s'y passait donc comme en petit, tous les intérêts y étaient en jeu. Pour tenter de sauver la situation, et ne voulant pas s'y rendre elle-même, le 12 juillet 1566, la Gouvernante nomme le prince d'Orange son lieutenant et surintendant général. Le 13 il entre à Anvers, aux cris de : « Vivent les Gueux ». Ces acclamations de la foule doivent lui déplaire, elles viennent encore trop tôt, mais quelle satisfaction intime n'en ressent-il pas, quels rêves n'éveillent-elles pas? En attendant, fidèle à sa politique allemande, il va essayer de faire triompher le luthéranisme, et ne renoncera à l'entreprise, pour l'appui incertain de l'Angleterre et de la France, que lorsque le calvinisme l'aura emporté! Nous pouvons imaginer la conduite que tient Guy de Brès dans ce milieu. Homme de modération et de fermeté, dans ses discours au peuple réformé, il doit exhorter à la patience et à la charité chrétienne, tandis que dans les conversations qu'il ne manque

(1) Rahlenbeck, *l'Inquisition*, p. 39.

pas d'avoir avec les chefs influents du parti luthérien, il s'efforce de préparer une entente, aussi utile aux intérêts religieux que politiques. Il n'a certainement pas oublié les projets de concorde de l'année précédente, et l'eût-il fait, que la seule présence d'Orange en expliquerait la reprise.

Cependant, pour raffermir la ligue, en présence du silence du roi, des préparatifs que faisait la Gouvernante pour une action prochaine, de la tiédeur ou de la défection de Meghem, Arembert, Arschot et Charles de Mansfelt, les confédérés avaient convoqué à Saint-Tron une assemblée générale des Gueux et des députés des églises des Pays-Bas (14 juillet 1566). Un synode réuni à Anvers, au commencement du mois, avait délégué pour les églises wallonnes, du Jon et Perégrin de la Grange, pour les églises flamandes, Hermann Modet et un autre demeuré inconnu (1). Le 15 juillet les députés des églises étaient à Saint-Tron ; le 17, ils adressaient aux Gueux une requête dans laquelle, protestant de leur fidélité au roi, ils réclamaient l'appui de la ligue pour défendre la liberté du culte. La réponse qu'y firent les Gueux admettait et garantissait pleinement la liberté de conscience : un plan d'alliance était ébauché. A cette nouvelle, la Gouvernante charge Orange, Egmont et Hornes d'entrer en rapports avec la ligue : une conférence a même lieu à Duffel, près d'Anvers, le 18 juillet, entre les représentants des trois partis. Stérile, la conférence de Saint-Tron poursuit ses travaux et s'arrête à deux graves résolutions : par la première, au cas échéant, elle admet une résistance armée à l'autorité royale ; par la seconde, elle envoie à la Gouvernante une nouvelle requête. Les Gueux insistent encore sur leur

(1) Davaine, p. 68.

soumission au roi, attribuent tout le mal à la lenteur des décisions de Philippe II et informent la Gouvernante de leurs engagements avec les réformés. Puis l'assemblée se sépare. François du Jon revient à Anvers pour quelques jours seulement, comme l'église de Gand le réclame. Il est mécontent, il lui semble n'avoir obtenu aucun résultat pratique. Dans cet échec, il voit la main de quelqu'un qu'il ne nomme pas, mais que nous connaissons bien, du prince d'Orange (1). En effet, dans un écrit qu'adresse ce dernier au grand « Geu » de Bréderode, il dit : « Que Monseigneur trouve les Calvinistes bien eschauffés... Que son excellence trouve ceulx de la religion Augustane fort gens de bien et paisibles et nullement enclins à sédition et désobéissance, et fort contraires à ceste façon des Calvinistes (2) ». Voilà qui est bien net! Nous voulons croire qu'il a rencontré beaucoup d'entêtement de la part des Calvinistes, pourtant ils n'avaient pas tous les torts. Ainsi quelques mois plus tard (10 janvier 1567), quand les ministres calvinistes présentent à Mathieu Flacce d'Illyrie plusieurs articles de concorde, Flacce les prévient qu'il est inutile de discuter s'ils n'admettent pas l'omniprésence du corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie (3). Il y eut donc, croyons-nous, de l'étroitesse des deux parts. Mais Orange, qui rêvait le triomphe des luthériens, était naturellement porté à accuser ceux qu'il considérait alors comme des adversaires.

Guy de Brès était à Anvers depuis environ trois semaines, quand de mauvaises nouvelles lui parviennent des

(1) « *Venimus, vidimus, nihil effecimus, importuna cujusdem intercessione : cui ignoscat Deus* ». Davaine, p. 71, note.

2) Paillard, *Huit mois...*, p. 178 ss.

3) Rahlenbeck, *l'Inquisition*, p. 48.

Flandres. Les anabaptistes troublent les églises par leurs doctrines. Guy n'écoute que son amour et demande à être relevé de ses fonctions ; aussi bien, l'assemblée de Saint-Tron est passée (1). A son passage à Tournai, se rendant à Valenciennes, quelques anciens fidèles, marchands, le prient de « leur faire part d'une presche ou admonition » (8 août). Guy, toujours disposé à annoncer l'Evangile, accepte. Le lendemain matin (9 août), au lieu ordinaire des réunions, derrière l'abbaye des Pretz, il prêche aux réformés tournaisiens. Son sermon fait impression, car il nous est rapporté qu'à leur retour les auditeurs « prisèrent merveilleusement le sçavoir d'icelluy » (2).

Leur admiration, du reste, ne se borne pas à des paroles; Guy ne se met en route pour Valenciennes qu'accompagné par une forte troupe de quarante cavaliers et d'un grand nombre de gens de pied, appartenant aux deux villes.

Avant de le suivre dans cette dernière étape de son ministère, examinons quel est l'état de Valenciennes au mois d'août 1566 et quelles sont ses origines.

Valenciennes était au XVIe siècle une ville de trente mille habitants, aussi renommée pour son commerce que pour ses murailles. « La nature et l'art ont travaillé à rendre cette place une des plus fortes du pays (3) ». Située dans un vallon sur l'Escaut, qui la sépare en deux et qui y reçoit le ruisseau de Ronelle, par sa position sur la frontière autant que par l'activité de ses habitants, son commerce a pris une grande extension. Il y avait une fonderie de canons; la manufacture de tapisserie de haute-lisse

(1) Paillard, *les Grands prêches*, p. 37, note.
(2) Pasquier de le Barre, I, 125.
(3) Griffet, III, 210 ss.

avait une telle réputation, que François Ier s'adressa au directeur, Jean Leclercq, pour en obtenir des ouvriers. On y comptait trois grandes industries locales, la draperie, la « caucheterie » et la sayetterie. Mais les ateliers de la ville livraient toutes les étoffes connues au moyen âge (pannes, serges, reversis, changeants, gros-grains, etc.) (1). De plus, la plus grande partie de la laine de Neufchâtel, employée en Angleterre à la fabrication du drap, était cardée à Valenciennes. Cette prospérité exceptionnelle attirait, comme on le pense, beaucoup d'étrangers, en particulier de la France et d'Amiens.

Au point de vue politique, cette ville n'était pas moins favorisée qu'au point de vue commercial. Elle avait un gouvernement local à trois degrés pour ainsi dire. En bas, un « magistrat » ou « loy », composé d'un prévôt et de douze échevins, nommés par le souverain, et connaissant de tout ce qui intéressait la ville et la banlieue. Puis un conseil particulier, adjoint plutôt que superposé à la loy, servant d'intermédiaire auprès du grand conseil, qui comprenait deux cents membres. Pour le représenter, le souverain a le « Prévôt-le-Comte », assisté d'un lieutenant. Si l'on joint à cette organisation remarquable les franchises de la ville, parmi lesquelles nous ne voulons citer que celle qui exemptait les bourgeois de la question extraordinaire et de la torture, on comprendra l'attrait que devait exercer Valenciennes dans ces temps troublés.

Mais, c'est surtout l'état religieux qui nous occupe, et nous ne sommes entré dans ces détails que pour mieux l'expliquer. En effet, d'un côté, par ses relations commerciales à l'étranger, et, d'un autre, par les privilèges qu'elle offre à ceux qui deviennent ses bourgeois, Valen-

(1) Paillard, I, 25 et 92.

ciennes connaît la réforme dès la première heure. En d'autres termes, pour toutes les causes de prospérité que nous avons signalées, elle reçoit les germes des troubles et des divisions qui éclatent dans son sein ! Plus le sol est riche, mieux le germe grandit et se développe. Nous l'avons indiqué, dès 1527, la réforme pénètre à Valenciennes. Toutefois, on ignore, à proprement parler, ses progrès jusqu'à l'arrivée de Pierre Brully (1) (1544) qui, chassé de Lille par la persécution, suivant Pontus Payen, « vint demeurer à Vallenciennes où il sema son hérésie tout à son aise, faisant la presche ès-maisons des plus riches marchans de la ville de religion calviniste, qui l'avaient accueilli fort libéralement. » (2).

Durant les vingt années environ, qui nous séparent de 1544, le troupeau se maintient dans l'ombre et le secret. A de rares intervalles, sans doute, il reçoit les exhortations de quelque prédicateur du voisinage, comme Guy de Brès par exemple, en 1554 et 1555, puis en 1560, peut-être en 1562 et 1563. La première manifestation des réformés de Valenciennes remonte à l'année 1561. Dans la nuit du 27 ou du 28 septembre, il y a des « chanteries », comme celles que nous avons vues à Tournai. Le magistrat se contente de prendre de sévères mesures, sans prévenir la Gouvernante qui ne cherche qu'un prétexte pour intervenir dans les affaires de cette ville où, d'après le Marquis de Berghes, gouverneur général et grand bailli du Hainaut, « ceux de la loy ne sont pas nets, et ont de leurs parents infectés. » (3). Néanmoins, quatre ou cinq jours plus tard, elle en est informée. Aussitôt, elle envoie

(1) Paillard, *Le Procès de Pierre Brully*. Rod. Reuss.

(2) Pontus Payen, I, 157.

(3) Paillard, II, 47.

de Berghes à Valenciennes, en lui adjoignant, sur sa demande, deux commissaires. Puis, elle renouvelle ses prescriptions de 1560 contre les étrangers, et le 23 décembre, fait remettre au Magistrat un code complet d'inquisition. Ce dernier ne l'accepte pas sans récrimination. Toutefois, deux arrestations suivent bientôt (16 janvier 1562), celles de Philippe Malard et de Simon Fauveau (1). Après de longs interrogatoires diversement menés dans l'espoir d'obtenir des révélations sur le parti calviniste et en présence des dispositions hostiles du peuple, après avoir tardé plus d'un mois à exécuter les deux condamnés, on se décide à y procéder le lundi 27 avril 1562. Mais, le jour de l'exécution, au dernier moment, alors que Fauveau est en vue du bûcher, il s'écrie : « Père Eternel ! » A ces mots, éclate un tumulte indescriptible, l'échafaud est démoli, les condamnés qu'on avait ramenés en prison sont délivrés (Journée des Maubruslez) (2).

En réponse à cet audacieux coup de main, le 2 mai, quatre commissaires royaux entrent à Valenciennes : Philibert de Bruxelles, Nicolas Micault, le Comte de Boussu et le gouverneur Berghes. Les bandes d'ordonnances les suivent de près. Ils redoutent toutefois d'en venir à l'exécution des personnes récemment arrêtées. Le peuple gronde : non-seulement on le frappe, mais on l'atteint dans ses moyens d'existence par la terreur qui se répand partout. C'est ce qui ressort jusqu'à l'évidence d'une remarquable requête adressée au Gouverneur : « Monsieur nostre Gouverneur, il vous faut entendre que tous les mestiers et estatz de marchandises sont ensemble comme une chaîne, de laquelle quand ung chaynon ou plusieurs

(1) Paillard, I, 54.
(2) Id. I, 55-74 et II, 94 ss.

sont désouldez, que lors le résidu est estimé de petite valeur ; aussi la vostre excellence scayt trop mieulx que nous que le noble et le innoble reçoit ses deus des mains des artisans et laboureurs, si comme de la sueur et travail des marchands. » (1). A la fin, les commissaires s'enhardissent au point de faire mettre à mort deux personnes compromises dans la journée du 27 avril (16 mai), et, dès lors, les exécutions se succèdent régulièrement. Au 5 juin, onze personnes sur trente-deux ont reçu divers châtiments. Et cependant, rien ne peut arrêter le mouvement calviniste : le Prévôt-le-Comte écrit le 5 décembre 1562 à la Gouvernante : « Quant à advertir vostre Altèze si est amendement, certes je trouve que ceulx de la secte se augmentent journellement... enfin, Madame, ceste ville a bon besoin (parlant à correction) que vostre Altèze la pourvoie de quelque garnison ; car je crains que à l'avenir ils ne donnent de la grande fâcherie. » (2). En effet, dès le mois de septembre 1562, un homme « nommé Jan, de moyenne stature, portant petite barbe et de moyen eaige », avait fait un prèche public au bois de Runne (?) près de Valenciennes (3) ; et au commencement de l'année 1563, les prêches se multiplient. Le 14 février, les hallebardiers préposés à la surveillance des prêches découvrent en dehors de la porte Notre-Dame cinq à six cents personnes assemblées. Deux mois après, dans l'espace de quinze jours, du 2 au 18 mai, dix ou douze prêches se font aux environs de Valenciennes, aux bois d'Aubry et de Raismes, aux Monts Houy et Anzin ; ils réunissent parfois jusqu'à six et sept mille personnes ; au

(1) Paillard, II, 291.
(2) Id. II, 474.
(3) Id. II, 447.

nombre des prédicants sont Paul Mylet, dit Chevalier (1), Mathieu de Lannoy et Martin Desbuyssons (2). Certes, les éléments qui forment ces assemblées sont divers, on y compte de mauvais sujets (3), mais il n'en reste pas moins un mouvement extraordinaire dont l'importance ne doit pas nous échapper : d'abord ces prêches contribuent beaucoup à la propagation des doctrines réformées, puis on se compte et on apprend à se connaître. A ce moment, du reste, l'organisation est à peu près complète : les fidèles soutiennent l'Eglise de leurs deniers, ils ont aussi leurs pauvres et leurs écoles (4).

En présence de ces événements, la Gouvernante redouble de zèle. Et à ce point de vue, nous ne pouvons refuser notre admiration à son dévouement à ce qu'elle croit être l'intérêt de Philippe II. Pour s'en faire une idée, il faut lire sa correspondance avec les agents royaux : c'est une femme supérieurement intelligente ! Au milieu des nouvelles inquiétantes qui lui viennent de tous côtés, au dehors, des projets des huguenots français de secourir Valenciennes et des plans d'invasion en Flandre des réfugiés d'Angleterre, au dedans du mécontentement universel et de l'extension que prennent partout les prêches, elle va droit au plus pressé, mais satisfait à tout. Malgré les résistances du Magistrat, elle donne une garnison à Valenciennes, lance un placard qui atteint le bourgeois dans tous ses mouvements (1er septembre 1563), et fait condamner sept ou huit personnes des plus compromises. Le 22 décembre, elle reconstitue le conseil inquisitorial

(1) Frossard, p. 63 ss.
(2) Paillard, III, introd 11, p. 263.
(3) Id. III, 269.
(4) Id. II, 475; III, 255.

de 1544. Elle va plus loin même : deux privilèges limitent la répression, celui d'exemption de la torture et de non confiscation des biens, elle ordonne qu'à l'avenir on passe outre (1). Ce système de compression à outrance semble produire quelques résultats : en effet, après les supplices des premiers mois de 1564 et malgré le prêche du 25 août de Claude Dullo et les réunions du 1er et du 10 septembre le calme paraît rétabli à Valenciennes (2). Aussi, à la suite de longues négociations, la Gouvernante consent à faire sortir les quatre compagnies de piétons (10 décembre 1565).

Mais, à quel prix Marguerite de Parme peut-elle se déclarer tranquille ? Ne l'oublions pas, ces vexations continuelles, ces violations de privilèges, ces impôts, ces supplices ont ruiné aussi bien la fortune publique que privée, suspendu pour longtemps les relations commerciales de la ville avec ses voisines et l'étranger, enraciné dans les cœurs la haine du pouvoir royal ! Qu'on réfléchisse un instant aux sentiments qui doivent animer un homme qu'on a privé de ses droits, dépouillé de sa fortune et qu'on suit encore d'un œil malin et soupçonneux jusque dans l'intimité de la famille ! Désormais, les Valenciennois sont capables de tout, il y a parmi eux nombre d'hérétiques, ils le seront tous, s'il le faut, pour combattre le roi.

Sur ces entrefaites, au mois de mai 1565, les calvinistes de la cité prennent une grave résolution. Ils délèguent à Genève deux des leurs, afin de solliciter la vénérable compagnie d'envoyer à Valenciennes un prédicant. Déjà, en 1563, ils avaient fait pareille démarche ;

(1) Paillard, IV, 35 ss.
(2) Id. IV, 97.

nous n'en connaissons pas l'issue (1). Cette fois, un noble dauphinois, Pérégrin de la Grange, accepte la mission (2). C'était un homme de vingt-cinq ans environ, « de moienne stature, le visaige blancq, de poil noir, aiant ugne petite barbe, vestu de noir. » (3). Pontus Payen ajoute à ce signalement officiel le trait suivant : « Ayant la langue fort à commandement, au demeurant turbulent et séditieux au possible. » (4). Caractéristique morale que nous corrigerons par Crespin : « Il avait, dit-il, une saincte hardiesse, attrempée de doulceur.» Peu d'années auparavant (26 oct. 1562), se trouvant à Rouen, il avait excité le peuple à la résistance contre Antoine de Lorraine, duc de Guise, à la tête de l'armée envoyée par Charles IX pour réduire la ville. Il eut plus de chance que les « deux mille » massacrés et réussit à s'échapper.

A son arrivée à Valenciennes (19 juin 1565), Pérégrin se dévoue avec ardeur : pendant un an il prêche en secret. Mais à la suite des évènements de 1566, sur un avis du consistoire d'Anvers du 27 juin, pour la première fois il prêche en public le 30 et annonce son second prêche pour le 2 juillet à Valenciennes. Le magistrat en est d'abord informé, puis le gouverneur, bientôt Marguerite de Parme : l'opinion est unanime, il faut s'y opposer. Seul, Berghes doute qu'on y parvienne « je crains fort que, à la longue ne se pourra empescher ladicte presche aux champs, pour y estre tant ardents ces prescheurs, et aussi le peuple tant désireux... » (5) Toutefois, le prêche du 2 juillet

(1) Id. III, 349.
(2) Né à Châle, près de Saint-Marcellin (Dauphiné), vers 1540.
(3) Paillard, III, introd. p. 14.
(4) Pontus Payen, I, 156.
(5) *Mém. hist.* V. 299.

n'a pas lieu : un confédéré, Charles de Revel, seigneur d'Audregnies, étonné que Pérégrin s'autorise de l'appui de la ligue, a fait venir le prédicant et obtenu un délai de cinq jours. Les choses en étaient là, quand le 6, deux membres du consistoire amènent à Audregnies un bourgeois calviniste qui dit avoir mandat de Robert de Mérode pour annoncer au consistoire de la part de Berghes, l'autorisation des prêches aux portes. Audregnies se soumet devant cette déclaration, et le lendemain, en dépit des avertissements du magistrat, Pérégrin prêche aux Baillettes devant une assemblée de trois à quatre mille personnes. Depuis, jusqu'a l'arrivée de Guy de Brès (vendredi 9 août 1566), il y eut douze grands prêches, de trois à seize mille personnes, présidés par Pérégrin, ou durant son voyage à St-Tron par Jean Leseur, sire Philippe, carme défroqué d'Arras, ministre de l'église de Tupigny (Aisne, canton de Wassigny). (2) Ceux qui fréquentent ces prèches sont des plus honnêtes bourgeois de la ville, de toutes les professions, en particulier du moyen commerce, il y vient même jusqu'à des fournisseurs du magistrat. Comme on imagine, de pareilles manifestations ne vont pas sans une grande excitation des deux parts. Les bruits les plus divers courent sur les intentions hostiles des calvinistes : un évènement semble les confirmer. Le jeudi 8 août, au soir, au moment ou le Prévôt-le-Comte, Claude de la Hamaïde, passe à cheval sur le marché en rentrant du Cateau, le peuple l'injurie : « meschant et traistre » lui crie-t-on ; quelques coups d'arquebuse sont même tirés contre sa demeure. Dès le lendemain il quittait la ville pour n'y plus rentrer.

(2) Paillard, *Les grands prêches*, p. 1-32. — *Bull. prot.*, 1855, p. 255-376-525, ss. — *Mém. hist.*, V. 337.

VI. Guy de Brès à Valenciennes. Les prêches publics. Le Bris des Images. La rébellion. Le siège (août 1566, mars 1567).

C'est dans ces circonstances que Guy de Brès arrive à Valenciennes. Tout l'appelle dans cette ville : en première ligne, une situation religieuse à nulle autre semblable, le consistoire est le maître; puis d'anciennes relations souvent renouées de pasteur à fidèles; enfin la présence de sa famille. Descendu le premier soir à l'auberge de l'Ours, dans la rue Turnisienne, Guy s'informe aussitôt de l'état des choses et se décide à prêcher le lendemain. La nouvelle de son arrivée se répand le soir même. Le jour venu, on s'apprête à lui fournir une escorte digne de sa personne : à l'heure dite, il quitte sa demeure, ayant à ses côtés Pérégrin et son compatriote Carton de Mons, accompagné par soixante cavaliers tous armés de pistolets et suivi par une foule qui va grossissant. Aux portes, on les regarde passer avec une curiosité méfiante; plusieurs se joignent à la troupe, parmi lesquels des espions, cela va de soi. On ne s'arrête qu'en face du cabaret du Rouge Cœur à Anzin, et tandis que l'assemblée se groupe autour de Guy de Brès, on installe devant lui « l'estaplier » sorte de pupitre sur lequel on dépose la Bible. Le cirier Pierre de le Rue entonne alors le chant et fait la lecture de l'Ecriture, puis Guy de Brès prononce un sermon d'une heure et demie. A l'issue du service, en présence du peuple, il baptise un garçon qui reçoit le prénom d'Isaïe. Il est ensuite ramené à son nouveau logis, chez sa sœur, rue Cambrésienne, à l'enseigne du Soleil, par les cavaliers qui avant de franchir les portes déchargent leurs pistolets. Au nombre des auditeurs de ce jour, on remarquait beau-

coup de femmes de qualité; entre autres, la mère de Michel Herlin, les trois filles de l'échevin Nicolas Vivien, la femme de Noël Leboucq avec sa fille... « à marier » !

Tel est le caractère du prêche du samedi 10 août : nous n'avons pas craint d'entrer dans ces quelques détails, comme tous les autres prêches lui ressemblent. Est-il besoin de faire ressortir le cachet particulier de ces assemblées? Ces discours, ces baptêmes, ces mariages et ces chants, en plein air, loin du bruit, le peuple suspendu aux lèvres du prédicateur, savourant délicieusement le fruit défendu, tout était fait pour vivement impressionner les assistants !

Les jours suivants, les 11, 15 et 18 août, il y a deux prêches par jour: Pérégrin le matin et Guy de Brès l'après-midi. Les ministres continuent à bénir les mariages, à baptiser et à administrer les sacrements; ils font même deux enterrements. Ces faits marquent bien le terrain gagné par la Réforme. Du 18 au 24 août les prêches sont subitement suspendus; voici la raison : le 13 août, Jean Taffin, ministre à Anvers avait écrit aux ministres et anciens de Valenciennes pour les engager à envoyer quelqu'un à Bruxelles vers le 19 ou le 20. Louis de Nassau serait dans la ville à cette époque, disait-il, on solliciterait la délivrance des sectaires prisonniers à Mons. C'est un prétexte : au fond, cette lettre n'est qu'une convocation afin que les députés de Valenciennes se joignent à ceux qui présenteront à la Gouvernante la requête de la liberté religieuse. Notons bien à ce propos que jamais les réformés n'ont demandé autre chose au gouvernement. Dans toutes les requêtes qui nous sont parvenues de Valenciennes, de Tournai, d'Anvers, il n'est question que de liberté religieuse et de soumission politique au souverain.

Neuf députés valenciennois partent donc pour Bruxelles le 21 août; jusqu'à leur retour, on suspend les prêches. Le surlendemain matin, 23 août, les Seigneurs d'Audregnies et de Lumbres reçoivent quatre d'entre eux dans la cour de l'hôtel d'Orange-Nassau et leur disent : « Que Wallers (Jacques de, l'un des députés) reste avec nous. Quant aux autres, leur mission est terminée; ils peuvent s'en retourner. Nous sommes chargés d'aller à Valenciennes surveiller l'exécution de l'accord, nous vous suivrons de très près. » (1) L'accord dont ils parlaient avait été arraché à la Gouvernante par les évènements extraordinaires des jours précédents : « considéré, y est-il dit en effet, la force et nécessité inévitable présentement régnant. » (2) Elle avait consenti, moyennant les lettres d'assurance données par les confédérés, à ce que le conseil d'état traitât avec eux. Les confédérés feraient déposer les armes au peuple, qui respecterait désormais la religion catholique : à ces conditions, « es lieux où de faict se font les presches » on laisserait les religionnaires en paix (23 août 1566).

Un immense cri de joie retentit par tous les Pays-Bas à la nouvelle de l'accord, tandis qu'à Bruxelles, au fond de son palais, la Gouvernante, enfiévrée, s'écrie de rage : « Je me mange le cœur ! » (3) Il avait fallu la semaine écoulée pour l'amener à de pareilles résolutions. Le mouvement était parti de la Flandre maritime; le 10 août, une bande sous la conduite d'un moine sorti des ordres, Jacques de Buysere, avait saccagé quarante-neuf églises dans la châtellenie de Cassel, cinquante dans celle

(1) Paillard, *Les grands prêches*, p. 45.
(2) *Mém. hist.* V. 365.
(3) Forneron, II, 85.

de Bergues et du quartier d'Hondschoot. De là, le « bris des images, » comme on l'a appelé, s'était étendu à tout le pays : Ypres, Lille, Tournai, Gand, Audenarde, Bruges, surtout Anvers et leurs environs virent leurs églises et leurs abbayes dévastées. A Valenciennes, le mouvement éclate le lendemain matin de la rentrée des députés de Bruxelles ; le magistrat est comme paralysé, le « bris » s'effectue dans la ville sans résistance ; aux alentours, il y a quelques rencontres avec les troupes. A qui faut-il faire remonter la faute ? Guy de Brès est à ce moment à Valenciennes où il joue un rôle capital, il importe de fixer notre opinion sur ce point. Et d'abord, notons le caractère de cette manifestation : il est religieux. La preuve en est que les briseurs d'image généralement ne volent ni ne tuent, mais réduisent à néant, autant que faire se peut, les statues, les reliquaires, les tableaux, tout objet servant au culte. (1) Voilà les faits ! Comment les juge-t-on à cette époque ? D'une manière ou de l'autre, c'est le roi ou son adversaire. « Il se disait entre le peuple que cet acte provenait par quelque secrète intelligence du conseil et inquisition d'Espagne afin de parvenir à occasion d'envoyer armée d'Espagne. » (2) Nous comprenons l'accusation, nous ne la croyons pas discutable. On a souvent essayé de disculper le parti calviniste : on a cité l'attitude si droite de Louis de Nassau, de Bréderode lui-même (3), de Marnix de Sainte-Aldegonde ; on met en avant la protestation du 23 août de Taffin à Anvers ; on rappelle la conduite de du Jon à Gand (4), les paroles

(1) *Mém. hist.*, II, 404.
(2) Forneron, II, 82.
(3) Groen van Prinsterer, II, 212 et 252.
(4) Davaine p. 78.

d'Ambroise Wille à Tournai (1), mais nous ne sommes pas convaincus. D'abord, ce même Ambroise Wille, qui sait si bien dire au peuple que les images qu'il faut détruire sont dans nos cœurs : « avarice, envie, luxure, etc., » entre lui-même dans l'église pour « brusler les privilèges... des chanoines. » (2) Il fait plus : « à la date du 29 août, il écrit à Guy de Brès : « Au reste, quant au récompensement de ceulx quy ont travaillé à abattre les imaiges, nous prenons ceste couleur que ce n'est point pour cela qu'ils sont aydez et assistez (d'aultant que la chose est trop odieuse au magistrat), ains disons que c'est ad cause qu'ils ont esté fort travaillé du guet et d'avoir esté tant de temps sans besoigner. » (3) Enfin, Pontus Payen nous dit : « les prédicans, qui estoient leurs conducteurs, affin de les encourager davantage à mal faire, crioient incessamment en leurs presches que ce n'estoit assez d'ouyr la parolle de Dieu, ains convenoit de mestre la main à l'œuvre pour réformer l'Eglise et restablir la doctrine évangélique offusquée par une infinité de constitutions humaines... et quant faisoient résonner haut et clair ceste sentence de Notre Seigneur Jésus-Christ, *omnis plantatio quam non plantavit, pater eradicabitur et in ignem mittetur.* » (4)

Nous portons donc une accusation directe de complicité contre le ministre Ambroise Wille et son Consistoire, pour avoir encouragé le « bris » à prix d'argent et y avoir participé dans une certaine mesure. Mais nous croyons le fait isolé et les ministres simplement coupables d'im-

(1) Pontus Payen, I, 217, note 98.
(2) Pasquier de le Barre, I, 137.
(3) *Mém. hist.* V, 419.
(4) Pontus Payen I, 173.

prudence dans leur prédication. Pour ce qui est du peuple calviniste en général, nous pensons qu'il n'est pas absolument resté étranger aux manifestations du mois d'août 1566. Nous ne plaiderons pas les circonstances atténuantes, elles sont trop manifestes et se rencontrent à peu près partout. Quoi qu'il en soit, si Guy de Brès a été imprudent à Valenciennes; nous pouvons être assurés que ces évènements lui ont montré le danger, en lui inspirant une profonde indignation.

Les conséquences de ces pillages ne tardent pas à se faire sentir. Sans doute Marguerite de Parme réserve sa colère et entre dans l'esprit de l'accord en annonçant à ses sujets les bienveillantes intentions du roi qui, à la date du 31 juillet, consent au pardon, à l'abolition de l'Inquisition, à la publication d'un nouveau placard, à l'examen de la convocation des Etats généraux; mais, tandis que déjà le roi s'est dégagé de ses engagements vis-à-vis de sa propre conscience et du Pape, à la nouvelle du « bris » il écrit à Granvelle : « Il est impossible d'exagérer ce que j'ai ressenti en apprenant le pillage des églises de Flandres... » (1) Nous le croyons sur parole ! De plus, ces excès compromettent presque sans retour possible les calvinistes et disloquent la confédération des nobles. Les indécis, personnifiés dans le comte d'Egmont, se rejettent dans le parti du roi.

Cependant, dès le lendemain du bris des images à Valenciennes, le 25 août, les calvinistes avaient porté les prêches dans les églises. Le 26 août les ministres prêchaient sur un texte de Saint-Jean à l'église du Béguinage (2). C'était une mesure hardie, assez heureuse au

(1) Forneron. II, 85.

(2) Ce fait ressort de la note suivante extraite d'un charmant calendrier de Valenciennes, du XVIe siècle (de Colbert — Bibliothèque

fond, puisqu'en donnant satisfaction aux exaltés elle contribuait à rétablir le calme dans la ville; le même fait s'était produit à Anvers. Toutefois, les calvinistes voulaient obtenir une autorisation formelle, et le 31 août ils adressent, à cet effet, une requête au magistrat : ils protestent de leur soumission à l'autorité instituée par Dieu, mais ils rappellent que la plus grande partie des habitants est calviniste, que l'hiver approche et qu'ils ne peuvent plus prêcher en plein air; ils demandent donc l'usage des églises de Saint-Géry, du Béguinage et de Saint-Vaast. (1) Voilà la requête formulée!

Le magistrat présente à son tour des conditions au Consistoire, car dès lors ces deux conseils traitent d'égal à égal; à proprement parler, même l'influence du Consistoire est bien plus grande. N'oublions pas à ce propos que Guy de Brès est mêlé à tous ces événements, c'est lui qui est l'âme du Consistoire. Pérégrin a plutôt son appui dans le peuple : ces deux tendances ressortiront par la suite. Les calvinistes ne font pas difficulté de se soumettre à l'autorité du magistrat et d'observer l'accord du 23 août (2), seulement aux conditions du magistrat ils opposent leur requête qu'ils confirment le 4 septembre. (3) C'est le commencement de la lutte. Dans l'embarras,

nationale — fonds français, n° 1872), dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de M. le pasteur Samuel Berger, secrétaire de la Faculté de Théologie protestante de Paris. « Ce jour (26 août) audit an fut preschié par les ministres un Evangile Saint-Jehan au Beghinaige. » Il y a quelques autres éphémérides qui ne disent rien qui ne soit connu. Pourtant, à la page 4 et 14 nous trouvons de la première main deux passages de la Bible, dont la présence n'est rien moins que curieuse : « Si Deus est pro nobis quis contra nos » et « Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux. »

(1) *Mém. hist.* V, 424.

(2) Id. VI, 4 ss.

(3) Id. VI, 12.

le magistrat consulte le seigneur de Noircarmes, successeur de Berghes au gouvernement du Hainaut. Ce dernier « ne voyoit moyen meilleur pour leur bien et le grand contentement de son Altèze que de requérir gendarmerie pour leur garde à sa dicte Altèze. » (1) Le conseil n'était pas fait pour arranger les choses ; aussi, le différend s'accentue de telle sorte que la Gouvernante accorde aux commissaires royaux la liberté de se retirer. Il lui est facile dès lors de prévoir les extrémités auxquelles il faudra en venir : « Elle ne veult et ne peult leur consentir. » (2). Elle se prépare donc à la résistance, met d'abord Bruxelles à l'abri d'un coup de main (3), (qui sait ce qui adviendra !) puis, recommande à Noircarmes d'agir énergiquement.

Les calvinistes, en attendant, ne cèdent en rien. La situation de leurs frères de Tournai est faite du reste pour les encourager. Le 20 septembre, Ambroise Wille leur écrit de cette ville que le comte de Hornes a reconnu avec eux que par ces mots de l'accord « exercice de la religion », il faut entendre « tout l'exercice de nostre religion », c'est-à-dire non-seulement prèches, mais baptèmes, mariages et cène, ce que conteste la Gouvernante. Puis ils vont avoir des temples aux portes ; enfin il les prévient qu'il y a une ligue des calvinistes de la région, et qu'au besoin ils n'ont qu'à mettre au bas de leur lettre : « Dieu vit et est tesmoing que Christ est mort pour nous », pour voir accourir vingt ou trente mille hommes en moins de rien (4). On imagine l'impression

(1) *Mém. hist.* VI, 8.
(2) Id. VI, 20.
(3) Id. VI, 27-27.
(4) Id. VI, 52.

que semblable nouvelle produisait sur des têtes déjà fort échauffées ! Aussi, Noircarmes n'ose plus revenir à Valenciennes (1). Ce n'est pas davantage la lettre qu'adresse le 10 octobre au Consistoire le secrétaire de Louis de Nassau, Gilles Leclercq, qui est propre à calmer les esprits. Il lui envoie tout un programme politique et diplomatique, il lui conseille de temporiser, s'attendant toujours à mieux que ce qu'on lui propose ! Du reste, jusqu'au retour de Pérégrin, qui est au Synode de Gand, il n'y a rien à faire. Cet avis est bien dans l'esprit de Guy de Brès, nous ne nous étonnons pas qu'il ait prévalu (2).

Le Consistoire se borne donc à maintenir ses prétentions ; il demande le plus pour le moins, et ainsi à force de persévérance dans les conseils du Magistrat ou du Gouvernement il finit par obtenir l'autorisation des prêches dans des édifices bâtis sur des emplacements désignés (3). Mais il ne peut se résoudre à expulser Pérégrin de la Grange comme étranger et demande le libre usage du temple. A ce moment, en présence de la ténacité du Consistoire, se répand le bruit que Valenciennes sera traité en ville rebelle (4). Les résolutions de la Gouvernante semblent le prouver : à la date des 24 et 25 octobre, elle somme le Consistoire d'accepter l'accord et s'assure du bon vouloir des gouverneurs et des capitaines des environs, Quesnoy, Marienbourg, Landrecies. Le 30 octobre 1566, les députés du Consistoire signaient l'accord (5).

(1) *Mém. hist.* VI, 56.
(2) *Id.* VI, 73.
(3) Id. VI, 111.
(4) Id. VI, 125.
(5) Id. VI, 151.

Ils n'avaient malheureusement point signé la paix ! En effet, dès le 8 novembre les arquebusiers à cheval du Seigneur de Trélon et quatre compagnies luxembourgeoises sont en marche sur Lierre, à destination de Valenciennes (1) ; d'autres troupes prennent sans doute leurs positions. Noircarmes qui en est informé devient aussitôt raide et cassant : le 20 novembre, il se présente aux portes de la ville pour fixer l'emplacement du temple ; le Consistoire ne s'y trouvant pas, il s'emporte contre les Calvinistes, déclare « qu'il casse les trois cents têtes rangées par enseignes » et que l'on doit supprimer la cène annoncée pour le 24 à Saint-Géry. Dans sa correspondance avec la Gouvernante, il n'est pas devenu moins résolu : « Il n'est plus temps, dit-il, de dissimuler, il faut y aller à bonnes enseignes. Si votre Altèze se résout, il me semble que nous serons bientost au-dessus d'eulx (2). » En présence de l'indignation que soulève chez la Gouvernante l'idée d'une cène calviniste (3), Guy de Brès et son collègue se décident à surseoir à sa célébration, mais déclarent « qu'ils aiment mieux mourir mille morts que de ne pas exercer ce qu'ils croient appartenir à leur office comme pasteurs (4). » Ils couraient par là au devant d'une autre colère : car, à peine la nouvelle des concessions de Guy de Brès se répand-elle, que le peuple s'assemble sur le marché et en réclamant la cène du 24, crie : « Aux armes ! » Au bruit du tumulte, les échevins, les notables calvinistes, Guy, Pérégrin accourent et réussissent à apaiser la foule ; mais c'est un signe fâcheux pour le

(1) *Mém. hist.* VI, 170.
(2) Id. VI, 179.
(3) Id. VI, 199.
(4) Id. VI, 204.

présent et pour l'avenir, c'est un dangereux précédent (1).

Enfin, le 23 novembre 1566, la Gouvernante donne l'ordre à Noircarmes, après avoir sommé le magistrat de faire cesser les prêches et de recevoir une garnison, s'il refuse selon toute probabilité, de passer à l'exécution de vive force. La détermination a été lente, cela se conçoit. Marguerite de Parme sent fort bien la gravité d'une pareille résolution. D'une part, elle connaît les dispositions des seigneurs : souffriront-ils qu'on réduise Valenciennes ? ne sera-ce pas pour eux un prétexte d'entrer en campagne contre le roi ? Valenciennes ne deviendra-t-il pas comme un mot magique de révolte ? Et d'autre part, peut-elle plus longtemps laisser porter atteinte aux droits royaux. Son indécision ne perdra-t-elle pas l'Etat? De toutes façons, la guerre est là, nécessaire, terrible peut-être : il faut donc gagner du temps « car il importe beaucoup que ceste emprinse vienne à chief et qu'elle ne demeure imperfecte, puisque sçavez combien il convient d'user de haste et diligence de surprendre les adversaires à l'improviste, pour empescher les desseings et praticques de ceulx qui voudriont traverser vostre dite emprinse (2). » Et pourtant, elle tarde encore à déclarer positivement les Valenciennois rebelles. Tandis que les uns arment les remparts (3) et que les autres préparent les tranchées, Marguerite et Noircarmes insistent vivement auprès du Consistoire (4), le Magistrat à son tour le supplie de se rendre, aucune démarche n'aboutit. Le Consistoire serait-

(1) *Mém. hist.* id.
(2) Id. II, 266.
(3) Id. IV, 278, 282, 295.
(4) Id. VI, 292, 297, 301, 303, 336, 350.

il disposé à céder que le peuple exalté s'y opposerait. Du reste, Guy et Pérégrin n'ont aucune confiance : les promesses de Noircarmes leur semblent insuffisantes et les troupes réunies ne paraissent que trop être réservées à la ville. Ce sont là certainement des raisons qui retiennent nos ministres et les calvinistes. Mais il y a plus, et si, par exemple, au lieu d'aller aux séances du conseil ou aux réunions des députés de la Loy avec Noircarmes nous entrons un jour de prêche dans une église, voici Pérégrin, l'orateur populaire, qui excite le peuple à prendre résolument les armes « sans s'estonner des menasches et des bravades du seigneur de Noircarmes (1). » Vous avez pour vous, s'écrie-t-il, tous les confédérés et à leur tête Orange, Louis de Nassau, Bréderode. Que je donne un signe à Tournai, voilà trente mille hommes des Flandres qui marchent à votre secours ! Courage ! avant peu, il y aura en campagne cinquante mille hommes qui sauront bien abaisser l'orgueil de Noircarmes ! — Il conseille en particulier d'appeler à l'aide les huguenots de France. N'est-ce même pas lui qui a fait des ouvertures au prince de Condé, alors gouverneur de Picardie ? En tout cas, ce dernier envoie à Valenciennes deux représentants, le Seigneur de Bouchavannes de Doullens, et son propre secrétaire : leur mission reste sans succès. Les huguenots français étaient alors tout disposés à secourir leurs frères des Pays-Bas : on trouve un écho saisissant de ces intentions dans l'éloquent appel, fort en vogue suivant Pontus Payen au commencement de l'année 1567 (2), qui a pour titre : « *Conseil sacré d'un gentilhomme français aux Eglises de Flandre, qui peut servir d'humble exhortation*

(1) Pontus Payen, I, 275.

(2) Pontus Payen, I, 347.

à l'excellence des très illustres Princes Protestants du Sainct-Empire : et d'avertissement certain aux seigneurs des Païs-Bas. Anvers, 1567, petit in-8°. »

Mais Guy de Brès ne veut pas entendre parler de l'étranger, puis les animosités des « hennuyers » au souvenir des dévastations du pays par les armées de François Ier et de Henri II sont encore trop vives (1). Non, non, ce n'est pas vers la France que les regards sont alors tournés, c'est du côté de la patrie, d'Anvers et de la Flandre. Au début pourtant, il ne saurait être question pour Guy d'un concours armé du peuple, et quant au commencement de décembre, Gilles Leclercq vient à Valenciennes le prévenir qu'Orange et Louis de Nassau se déclareront pour la ville si l'on fournit les deniers nécessaires à l'entreprise, Guy « lui coppa court, disant que ce n'estoit point son fait de s'entremectre de telles affères (2) ». Espère-t-il donc quelque résultat de sa remontrance aux chevaliers de la Toison d'or ? Ah ! il a beau y avoir mis toute son éloquence, cette justification « si bien bastie pour esmouvoir les hommes à pitié » (3) ne provoquera que des réflexions comme celle de Noircarmes qui ne l'avait pas lue, « ne sachant quelle chose l'on peult dire pour se justiffyer de ne volloir rendre à un roy ce qu'il luy appartient (4) », ou comme celle de Pontus Payen : « Ceulx qui ne cognoissoient les Pélerins, les eussent prins pour les plus modestes, religieux et obéyssans subjects du monde (5) ». Pauvre Guy de Brès, Dieu sait pourtant s'il était fidèle sujet !

(1) *Bull. prot.*, 1878, p. 130.
(2) *Bull. prot.*, 1879, p. 59.
(3) Pontus Payen, I, 275.
(4) *Mém. hist.*, VI, 351.
(5) Pontus Payen, I, 275.

Sur ces entrefaites, le 14 décembre 1566, un ban royal met hors la loi la ville de Valenciennes (1). Les troupes que la gouvernante avait habilement massées autour de la ville, se rapprochent et l'enferment. Au début, le peuple est dans l'enthousiasme, les Valenciennois sortent « journellement aux escarmouches, combattans avec hardiesse et dextérité, comme si toute leur vie n'eussent faict aultre chose que porter les armes (2) ». Ils se moquent même de leurs ennemis : « Ils avoient fichez sur leurs remparts de fort longues piques et au bout d'icelles attaché de fort grandes lunettes aintes trois pieds en diamètre, et quand on leur demandoit à quoy elles servoient, répondoient joyeusement que c'estoit pour descouvrir de plus long l'artillerie que les papistes d'Arras debvoient envoier (3) ». Les ministres soutiennent l'entrain par leur prédication, ils rappellent au peuple les exploits des héros de l'ancienne alliance, de Josué, de Judas Macchabée (4). Eux-mêmes sont entretenus dans leurs espérances par les nouvelles du dehors : une armée, dit-on, marche à leur secours.

Voici ce qui se passait : les dévastateurs partis de Steenvorde le 10 août ne s'étaient pas dispersés, enhardis par le succès de leurs pillages, ils avaient levé des hommes, s'étaient portés vers Furnes sans réussir à faire tomber la place, et en dernier lieu, avec ceux de la Flandre wallonne, espéraient dégager Valenciennes. Mais, à ce moment, ils étaient divisés en deux troupes, Noircarmes en profite, et tandis que le seigneur de Rassenghien met

(1) Rahlenbeck, *Gui*, p. 24.
(2) Motley, p. 308, note.
(3) *Id.*, p. 309, note.
(4) Pontus Payen, I, 321.

l'une des bandes en déroute à Watrelos, il taille en pièces l'autre à Lannoy (26-27 décembre). Les restes, reformés sous Marnix de Tholouse, devaient périr à Austruweel, sous les murs d'Anvers (12 mars 1567).

Qu'on ait appris ou non ces désastres à Valenciennes, le courage n'abandonne pas les défenseurs. Tout le monde est au rempart, les pauvres eux-mêmes forment trois compagnies dites des « Tous-Nuds » (1). On se prépare à une résistance acharnée, puisque le 18 février, on fait sortir de la ville beaucoup de femmes et d'enfants (2). Notons à l'honneur des calvinistes que les catholiques sont dans la ville en toute sécurité, les prêtres les premiers : « Si ne receurent-ils toutes fois aucunes injures ny fascherie excepté qu'on leur defendit de dire la messe, laquelle le bon prélat de Saint-Jean disoit secrettement en sa chambre pour sa consolation (3) ».

Du reste, eût-on connu à Valenciennes les défaites de la fin de décembre qu'on n'eût aucunement désespéré. En effet, il y a un constant échange de lettres et de billets entre cette ville et Anvers. Tantôt ce sont les seigneurs de Villers et de Wingles (fin décembre), tantôt et surtout les députés valenciennois Jacques Gellée et Antoine Morrenart (24 janvier et février 1567) qui écrivent pour encourager à la résistance. Louis de Nassau, disent-ils, a levé en Allemagne quatre mille chevaux et trente à quarante enseignes de gens de pied ; Bréderode a conclu à Anvers une alliance avec les églises pour la défense du libre exercice de la religion, il faudra seulement que les églises s'imposent quelques sacrifices, la contribution de Valen-

(1) Motley, p. 310 ss.

(2) Pasquier de le Barre, II, 49.

(3) Motley, p. 311, note.

ciennes est fixée pour le moment à vingt mille florins. Orange leur a dit : « que leurs affaires yroient mieulx qu'ilz ne pensoient », ils les a même retenus dans cette espérance; Hornes, de son côté, croit que « s'ils avoyent moyen de tenir bon quinze jours ou trois semaines, qu'ilz auroyent secours » (1).

Et Valenciennes attend tandis qu'Orange hésite. Il ne peut se décider à l'action. Son frère Louis de Nassau lui envoie d'Allemagne « un clercq » pour savoir s'il faut entrer en campagne, il ne répond rien. Son âme est inquiète, il ne sait à quel parti se résoudre, et, pour prolonger le temps de ses réflexions, il entretient l'espérance des Valenciennois. Ce n'est que lors de la mission d'Egmont et d'Arschot qu'il se décide. Warghin, puis Jacques Gellée informent les assiégés qu'il n'y a plus rien à attendre de lui (13-14 mars 1567). A cette nouvelle, Guy de Brès frémit. Quoi ! c'est donc la fin de toutes les promesses des confédérés ! Ils ont excité Valenciennes pour l'abandonner au plus fort du combat ! Et Orange les a ainsi abusés ! Le malheurenx ! Dieu le punira un jour pour les avoir si longtemps encouragés dans de folles espérances de secours ! C'est lui qui sera la cause de la ruine de la cité, et a mis la hart au cou des habitants (2). Et le peuple trompé, abandonné, va répéter en les exagérant encore, les paroles de Guy de Brès.

C'est dans ces conditions que s'ouvrent, au château de Bouvraige, à une lieue de Valenciennes, les négociations de paix entre Egmont, Arschot, Noircarmes et les députés de la ville (3). Les propositions de la Gouvernante sont

(1) *Bull. prot.*, 1879, p. 59 ss et 224 ss.

(2) Gachard, *Correspondance de Guill.*, I, préface, p. CL.

(3) Motley, p. 323 ss. Pasquier de le Barre, II, 86.

inacceptables, et pourtant Arschot, le plus sympathique des trois commissaires, s'écrie : « Croyez-moi, il faudra bien que tôt ou tard vous vous soumettiez, et le plus sage serait de le faire dès à présent que vous pouvez encore sauver la réputation de sagesse de votre nation, et rendre au roi l'hommage qui lui revient (1). »

En cette extrémité, redoutant pour la ville des malheurs encore plus grands, Guy de Brès, qui s'est décidé avec peine à la résistance, se déclare pour la soumission. Dans une séance du grand conseil, tenue le 16 mars 1567, avant le jour, il soutient énergiquement un projet et des conditions d'accord (2). Mais Pérégrin de la Grange, appuyé par Michel Herlin et quelques autres bourgeois, le combat vivement, l'emporte, et Guy de Brès, « personnaige modeste » est accusé par les uns de timidité, par les autres d'aveuglement ! (3)

Dès que le refus des députés est connu, Egmont descend dans les tranchées, reconnaît le point d'attaque, et Noircarmes ouvre le feu du « costé de la porte Montoise,

(1) Rahlenbeck, *Gui*, p. 26 ss.

(2) *Mémorial pour les députez de Valenciennes, rédigé par Guy de Brès, ministre.*

(3) Pontus Payen, I, 273. Aussi, Guy dira plus tard, dans sa lettre du 18 avril 1567 : « Si plusieurs mal-appris eussent souvent voulu faire ce que je conseilloye, je croy que nous nous en fussions mieux portez. Mais quoy ? Le plus grand nombre n'est pas tousiours la plus saine partie, et faut que les paisibles souffrent la folie de ceux qui sont mal advisez. Il est notoire à tous le bon devoir que j'ay fait pour induire les contredisans à raison, et quand les hommes le voudront ignorer, mon Dieu le cognoit assez ; de sorte que toute la recerche qu'on me peut faire, c'est d'avoir annoncé l'Evangile et instruit le peuple en la cognoissance du Fils de Dieu, pour laquelle doctrine confirmer si j'avoye cent mille vies, je les oseroye et voudroye toutes exposer à la mort ». *Procédures*, p. 36.

avecq dix-sept doubles pièces de canons (1) ». C'était le 21 mars 1567 suivant les uns, ou plus probablement le 22 suivant les autres (2). C'est en vain que Guy de Brès réunit les fidèles à Saint-Géry pour les exhorter à la résignation, le désespoir s'est emparé du peuple, il veut se rendre, et « le jour des Pâques florie, à une heure aprèsmidy », il ouvre les portes à Noircarmes (3). Les arrestations commencent aussitôt après, les délateurs ne manquent jamais.

Les destinées des Pays-Bas venaient de se décider sous les murs de Valenciennes. L'Espagne qui avait compris la gravité de l'entreprise y avait apporté tous ses efforts. En effet, Valenciennes victorieuse, la nation entière se soulevait et secouait son joug; Valenciennes vaincue, les résistances tombèrent partout, Tournai s'était rendue (2 janvier), Bois-le-Duc, Maëstricht, Anvers suivirent de près. Le pays était dompté, grâce à l'énergie de Marguerite de Parme; pour la remercier de ses vaillants services, Philippe II désigna le duc d'Albe pour lui succéder! L'honneur du roi était peut-être vengé, Dieu ne l'était pas encore!

VII. Arrestation de Guy de Brès. Sa prison à Tournai et à Valenciennes Le supplice (mars-mai 1567).

Le premier souci de Noircarmes en entrant à Valenciennes est de faire arrêter ceux qu'il regarde comme « les chefs et autheurs de la rébellion », Guy de Brès, Pérégrin de la Grange et les Herlin : toutefois, il n'y par-

(1) Le Boucq, p. 23.
(2) Fery de Guyon, p. 151.
(3) Gachard, *Correspondance de Ph. II*, II, p. 632.

vient pas entièrement. Dans la nuit du 28 au 29 mars, à la faveur de l'obscurité (1) nos fugitifs montent sur les remparts, se laissent glisser jusqu'au bas à l'aide de cordes et gagnent la campagne, (2) ou encore sur une petite barque franchissent la porte d'eau et une fois en pleins champs abandonnent la barque pour se diriger silencieusement vers St-Amand. (3) Ils sont cinq : Guy de Brès, Pérégrin de la Grange, Michel Herlin le jeune avec son valet âgé de 15 ans environ, et Jacques du Rieu le cordier qui a facilité leur évasion. (4) Ils arrivent à St-Amand dans la matinée et s'arrêtent, pour se refaire, dans une auberge qu'ils connaissent bien. La joie qu'ils éprouvent d'avoir échappé les rend-elle trop expansifs ou leur allure générale est-elle suspecte, nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est qu'un paysan frappé de l'accoutrement de Herlin, en particulier de son épée dorée à fourreau de velours, peut-être aussi ayant surpris quelque mot imprudent accourt chez le maire de St Amand pour lui faire part de ses soupçons. D'après le signalement, le maire se doute que ce sont des bourgeois fugitifs de Valenciennes. Accompagné de sergents, il se rend en toute hâte à l'auberge indiquée et les constitue prisonniers. Michel Herlin aurait alors pu fuir, paraît-il, mais par affection pour les ministres il demeura avec eux.

On devine la joie du maire de St Amand après un interrogatoire sommaire des prisonniers. C'était vraiment

(1) Guy, dans sa lettre du 18 avril 1567, déclare qu'ils sont restés un jour et demi à St-Amand. Or le 31 au matin, ils sont incarcérés à Tournai, ce qui fait remonter l'arrestation au 29 — *Procédures*... p. 18.

(2) Nicolas Soldoyer, II, 263.

(3) Pontus-Poyen, 1, 324.

(4) Nicolas Soldoyer, I. 264.

là une prise, autant à cause de la récompense qui y était attachée que de l'importance des personnages! La nouvelle arrive le 30 mars au matin à Tournai : aussitôt, comme St Amand relève du bailliage de cette ville, le gouverneur Jean de Croy, comte de Rœulx, envoie son lieutenant et son sergent-major afin d'en ramener les prisonniers. Mais, à leur arrivée à St Amand, le maire est parti pour Bruxelles et son lieutenant refuse de livrer personne sans autorisation. Bientôt au fait de la difficulté le comte de Rœulx envoie le procureur du roi qui somme le lieutenant de remettre ses prisonniers : alors seulement ce dernier se décide à céder. Le 31 au matin, nos cinq fugitifs sont incarcérés au château de Tournai et le comte de Rœulx écrit à la gouvernante avec satisfaction, qu'il « espère que l'on en fera si bonne garde que vostre-dicte Altèze en aura contentement. » (1) L'initiative du gouverneur déplut à Marguerite de Parme : dès le lendemain, 1 avril, elle lui écrit qu'il convient de faire faire l'enquête à Valenciennes afin de confronter les prisonniers avec d'autres et « que la punition et justice se face au lieu du délict ». (2) Mais quand on est gouverneur, on ne renonce pas aussi aisément à ce qui peut servir à vous mettre en relief, puis il y a là une question de droit. St-Amand est du territoire de Tournai, les prisonniers y ont été arrêtés; ils doivent y être jugés. Le 3 avril, du Rœulx écrit de nouveau à ce sujet à la Gouvernante : « Guy de Bray et la Grange, ministres, ont aussi dogmatisé et esmeu le peuple en ceste ville, meismes ledict la Grange, pour avoir entour ceste ville faict les premières presches publiques, et ledict Guy passé l'espace de plus de neuf

(1) Nicolas Soldoyer, II, 263 ss. note.
(2) Nicolas Soldoyer, II, 267 ss.

ans, y tenu sa résidence et semé ses hérésies en icelle ville, et meismes a esté la cause des troubles et esmotions à diverses foiz y advenuz, comme votre Altèze peult avoir entendu, et se trouvera par les besoingnez estans ès mains du conseillier d'Assonville, en ce temps-là commis pour lesdicts troubles. Avant faire ladicte délivrance j'ay bien voulu de ce advertir vostre Altèze, et que, soubz correction, il me semble, comme faict aux aultres commissaires estans en ce lieu, que la coignoissance desdicts prisonniers doibt ici demourer pour non préjudicier aux haulteurs de sa Majesté en son bailliage de Tournai et Tournésiz. Et quant au poinct de la confrontation, l'on pourra à cette fin seullement, s'il se treuve besoing, mener à Valenciennes, aulcuns d'eulx, pour, la confrontation faicte, estre ici ramenés et cogneu de leur cas; et signamment ledit Guy, qui est bien nécessaire en ce lieu pour descouvrir ses réceptateurs, faulteurs et auditeurs, et qui en dépend... » (1)

Nous n'avons pas hésité à reproduire cette longue lettre : à l'insistance du Comte on voit trop bien quel est le prix de la capture ! Du reste il n'est pas seul à réclamer ; Jean de Chasteler, Seigneur de Moulbais, s'adresse à la Gouvernante dans des termes très semblables à la même date. Néanmoins, Marguerite de Parme refuse absolument de se rendre à leurs raisons, et le 4 avril leur donne l'ordre de remettre les prisonniers au Seigneur de Quatrevaulx, lieutenant des arquebusiers à cheval de sa garde. Ne pouvant se soumettre, le Comte part pour Bruxelles. Peut-être réussira-t-il à convaincre la Gouvernante ? Dans la conférence qu'il a avec elle, il n'obtient rien pour le fond, mais au moins la forme sera sauvegardée, le conflit de juridictions aplani ; les prisonniers re-

(1) Nicolas Soldoyer, II, 267, note.

conduits à St-Amand, seront remis dans cette localité au Prévôt-le-Comte de Valenciennes, Claude de la Hamaïde : une ordonnance du 9 avril confirma cette décision.

Cependant, Guy de Brès n'est pas oublié dans son cachot : on va le voir comme une curiosité, c'est l'évènement du jour ! Voir Guy ! mais c'est un privilège, c'est une œuvre pie ! Un hérétique qui a fait trembler toutes les dévotes des Pays-Bas, et dont le nom ne se prononçait qu'à voix basse, avec des clignements d'yeux mystérieux ! Ainsi, défilent dans le cachot, « gentilshommes, dames et damoiselles ». « Les uns s'en moquoyent, les autres l'injurioyent, aucuns en avoyent pitié et compassion. Plusieurs vouloyent disputer : mais quand ils se voyoyent prins et rendus muets, ils en eschapoyent pour dire qu'ilz n'estoyent pas théologiens (1) ». Quelles tortures morales pour l'honnête Guy de Brès que d'être ainsi livré dans sa misère à la sottise de la foule ! N'oublions pas toutefois son caractère, son esprit, et représentons-nous le vaillant disciple du Christ, tous les traits, toutes les paroles empreintes de cette pensée du Maître : « Père, pardonne-leur, ils ne savent ce qu'ils font. »

Un jour, ce sont les commissaires qui viennent discuter avec lui sur le culte des saints ou le sieur de Tramery, capitaine, accompagné de cinq ou six soldats et d'un prêtre qui « par ses gestes et contenances donnait à entendre qu'il avait plus humé que soufflé sur la cène », et en sortant disait un mot vrai : « il faut des fagots pour faire la dispute » ; c'est encore le sieur de Moulbay, lieutenant du château avec des capitaines. Un autre jour, c'est la comtesse de Rœulx, suivie de beaucoup de demoiselles : douée d'une certaine sensibilité, elle est frap-

(1) Crespin, fol. 732 ss.

pée de voir Guy porter ses fers si vaillamment ; elle lui en fait la remarque et Guy répond d'une manière saisissante : « Madame, la bonne cause que je soutiens et la bonne conscience que Dieu me donne me laissent dormir, manger et boire plus à mon aise que tous ceux qui me veulent mal. Quant à ma chaîne et à mes liens, tant s'en faut qu'ils m'épouvantent ou qu'ils me soyent en horreur pour troubler mon repos. Au contraire, je m'y délecte et glorifie et les estime plus précieux que les chaînes et anneaux d'or et autres semblables joyaux précieux, car ils me sont plus profitables. Quand j'oy le son de mes chaînes, il me semble que j'oy quelque doux instrument de musique sonner en mes oreilles : non pas que cela procède du naturel de tels liens, mais de la cause pour laquelle je me voi ainsi traité, qui est la saincte parole de Dieu ». On lui amène aussi, et nous ne savons au juste de quelle condition, « des damoiselles, desquelles plusieurs estoyent jeunes et bravement attifées. Et une des vieilles dit : « Voici assez pour tenter M. Guy, de voir tant de belles filles. — Mademoiselle, dit Guy, gardez-les des tentations de vos pasteurs et moines : car, vous savez qu'ils sont hazardeux en telle marchandise ! » Cette réponse va sans commentaire !

On le voit, la détention de nos prisonniers n'est pas très rigoureuse à Tournai. Tout se borne à quelques interrogatoires et à plusieurs disputes sur les Saints, la Vierge, le Purgatoire ou la Cène. Ils ont encore plus de vexations que de douleurs, il ne devait pas en être de même à Valenciennes.

Le vendredi 11 avril probablement (1), le capitaine de Tramery vient annoncer aux prisonniers leur départ. Les

(1) Nicolas Soldoyer, II, 267.

mains liées, les fers aux pieds, on les charge brutalement sur un chariot sans paille ni rien : un des commissaires pourtant, ému de compassion, leur fait donner un peu de paille. Avant de quitter la ville, le convoi parcourt les rues, et maintes fois les regards des condamnés rencontrent ceux d'amis ou de parents pour échanger un mot : au revoir! C'était un jour froid, comme il y a encore en avril : couchés immobiles sur la paille, à leur arrivée à Saint-Amand on les trouve glacés! C'est dans cet état qu'on les remet aux deux cents hommes venus de Valenciennes. On charge donc à nouveau leurs pauvres corps bleuis sur un chariot, et on repart. A Valenciennes, on jette Guy de Brès dans une fosse de la sombre prison, à juste titre nommée Brunain. L'air qui lui vient par un treillis de fer, sort « d'un trou puant à cause des ordures, et où mesmes les yvrongnes rendent communément leurs urines en grande infection et puanteur (1). » Deux ou trois fois par jour, le prévôt des maréchaux va visiter ses fers. Il n'y a du reste guère à craindre, trois compagnies de quarante hommes veillent aux portes de la prison.

Et cependant, c'est de là qu'il adresse aux siens, à l'Eglise, ces lettres admirables qui suffiraient elles seules à son éternel honneur! Ah! sa chère église de Valenciennes, de quelle douleur n'est-il pas étreint quand il apprend le ravage qu'y fait l'apostasie : « Mes bons frères, leur écrit-il, je n'ai soin que de vostre salut et que demeuriez fermes en la doctrine, laquelle nous avons preschée : d'autant qu'il n'y a point de doctrine salutaire en ce monde sinon celle-là.... ne regardez pas à ceux qui se révoltent de la vérité journellement, desquels le nombre (comme j'entens) est fort grand.... hélas, hélas! et cent

(1) Crespin, fol. 732.

mille fois hélas! pauvre peuple de Valenciennes! quand il me faut ouïr les révoltements et apostasies de tant de gens... » (1) Aussi, c'est pour elle qu'il travaille « dans son trou » et qu'il rédige ce long mémoire sur la Cène, d'une érudition surprenante, que Crespin nous a conservé (2). Et cela, au milieu des souffrances physiques et des tortures morales, entre les interrogatoires, les fatigantes disputes de l'évêque Richardot ou des cordeliers. François Richardot, sieur de la Bertaudière, ancien aumônier de la duchesse de Ferrare (3), est devenu en effet évêque d'Arras. Calvin disait de lui ces paroles sévères : « on ne peut congnoistre en luy sinon que la parole saincte et sacrée de Dieu luy est un jeu et mocquerie, d'aultant qu'il la tourne ainsi en farce, jouant maintenant ung personnaige, maintenant l'aultre, selon le passetemps qu'on y prend (4). » A cette époque, il joue l'évêque pour employer l'expression de Calvin ; il vient même de remporter un succès à Douai, il a triomphé publiquement d'un pauvre menuisier hérétique, prisonnier pour la foi : dans son orgueil, il a été jusqu'à faire imprimer cette dispute (5). Avec Guy de Brès il ne réussit pas dans la même mesure ; il commence ses entretiens le 18 avril, et suivant ses manières hypocrites, aborde le prisonnier avec douceur et bonté, lui disant « qu'il avait bonne opi-

(1) Crespin, fol. 733.

(2) Crespin, fol. 737.

(3) *Bull. prot.* 1880, p. 3 ss.

(4) J. Bonnet, I, 47.

(5) *Discours tenu entre Messire François Richardot, evesque d'Arras et ung prisonnier, au lieu de Douay, sur aulcuns poinctz principaux de la religion, recueilly et mis au net par ledict sieur Evesque. A Lovain, de l'imprimerie de Jean Boyard, à la Bible d'or, l'an 1567, avec grâce et privilège du roy*, petit in-8°.

nion de luy ». Ce jour, la question débattue est celle du sacrifice de la messe. Il n'est naturellement pas d'accord possible, mais le tout se passe « amiablement et sans cholère ». Il y a plus, au départ, Richardot promet de revenir le voir : à semblable promesse, tout autre aurait peut-être répondu avec froideur ou vivacité, mais Guy « le remercie très humblement de la peine qu'il prend et lui dit qu'il sera toujours le bienvenu ». Un mois se passe, l'évêque compte-t-il sur la réflexion, il se trompe ! Le 22 mai, dès huit heures du matin, il revient accompagné « d'un grand nombre de gens qu'on appelle ecclésiastiques et autres » : ils prennent place tout autour de la salle. Seul, Richardot s'assied au milieu à une petite table, avec Guy de Brès en face ; dans ces conditions s'engage une longue dispute sur la messe et la Cène. Après Richardot, Guy de Brès eut encore à soutenir un assaut théologique avec un cordelier, puis on l'abandonna à son sort.

Voilà ce que nous savons du côté extérieur des interrogatoires théologiques ; il y eut encore à côté des interrogatoires politiques que nous avons utilisés en leur temps, mais ce que nous ignorons, ce sont les tortures physiques auxquelles nos malheureux prisonniers furent soumis. Des mains des prêtres ils passaient à celles du bourreau : qui dira jamais ce qu'ils ont supporté ! (1).

Néanmoins, dit Crespin, « ils furent gais le temps de leur emprisonnement, du 11 avril 1567 au samedi dernier jour de may ! » La puissance de l'Evangile les avait transformés, ils étaient déjà citoyens des cieux ! C'est ainsi qu'on comprend la joie sereine avec laquelle Guy de Brès envoie ses derniers adieux à sa femme, à sa mère, à l'Eglise. Et quand le 31 mai, le prévôt vient à trois heures

(1) Gachard, *Correspondance, Ph. II*, I, 532.

du matin le prévenir de son exécution pour six heures, il le remercie de cette bonne nouvelle. Aussitôt il se lève, entre dans la cour où se tiennent les autres prisonniers pour la leur annoncer, et ajoute en les encourageant : « Oh ! que bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur : oui, dit l'Esprit, car ils se reposent dès maintenant de leurs labeurs. » Un des prisonniers lui demandant s'il avait achevé l'écrit auquel il travaillait : « Non, répond-il, je ne travaillerai plus, je vais me reposer au ciel. » Puis, la figure comme transfigurée : « Il me semble que mon esprit ait des ailes pour voler au ciel, estant aujourd'hui convié aux nopces de mon Seigneur, le Fils de mon Dieu. » De son côté, Pérégrin, dont nous n'avons guère parlé, pour concentrer toute l'attention sur Guy de Brès, mais qui n'avait pas eu une captivité moins édifiante que son collègue, s'occupe de nettoyer « sa cappe et son saye », fait noircir ses souliers, « d'autant plus, disait-il, que je suis convié aux nopces, et je m'en vai au banquet éternel de l'Agneau. » Quant à Michel Herlin, le jeune, il obtint l'autorisation de venir trouver quelques instants ces deux chers amis, et là tous ensemble, ils chantent des psaumes, Michel, disant tout joyeux : « Voici, voici la journée heureuse et par moi tant de fois désirée, de mourir avec les serviteurs de Dieu », et tombent une dernière fois à genoux, recommandant à Dieu, dans une ardente prière, leur patrie, leur ville et leurs familles ! Mais le temps passe, il va être six heures : on conduit Guy de Brès et de la Grange à l'Hôtel-de-Ville pour entendre leur sentence de mort : « Assavoir d'estre pendus et estranglez pour avoir contrevenu au commandement de la cour de Bruxelles : en particulier d'avoir célébré la Cène. » L'exécution suit immédiatement. Le peuple

couvre la place du marché ; toutefois, les précautions sont prises, il n'y aura plus de « Maubruslez », la troupe garde le gibet. Le lugubre cortège s'avance ; Michel Herlin, le père, qui dans un moment de faiblesse profondément regretté (1), s'était porté plusieurs coups « d'un canivet dans l'estomac », est porté sur une chaise et décapité le premier. C'est ensuite le tour de Pérégrin, qui montant au gibet, « protesta à haute voix qu'il ne mourait pour autre cause que pour avoir annoncé et maintenu la pure vérité de Dieu au peuple : et de cela il prenait le ciel et la terre en tesmoignage. » (2). Arrivé au pied de l'échelle, Guy fait encore une prière, le bourreau ne la laisse pas achever, il le pousse en avant ; une fois sur le dernier échelon, il crie au peuple : « Soyez soumis au Magistrat, fidèles à la vérité... » Avant qu'il ait fini, comme une masse le corps tombe dans le vide !

Au moment même, il y eut un tel frémissement dans la foule que quelques soldats saisis de terreur se débandèrent « laschans leurs harquebouses », en sorte qu'environ dix personnes furent tuées (3). Le calme rétabli, les supplices continuèrent : Jean Mahieu « chenu de vieillesse honorable » et Michel Herlin le jeune, furent décapités (4). Les corps des ministres restèrent pendus jusqu'à quatre heures de l'après-midi, ceux des autres furent déposés à la Halle au drap « jusques à l'après disnée bien tard. » (5). Les commissaires donnèrent l'autorisation d'ensevelir les Herlin au cimetière de Saint-

(1) Il disait à son serviteur Jean : « Ha, Jean mon amy, priez Dieu pour moy, je l'ai offensé... » *Procédures*... p. 397.

(2) *Procédures* ... p. 394.

(3) Le Boucq, p. 26.

(4) *Id*, p. 25, et Crespin, fol. 750.

(5) Crespin, fol. 752, et *Bull. prot.*, 1877, 420, note.

Géry (1), mais firent porter sur une charrette au Mont-Anzin, Pérégrin, Guy de Brès et Jean Mahieu. Là ces deux derniers furent mis si peu avant en terre, que la parole du psaume 79 fut accomplie : « Les nations ont donné les corps de tes serviteurs en pâture aux oiseaux des cieux, - la chair de tes bien-aimés aux bêtes de la terre. » Quant à Pérégrin, rependu au gibet du Mont-Anzin, les soldats avant de se retirer déchargèrent leurs arquebuses sur sa dépouille, « pour l'opinion qu'on avait de lui, d'avoir le plus empesché et retardé la reddition, tant des temples que de la ville ! »

VIII. La vie privée de Guy de Brès. Ses dernières lettres à sa femme et à sa mère.

Nous avons réservé pour l'examiner à part le côté plus particulièrement humain de la vie de Guy de Brès. Nous n'aurions pas voulu disséminer les quelques traits qui nous permettent à peu près de refaire la vie de son cœur ; dispersés, ils n'eussent pas aussi bien parlé ; réunis, ils ressortaient d'autant à la lumière de sa vie publique.

Tout d'abord, ne nous étonnons pas du petit nombre des souvenirs qui nous sont parvenus sur cette vie privée. Longtemps Guy de Brès est resté seul, souvent en exil ; sa propre famille est venue tard, il n'a passé que sa première jeunesse dans celle de ses parents. Et cela s'explique : comment aurait-il donc songé à se marier, celui que les soins et le souci des Eglises occupaient à un si haut degré? Celui dont la vie, essentiellement soumise aux évènements politiques, était sans cesse exposée à

(1) Le Boucq, p. 26 : six semaines après, on déposa leurs corps près du pont de la Salle-le-Comte.

mille périls? Et comment aurait-il pu davantage vivre auprès de ses parents? Depuis son départ de Mons, la famille était devenue suspecte au premier chef (1). Dès les années 1551 à 1553, son frère Christophe est plusieurs fois condamné à des « réparations » par les inquisiteurs montois. En 1558, il est obligé de fuir à Anvers, où tout en exerçant son métier de verrier il colportait des livres de Calvin qu'il allait acheter à Lyon et à Paris. Jérôme se réfugie de bonne heure à Valenciennes. Jean, au mois d'août de l'année 1562, est accusé de recel des effets mobiliers de Christophe et condamné à faire deux pélerinages, l'un à Notre-Dame de Mayence, l'autre à Saint-Ambroise de Milan, sauf rachat à prix d'argent. A peine un mois plus tard, vers la fin de septembre, il est inculpé de « propoz proférez contre l'honneur de Dieu et du sainct hostie » : arrêté, il est enfermé au château de Mons. Au cours de l'information, on apprend que Jean était tout simplement un hérétique timide. Dans son bien de campagne, à Masnuy-Saint-Pierre, village situé au nord de Mons, il restait quelquefois quinze jours, sans aller à la messe. Par contre, il vantait beaucoup à l'occasion un livre qu'il disait avoir chez lui, et ne se faisait pas faute d'attaquer l'idolâtrie de l'Eglise romaine. Jean confesse même dans sa déposition qu'à Masnuy il a une vieille Bible et à Mons un vieux Testament et des Psaumes en français qui lui viennent d'un fils qu'il a perdu. Pour l'amener à de nouveaux aveux, on le torture par deux fois, les 27 et 30 octobre. Il est enfin condamné à quelques pratiques religieuses et aux dépens.

Ces faits nous montrent bien pourquoi, en dehors des années que Guy passe dans l'exil, on ne le ren-

(1) *Bull. prot.*, 1877, p 364 et 414.

contre pas à Mons. Sa famille était surveillée de près : en s'exposant inutilement, il aurait achevé de la compromettre. Mais ce que nous regrettons, ce sont les lettres qu'il ne devait pas manquer d'écrire et qui nous seraient d'autant plus précieuses que, ne voyant jamais ses parents, il devait s'y étendre plus longuement sur sa vie et son œuvre.

C'est vers la fin de l'année 1559 que Guy de Brès s'est décidé à choisir une compagne. Elle s'appelle Catherine Ramon, et se place à côté des Idelette de Bure et des Agnès de Meef, toutes vaillantes filles des provinces belges. Nous ne savons rien sur son origine, mais le fait seul qu'elle accepte Guy de Brès, c'est-à-dire un homme « incertain de vivre une minute de temps », n'est-il pas tout à sa louange? Du reste, elle s'est montrée digne de notre héros, et Guy plus tard se plaît à le reconnaître, quand il lui écrit du fond de la prison de Valenciennes : « Vous avez aperceu et ressenti mes labeurs, croix, persécutions et afflictions, lesquelles j'ai enduré, et mesme en avez esté participante, quand vous m'avez fait compagnie en mes voyages durant le temps de mon exil (1) ». Il faut donc se représenter cette sainte femme au foyer sans cesse menacé de Guy de Brès : nous l'y voyons douce, affectueuse et résignée, toujours soumise à la volonté de Dieu. Quand une église leur est fermée, ils vont ailleurs; ils sont ensemble à Lille, à Anvers, en Picardie, à Tournai et à Sedan. A Tournai, dans la maison de Jean de Gand, située dans la paroisse Saint-Brixe, il leur naît un fils, le 31 août 1560; baptisé le 1er septembre, il reçoit le nom d'Israël (2). L'année suivante, c'est une fille, Sara,

(1) Crespin, fol. 745.

(2) Delecourt, 1868, p. 67.

qui vient enrichir la famille; en 1567, ils en ont cinq. Quels soins, quelles fatigues pour Catherine Ramon ! Au milieu de quelles émotions ces enfants ne grandissent-ils pas? Combien souvent la pauvre femme n'est-elle pas angoissée, lorsque le soir, au milieu des berceaux silencieux, à la lueur rougeâtre de la lampe, elle file la blanche laine de quelque petit vêtement, dans l'attente du retour de Guy. Il y a plus, toutes les fois qu'ils se quittent, en s'embrassant, ils savent l'un et l'autre que c'est peut-être pour la dernière fois, mais leur confiance en Dieu est si forte qu'ils sont toujours prêts à tout. Le moment le plus heureux de leur union est sans doute à Sedan : Guy de Brès s'absente plus rarement, vit plus avec les siens. C'est encore un temps bien court, quatre années au plus. A Valenciennes, ils auraient pu être heureux, tous les de Brès s'étaient peu à peu groupés autour de la maison de leur bonne sœur, mariée au drapier Daniel de la Deuze. Et l'on devine le rôle que devait jouer dans la ville une famille aussi parente du « grand ministre », comme disait un cordelier (1). Leur bonheur est brusquement interrompu par le siège, aussitôt suivi de l'arrestation de Guy de Brès. Jean n'avait pas attendu les évènements et avait quitté la ville dès avant le bris des images (24 août 1566). Catherine Ramon, à la nouvelle de la prise de son mari et en présence des mesures extraordinaires de Noircarmes, comprit dans son désespoir qu'il ne lui restait plus qu'à se mettre en sûreté avec ses cinq jeunes enfants, auxquels elle se devait ; elle se réfugie donc à Sedan. Les autres demeurèrent.

Guy de Brès commença alors à envoyer aux siens et à l'église les admirables lettres qui se trouvent dans Crespin.

(1) Crespin, fol. 744.

Un de ses premiers soins c'est de recommander sa famille à l'église. « En raison de notre vive amitié passée, dit-il aux fidèles de Valenciennes, je vous prie et supplie de la continuer envers ma pauvre femme et mes petits enfans. Car pour le Fils de Dieu et pour vostre service, elle est privée de son mari et les enfants de leur père en leur tendre jeunesse (1) ». Dès le 12 avril, il adresse directement une touchante lettre de consolation à sa femme : « Ma cher et bien aimée espouse et sœur en nostre Seigneur Jésus, vostre angoisse et douleur troublent aucunement ma joye et liesse, cause que je vous escri la présente, tant pour vostre consolation que pour la mienne : je di notamment pour la vostre, d'autant que vous m'avez toujours aimée d'une affection très ardente, et qu'à présent il plaît au Seigneur que la séparation se face de nous deux : pour laquelle séparation je sens vostre amertume plus que la mienne ». Il lui rappelle leur bonheur passé, contre toute espérance : « Vous savez assez que quand vous m'avez épousé, vous avez prins un mari mortel, lequel estoit incertain de vivre une minute de temps : et cependant il a plu à nostre bon Dieu nous laisser vivre ensemble l'espace d'environ sept ans, nous donnant cinq enfans (2) ». Il dirige ensuite avec joie ses regards vers l'avenir : « Et voici à présent mon Dieu qui me veut tendre la main pour me recueillir en son royaume bienheureux. Je m'en vai devant vous, et quand il plaira au Seigneur, vous me suivrez : ce ne sera point pour tout temps que la séparation se fera... Considérez à bon escient l'honneur que Dieu vous fait de vous avoir donné un mari qui soit non-seulement ministre du Saint-Evangile, mais aussi qui est tant

(1) Crespin, fol. 733.
(2) *Id.*, fol. 744.

estimé et prisé de Dieu qu'il le daigne faire participant de la couronne des martyrs (1) ». Pourtant il ne perd pas de vue la réalité, il y revient avec un sérieux touchant : « Si Dieu vous fait la grâce de vivre après mon trépas en viduité avec vos petits enfants, vous ferez fort bien. Si vous ne pouvez et que les moyens vous défaillent, regardez que vous vous alliez à quelque homme de bien, fidèle et craignant Dieu, duquel on ait bon tesmoignage ». Au fond, l'idée lui est-elle pénible ? En tout cas, il rappelle à sa femme qu'elle aura une compagne en leur fille : « Vous avez nostre fille Sara, qui sera tantost eslevée : elle vous pourra tenir compagnie... gardez ma lettre pour souvenance de moi, elle est fort mal escrite, mais c'est comme je puis et non pas comme je veux. Je vous prie de me recommander à ma bonne mère... Saluez aussi ma bonne sœur (2) ». Et quand, quelques semaines plus tard, le 19 mai, il apprend que sa pauvre femme a pu fuir : « Je suis joyeux, dit-il, qu'elle est retirée avec ses enfans à Sedan, ce m'est un petit soulas et repos. Et combien qu'elle soit eslongnée de vous et de mes frères, je vous prie tous de ne l'oublier jamais, mais d'en porter le soin, et de mes petis (3) ».

Voilà l'époux, voici le fils et ses adieux à sa mère qu'il aimait tendrement : « Ma bonne et bien aimée mère, quand je considère à part moi combien mon emprisonnement vous est grief et difficile à porter, à cause de la grande affection maternelle que m'avez toujours portée, il ne se peut faire que mon cœur ne soit transpercé de douleur et que mes entrailles n'en soyent grandement esmeues.

(1) Crespin, fol. 744.
(2) *Id.*
(3) *Id.*, f. 749.

Et certes je puis à présent bien dire par expérience que c'est une dure départie de la mère et de son enfant. ». Toutefois, il ne s'attarde pas à cette douleur humaine qui n'est que trop vive déjà, il l'élève, la confond avec la volonté de Dieu, « vous aussi, ma bien aimée, surmontez vos douleurs par la considération du bon vouloir de Dieu, lequel veut ainsi disposer de ma personne pour estre glorifié en moi povre vaisseau fragile ». Que ne doit-il pas à Dieu? « Je lui ai déjia servi plus de vingt ans, et jamais il ne m'a défailli en aucune chose... quiconque voudra vivre fidèlement en Jésus-Christ, souffrira persécution, comme saint Paul tesmoigne à tous. Soyez donc contente : Dieu vous a fait voir tous vos enfants mariez, et avez veu leurs lignées. Vous aurez vescu en bonne vieillesse, et selon le cours de nature vous ne pouvez pas longtemps vivre après moi. Je m'en vai devant, et vous me suivrez après que vous aurez accompli vos jours... Il ne faut pas s'arrester aux souffrances de la vie présente, pour demeurer là tout coi en les contemplant : tout cela ne fait que tirer larmes des yeux et estonner les personnes. Mais il faut considérer que tout se passera hastivement, et la joye qui suivra puis après sera éternelle et permanente (1) » !

Guy de Brès triomphe dans la mort! N'y a-t-il pas quelque chose de sublime à voir cet homme, que la douleur accable, s'élèver graduellement au-dessus de la condition humaine, au point de ne plus voir en lui que sa qualité de chrétien. Et ici, il n'y a rien de l'exaltation du martyr, il n'y a que la puissance de la conviction, la foi changée en certitude. De là ce calme, cette paix qui, loin d'exclure la tendresse, la rend plus intense et plus vraie en montrant son plein accomplissement dans la vie à venir.

(1) Crespin, fol. 745.

Si maintenant, avant de quitter Guy de Brès, nous jetons un rapide coup d'œil sur la destinée de sa famille après sa mort, nous voyons tous ses membres successivement voués à la torture, à la prison, à l'exil ou à la mort : deux seulement, au bout de quelques années, renoncent à la foi calviniste. Jehan, revenu à Mons, est poursuivi pour la troisième fois, au mois de juillet 1568 « sur aucuns propolz proferez depuis deux ou trois ans contre les ordonnances de nostre mère la saincte Eglise (1) ». Toutefois, on ne parvient à l'arrêter qu'en 1571 ; les charges étant insuffisantes, les commissaires demandent son pardon au duc d'Albe, à la date du 14 décembre 1571; il échappe de nouveau à une grave condamnation. Enfin, le 8 janvier 1573, nous le voyons assigné, ainsi que son frère Jéromme, à comparaître devant une commission royale, à la suite du siège de Mons (2). Ils trouvèrent sans doute le moyen de se disculper, puisque le 15 juin 1574 ils figurent sur la liste des réconciliés avec la sainte Eglise, dressée à Mons par Me Jacques Bonhomme, inquisiteur de la foi au pays et comté de Hainaut (3). Quant à Christophe, signalé vers le 17 septembre 1568, par des espions, comme prédicant et colporteur à Anvers, on s'informe de lui à Mons, et de cette ville, le 13 juin 1569, on écrit les faits connus qui ont amené son départ en 1558 (4). Nous ne savons où il émigra, à moins qu'il ne soit allé rejoindre Michel de Brès qui, en 1571, faisait partie du Consistoire de l'église wallonne de Sandwich (5). Le beau-

(1) *Bull. prot.*, 1877, 420 ss.
(2) *Bull. prot.*, 1877, 369, 425.
(3) Rahlenbeck, *Gui*, p. 14.
(4) *Bull. prot.*, 1877, 365 ss.
(5) Rahlenbeck, *Gui*, p. 14.

frère de Guy, Daniel de la Deuze, fut condamné à mort pour participation à la rébellion, « eut la teste tranchée, mourut catholicq, et est sépulturé en l'église de Notre-Dame-la-Cauchie (17 janvier 1569) (1) ». Sa veuve fut-elle rejoindre ses frères en Angleterre, ou sa belle-sœur à Sedan, se retira-t-elle auprès de ses vieux parents? Nous l'ignorons.

(1) Le Boucq, p. 52.

TROISIÈME PARTIE

L'ŒUVRE THÉOLOGIQUE

La Confession de foy (1561). Le Baston de la foy (1555, 1562). La Racine, source et fondement des anabaptistes ou rebaptisez de notre temps (1565). Ecrits divers.

Guy de Brès, à proprement parler, n'est pas un théologien : au point de vue de la science, son œuvre théologique n'a rien d'original. C'est un disciple de Calvin, de Théodore de Bèze, des écoles de Lausanne surtout et de Genève : mais ce n'est rien qu'un disciple. Du reste, il n'a jamais prétendu à aucun autre titre : il n'écrit pas volontiers ; s'il le fait, c'est « pressé par une extrême nécessité pour pourvoir et aider aux pauvres frères journellement agitez par les tempestes. » (1) Telle est la raison première de toute son œuvre : il écrit pour défendre ses frères. Le but entraîne la nature de l'œuvre ; elle est polémique et dirigée en particulier contre deux adversaires : l'Eglise romaine sous la forme du moine inquisiteur ou du magistrat exécuteur et l'Anabaptisme. L'étendue de ses travaux est bien limitée, cela se conçoit ; on se demande même comment Guy de Brès a trouvé le temps d'écrire !

Ce qui recommande en particulier son œuvre à notre attention, et ce que nous voulons nous attacher à relever, c'est moins le côté scientifique qui n'apporte rien de

(1) *La Racine...* préface, sans pagination.

nouveau en son temps comme au nôtre, que le côté historique et littéraire. On ne détache pas, en effet, cette œuvre de son milieu, elle y tient par toutes ses parties. N'accordons-nous pas assez à notre écrivain? Jamais il n'a prétendu faire œuvre créatrice et dans l'ouvrage qui est le plus sien, celui qu'il a composé contre les anabaptistes, il dit qu'il s'est servi : « du labeur des saincts personnages qui ont escrit contre ceste secte de son temps, » c'est-à-dire Jean Calvin, Jean a Lasco, Henri Bullinger, Martin Micron ; « à la moisson desquels, ajoute-t-il, j'ay comme recueilli les espics après eux, pour servir aussi selon mon petit pouvoir à nostre Seigneur, m'employant allaigrement à offrir ce peu que je puis, cognoissant qu'en l'édifice du tabernacle, Dieu ne recevoit pas seulement pour agréable les présents de ceux qui offroyent or, argent, et pierres précieuses, mais aussi ceux offroyent suivant l'Ecriture, des poils de chièvres, des peaux de mouton, huile et airain, selon leur pouvoir. » L'aveu est touchant, plein de ce sérieux enjoué qui caractérise l'écrivain, et dénote une profonde humilité. Cette étude montrera, et au delà, que Guy de Brès offrait plus à l'Eternel que des « poils de chièvres ! »

Voyons d'abord l'œuvre, nous en ferons ensuite ressortir les principaux caractères. Nous suivons naturellement l'ordre chronologique qui se trouve pragmatique. Guy de Brès a écrit tous ses ouvrages dans l'espace de douze années, de 1555 à 1567. Commençons par la « *Confession de foy*, » qui parait en 1561. (1)

(1) Nous devrions aborder cette étude par le *Baston de la Foy*, qui est de 1555, mais ne connaissant l'ouvrage que d'après la deuxième édition (1562), revue et augmentée par l'auteur, nous ne l'examinerons qu'après.

Confession de foy

Une confession de foi était devenue nécessaire pour les réformés des Pays-Bas. Les bruits les plus divers et les plus malveillants couraient sur leur compte ; ils supportaient des persécutions de tout genre : « Les uns, dit Guy, pour toute raison n'ont qu'un zèle inconsidéré de telle quelle religion appuyée seulement sur une erreur commune et invétérée. Les autres nous persécutent, non pour ce que nous les troublons en leur dévotion, car il n'y en a point en eux, mais pour ce que l'Evangile (selon lequel désirons nous réformer) est contraire à leur impiété, avarice, ambition, paillardises, homicides, yvrongneries et autres meschancetez, esquelles ils se plongent et veautrent comme bestes. » (1) C'est pour répondre aux attaques des uns ou des autres et pour se justifier aux yeux du roi, qui jugeait sur l'opinion, que Guy de Brès rédige une « *Confession de Foy.* » Les réformés n'avaient-ils donc point d'écrit qui exposât leur foi ? L'historien Hermann Venema nous cite quatre ouvrages : une confession et un grand catéchisme traduits du dialecte de la Frise orientale en flamand par Jean Utenhove (1553), un petit catéchisme de Martin Micron et un règlement ecclésiastique de Jean a Lasco, traduit du latin par Micron (1550) (2) Mais ces livres n'atteignaient pas le but voulu, but polémique et apologétique. Guy de Brès, alors à Tournai, se met à l'œuvre : les matériaux lui sont familiers depuis qu'il travaille au « *Baston de la foy,* » il prend pour guide la « *Confession de foy des églises réformées du royaume de France,* » préparée à Poitiers et arrêtée au premier synode national tenu à Paris le 19 mai 1559. Son œuvre achevée,

(1) *Remonstrance aux magistrats...*, à la suite de la confession.
(2) *Ap.* Niemeyer, *præfatio*, LII ss.

il la soumet à tous les pasteurs qu'il peut trouver, les invitant à corriger, ajouter ou retrancher s'il y avait lieu. C'est là du moins ce que nous dit Adrien de Saravia, dans une lettre adressée à Jean Uytenbogard. On cite, en effet, trois collaborateurs plus spéciaux de Guy de Brès en cette circonstance : ce même Adrien de Saravia, Hermann Modet et Gottfried Wingen. (1) Il aurait aussi, suivant quelques-uns, consulté Calvin et Théodore de Bèze (2). Saravia nous dit également, qu'à cette époque, « aucun de ceux qui y ont mis la main, n'a songé à établir une règle de foi, mais à appuyer par l'Ecriture ses propres convictions ; » assertion confirmée par l'article premier du synode tenu à la Vigne (Anvers) lors de la Pentecôte de 1565 : « qu'au commencement de chaque synode on ait à faire lecture de la Confession de foy des Eglises de ce pays tant pour protester de notre union comme pour adviser s'il n'y a rien à changer ou amender. » (3)

Approuvée par les pasteurs des Eglises wallonnes et flamandes dispersées aux Pays-Bas, en Allemagne, dans l'Oost Frise et en Angleterre, elle est imprimée en wallon en 1561 pour la première fois, à Rouen peut-être (4) et en 1562 en flamand. Cette même année, elle est présentée avec Epître au roi et remontrance aux magistrats, à Philippe II. En 1563, on la traduit en haut et bas allemand. Jusqu'alors, elle n'est revêtue d'aucun caractère officiel ; c'est en 1566, après avoir été retouchée pour le langage par du Jon, qui abrège, en particulier, l'article XVI relatif à l'élection, que le synode wallon tenu à An-

(1) *Real-Encykl...* Art. *Belgische Konfession.*

(2) Teissèdre l'Ange... p. 352, notes.

(3) *Actes des Synodes...*, Ms ; I, 26. — Brandt, I,, p. 105 — Niemeyer, *præfatio*, L. III.

(4) Delecourt, 1868, p. 67 — Paillard, II, 143.

vers au mois de mai l'approuve définitivement. Elle est alors envoyée dans trois directions différentes : par les soins de du Jon à Théodore de Bèze, qui la fait imprimer (5), par l'intermédiaire de Saravia à Guillaume d'Orange et à la Diète de l'Empire à Augsbourg, avec lettres respectueuses pour l'Empereur Maximilien II. (*La confession ancienne des Eglises du Païs-Bas présentée à l'Empereur Maximilien II, l'an 1566* — voyez : *La confession de foy des Eglises réformées des Païs-Bas, représentée en deux colonnes... le tout publié par ordre du Synode des Eglises walonnes, tenu à Leyden le 14 septembre 1667.*— Leyden, 1669, 4º). Le 5 octobre 1571, le premier synode national des Eglises wallonnes et flamandes tenu à Embden, décida que cette Confession serait signée par tous les membres du synode et par tout pasteur nouvellement reçu. En septembre 1580, un autre synode tenu à Anvers, fit faire à cet effet sur vélin une copie exacte de la révision de du Jon. Ce manuscrit, produit au synode provincial de Haarlem en 1582, traduit et imprimé en hollandais à Dordrecht en 1583, consulté par le synode de la Hollande méridionale de 1606, servit au synode de Dordrecht en 1618 et 1619, à la confrontation des éditions latines, wallonnes et flamandes, afin d'en tenir un exemplaire authentique ! Il a été minutieusement réimprimé à Rotterdam en 1787.

Il n'y en avait pas moins deux formes principales de la Confession, la forme originale, plus longue, la révision de du Jon abrégée. A la veille du Synode général de Dordrecht, Festus Hommius entreprit de donner à son tour une nouvelle révision, où il ajoutait ce que les dernières

(5) Réimpression de la Société évangélique belge, Bruxelles, 1850. Note, p. 39.

éditions ne portaient pas, mais il ne paraît pas que le Synode de Dordrecht ait tenu grand compte de son travail. Dans sa 155e session, parlant de la comparaison des divers textes de la Confession, il est dit : « qu'en cette conférence on aura spécialement égard à l'exemplaire qui, jusqu'à présent, a éte tenu pour authentique ès églises flamandes et françaises, » en d'autres termes, la révision de du Jon.

Ainsi, nous possédons aujourd'hui cette Confession sous trois formes principales. 1° la forme originale de 1561, sortie en fac-simile des presses de M. J. G. Fick à Genève en 1855, par les soins d'un savant hollandais M. Trip van Zoudtland. (1) Voici le titre exact : « *Confession de foy, faicte d'un commun accord par les fidèles qui conversent ès Pays-Bas, lesquels désirent vivre selon la pureté de l'Evangile de nostre Seigneur Jésus-Christ.* MDLXI sl.

2° La révision de du Jon, base de celle de Dordrecht. Les principales éditions sont les suivantes : Middlebourg 1611, en français et en flamand. — Leyde, 1669. — Amsterdam, chez Henry et la veuve de Théodore Boom, 1687, in-4°. — Rotterdam, Jean Daniel Beman, 1726, in-4°. — Leyde, Elie Luzac 1769, in-4°. — Rotterdam, 1787, à la suite des psaumes de David. — Bruxelles, Société évangélique belge, 1850, in-8°

3° En dernier lieu, la révision de Festus Hommius, « *Specimen controversiarum Belgicarum, seu confessio ecclesiarum reformatarum in Belgio* etc. Lugduni Bata-

(1) On se rappelle que lors de la saisie des livres de Guy de Brès à Tournai en 1561, on confisqua deux cents exemplaires de cette confession ; ce qui explique suffisamment la difficulté qu'on a eue d'en retrouver et le doute qui a régné pendant un temps sur l'existence de la confession à cette date.

vorum. Ex officina Elzeviriana, anno MDCXVIII ». Réimprimé par Niemeyer.

Il y a une traduction grecque de Revius, 1623 et 1653.

Nous avons dit plus haut que Guy de Brès s'était inspiré de la Confession de foi des églises réformées de France de 1559, dans la rédaction de sa Confession; il nous importe de savoir dans quelle mesure, tant au point de vue de la forme qu'au point de vue du fond.

La forme est très semblable: le titre est le même, le passage placé en tête est des deux côtés celui de I Pierre III, 15: « Soyez tousjours appareillez à respondre à chacun qui vous demande raison de l'espérance qui est en vous ». Dans l'une comme dans l'autre, il y a une épître au roi; les articles commencent tous par ces mots « Nous croyons...» La plus grande différence de forme se trouve dans le nombre des articles: la Confession des Pays-Bas n'a que 37 articles, l'autre en compte 40. Les divisions sont sensiblement les mêmes: elles traitent successivement de Dieu, du Péché, de la Grâce, de Jésus-Christ, de la Rédemption, de l'Eglise, des Sacrements et du Magistrat.

De différence de fond, il n'y en a pas d'une manière générale. (1) Deux faits sont très fortement mis en lumière: la transcendance de Dieu, l'autorité des Ecritures. Mais d'un bout à l'autre règne un dualisme marqué: il éclate en particulier dans l'article V qui est relatif à l'autorité de l'Ecriture: « Nous recevons tous ces livres-là seulement pour saints et canoniques, pour reigler et fonder nostre foy: et indubitablement croyons toutes les choses qui sont contenues en iceux. Non pas tant pour ce que l'église les reçoit et approuve tels; mais principalement pour ce que le Sainct-Esprit nous rend tesmoignage en nostre

(1) Cours de dogmatique réformée de M. le professeur Sabatier, ms.

cœur qu'ils sont de Dieu, et aussi qu'ils sont approuvez tels par eux-mêmes quand ils disent quelque chose et ainsi advient ». Qui est-ce donc qui permet à Guy de reconnaître ces livres comme canoniques ? Le témoignage du St-Esprit dans son cœur, c'est-à-dire quelque chose qui ne lui appartient pas à lui seul, et cependant il limite le nombre des livres au témoignage qu'il en reçoit, il s'érige donc en autorité, il repousse celle de l'Eglise pour mettre à la place la sienne propre. Aussi, qu'arrive-t-il ? C'est que ce même témoignage du St-Esprit qui fait qu'il compte dans l'article IV, quatorze épîtres de Paul, a également pour effet que les rédacteurs de la Confession française n'en trouvent que 13, séparant nettement l'épître aux Hébreux des autres.

Même dualisme à propos de l'article XXXV sur la Cène : « nous disons que ce qui est mangé c'est le propre et naturel corps de Christ et son propre sang : mais la manière par laquelle nous le mangeons n'est pas la bouche, ains l'esprit par la foy ». Ainsi on mange bien le corps réel de Christ, mais c'est spirituellement. Ces deux exemples suffisent à montrer ces contradictions.

Relevons maintenant quelques différences de fond. Dans le catalogue de l'article IV, la Confession Belge ne mentionne pas les Lamentations de Jérémie vraisemblablement confondues avec l'œuvre de Jérémie, mais mises à part dans la Confession française. Elle énumère les apocryphes dans l'article VI (1), ce que ne fait pas l'autre.

Elle consacre au jugement final son dernier article, dans lequel elle affirme les peines éternelles, les élus « verront la vengeance horrible que Dieu fera des meschans qui les

(1) La Confession originale ne les porte pas.

auront tyrannisez, affligez et tormentez en ce monde : lesquels seront conveincus par le propre tesmoignage de leurs consciences et seront rendues immortelles de telle façon, que ce sera pour eternellement estre tormentees au feu eternel, qui est preparé au Diable et à ses Anges. »

Enfin elle répond à des besoins que ne connaît pas la Confession française, en réfutant les Anabaptistes, « qui nient que Christ ait pris chair humaine de sa mère (art. XVIII), qui ne se contentent pas d'un seul baptême une fois reçu, et outre plus condamnent le baptême des petits enfants des fidèles (art. XXXIV), qui veulent rejeter les autorités et magistrats et renverser la justice, mettans communautés de biens et confondans l'honnesteté que Dieu a mise entre les hommes (art. XXXVI). » Notons encore que la Confession française semble admettre dans leur ensemble les symboles des Apôtres, de Nicée et d'Athanase comme conformes à la parole de Dieu, alors que la Confession belge, après avoir traité de la Trinité, dit simplement qu'en cette matière elle les reconnaît (art. IX).

Telle était la nature de la Confession de foi que Guy de Brès destinait au Roi et sur laquelle il comptait autant pour faire cesser les persécutions d'en haut que pour affermir les églises des Pays-Bas. Il aurait évidemment pu s'en tenir là. Certes, la Confession en contenait assez pour montrer au Roi que les hérétiques n'étaient ni des sorciers, ni des rebelles. Toutefois, il jugea utile d'y joindre deux épîtres, précédées d'un sonnet. Ce dernier n'a rien de remarquable, c'est de la prose versifiée sur cette pensée qu'avant de condamner un homme il faut l'entendre. La première épître a pour titre : *Les fidèles qui*

sont es Pays Bas, qui desirent vivre selon la vraye reformation de l'Evangile de nostre Seigneur Jesus-Christ, au Roy Philippe leur souverain Seigneur. Elle est d'une grande allure et d'une saisissante vérité. Guy de Brès donne d'abord au roi la raison de la confession : c'est pour tenter de loin contre de fausses et odieuses attaques une défense que les réformés ne peuvent essayer de près. Ils sont calomniés, jamais ils n'ont conspiré contre l'Etat ni contre les lois existantes, partout ils se montrent soumis : et cependant, s'ils voulaient, ne sont-ils pas plus de cent mille aux Pays-Bas ! Quoi ! le roi voudrait frapper un si grand nombre de sujets : « hélas ! si vous estendez vostre bras pour le tremper et plonger au sang de tant de personnes, ô Dieu, quelle dissipation vous ferez de vos subjets, quelle playe en vostre peuple, que de pleurs, que de gemissemens, que de sanglos de femmes, d'enfans, de parens et d'amis ! Qui est l'œil, qui sec et sans se baigner en larmes, pourra voir tant d'honnestes bourgeois aymez de tous, hais de nul, apres une obscure et effroyable prison, apres gehennes et tortures, estre exposez au supplice et torment le plus cruel et barbare qu'ont peu jamais les tyrans payens et profanes inventer? et cependant leurs femmes, si elles ont peu eschaper, errer en estrange pays, mendier leur pain d'huis en huis, leurs enfans au col : ô Sire, que la postérité ne remarque point vostre regne comme sanglant et cruel ! » On le voit, Guy de Brès s'élève parfois à la véritable éloquence, celle d'un cœur touché qui sait parler ! Il termine son épître en suppliant le roi d'examiner leur confession, d'y reconnaître leur innocence et de les prendre en pitié. Suivent, « aulcuns passages du Nouveau-Testament, par lesquels tous

fidèles sont exhortez à rendre confession de leur foy devant les hommes. »

La seconde épître qui vient après la confession est une *Remonstrance aux magistrats des Pays Bas, assavoir Flandres, Braban, Hainault, Artois, Chastelenie de l'Isle et autres regions circonvoisines.* Le style en est moins élevé ; elle tient davantage du raisonnement, comme son titre l'indique, c'est bien une Remonstrance. Toutefois, l'argument est le même : « avant que de sévir en noz personnes faut-il monstrer, comment nous sommes hérétiques, errans en la foy, et nous conveincre par texte de Bible ou d'Evangile, sans pour toute raison opposer des feux, couper les langues et fermer avec agrappes les bouches de ceux qui ne désirent que monstrer que leur doctrine est fondee sur la ferme pierre qui est Jesus-Christ ». Malheureusement Guy de Brès y soutient une théorie dangereuse ; repoussant la pensée de la plupart des anciens docteurs, qui estimaient qu'il n'est pas permis au Magistrat de toucher à la conscience de l'homme pour le forcer et contraindre à croire, il affirme : « que le Magistrat doit cognoistre des hérésies, lesquelles nous advouons estre troubles en une république ». Il ajoute aussitôt, il est vrai « moyennant que soubs ce prétexte l'innocence ne soit accablée à la seule délation de ses ennemis » : mais, qui connaîtra de l'hérésie, pour affirmer s'il y a innocence ou non? C'est là une concession qui entre les mains des magistrats devait se retourner terrible contre Guy de Brès et ses frères! En les condamnant, que font en effet les magistrats? Prêtent-ils l'oreille aux calomnies des libertins qui redoutent le triomphe de l'Evangile? Se laissent-ils conduire par les faux bruits? Aucunement : il y a hérésie, suivant eux, ils sévissent.

Guy de Brès le reconnait même d'une manière indirecte quand il rapporte en terminant le témoignage de leurs ennemis : « Nous remercions Dieu que mesmes nos ennemis sont contraincts de donner quelque tesmoignage à notre modestie, vertu et patience : tellement que leur est un commun dit, Il ne jure point, il est Luthérien : il ne paillarde, n'yvrongne, il est de la nouvelle secte! » Les magistrats condamnent bien pour le fait d'hérésie!

Le Baston de la foy

La *Confession de foi* était une défense générale de l'Eglise contre tous ses ennemis du dedans ou du dehors : elle ne suffisait pas. Sans doute, elle renfermait assez d'arguments à opposer aux adversaires, mais fallait-il encore les y trouver! Et, dans combien de circonstances, Guy ne voyait-il pas les fidèles exposés au découragement, tout au moins aux railleries des catholiques romains, faute de ne pouvoir justifier leur foi? Cet état de choses le préoccupait depuis longtemps, et dès 1555, il avait conçu et réalisé le projet d'un ouvrage destiné à répondre à ce besoin. Voici le titre de cette première édition : — *Le Baston de la Foy Crestienne. Livre très utile à tous chrestiens, pour s'armer contre les ennemys de l'Evangile: et pour aussi cognoistre l'ancienneté de nostre saincte foy, et de la vraye Eglise. Recuilly et amassé des livres des anciens Docteurs de l'Eglise et des Conciles et de plusieurs autres Docteurs, les noms desquels voyra en la page suivante. Avec une Table, pour trouver tout ce que tu voudras, contenu au livre. Vestez toute l'armeure de Dieu, afin que puises resister contre les assauts du Diable.* Ephe 6. A Lyon. Anno, 1555. 1 vol. in-12, 205 fol.

La disposition du livre est la suivante : 1° Somme des choses contenues en ce livre, 2 p. ; — 2° Catalogue des Docteurs et des Conciles, 3 p. ; — 3° Epistre à l'Eglise de Dieu qui est en L. par Guido, 24 p. ; — 4° Table pour trouver les principales choses contenues en ce présent livre en forme de l'Alphabet, 28 p. (1).

Le livre avait été promptement épuisé et était assez recherché, puisqu'en 1562 il paraît simultanément, revu et augmenté, à Lyon et à Genève. A ce moment, voici le titre : *Le Baston de la foy chrestienne, propre pour rembarrer les ennemis de l'Evangile : par lequel on peut aussi cognoistre l'ancienneté de nostre foy et de la vraye Eglise. Recueilli de l'Escriture-Saincte, et des livres des anciens docteurs de l'Eglise et des Conciles, et de plusieurs autres autheurs. Reveu et augmenté de nouveau.* A Genève, imprimé par Guillaume Regnoult. MDLXII, pet. in-8°, épître préliminaire, 23 pages — 619 pages, plus la table ; et par Guy de Bresce, sl., imprimé par Guillaume Regnault, 1562, in-16 (V. Brunet) ; ou à Lyon, 1562, petit in-8°, épître préliminaire, 30 pages — 562 pages, plus la table. Notons de suite une troisième ou plus exactement une quatrième édition ; « Revue et augmentée de nouveau par Thomas Courteau, sl., 1565. » (2).

C'est donc un « baston » que Guy mettait dans la main des fidèles suivant son expression caractéristique. Appuyés sur ce « baston », ils ne devaient plus broncher sur la route. L'idée était heureuse et pratique : une dis_

(1) Nous devons ces renseignements, par l'intermédiaire de M. le professeur Bonet-Maury, à M. L. A van Langeraad, pasteur de l'Eglise Réformée à Nieuwveen (Hollande). Qu'il reçoive ici l'expression de nos sincères remercîments.

(2) Nous rappelons au lecteur que les ouvrages de Guy de Brès, devenus très rares, ont aujourd'hui une grande valeur.

cussion survenait-elle, en effet, entre un fidèle et quelque adversaire de robe longue ou courte, le fidèle prenait son « baston », trouvait aisément le sujet de la discussion, grâce à l'index complet, et aux arguments qu'on lui opposait, répondait à coups de citations des Pères ! Si même il connaissait son « baston », il y allait de mémoire, et carrément, offrant au besoin à son adversaire de lui mettre le passage sous le nez ! C'est, du reste, ce que Guy dit en d'autres termes dans la vigoureuse épître placée en tête de l'ouvrage : « Par ce moyen, vous apprendrez, tous ensemble, à batailler contre voz ennemis, avec le propre baston duquel ils bataillent contre vous : ascavoir les anciens. Je ne vous di pas combien ce baston icy vous gardera d'estre blessez de vos ennemis, seulement je me contenteray de dire un mot, touchant ceste œuvre : ascavoir, que non-seulement vous obtiendrez victoire de voz ennemis, mais aussi vous les envoyerez à l'hostel, la bouche close. Partant, je vous prie, au nom de Dieu, que vous ne soyez pas paresseux ni negligens d'y souvent estudier, et d'avoir ces sentences alleguees familièrement sur le droit, afin que par ce moyen le regne de Jésus-Christ soit avancé, et celuy du Diable et des infidèles, destruict et aboli. » (1). Ce travail était d'autant plus nécessaire, que non-seulement, nous dit l'auteur, il y a des gens qui couvrent leurs intentions du nom des Pères, mais qui ne craignent pas de fausser le sens du texte, quitte à vous accuser ensuite de mépriser les Pères ! Tel l'auteur du « Bouclier de la foy » qui traduit sans cesse « *sacrificium* » par sacré mystère de la Messe. Je croy, dit Guy, qu'il pensoit que son livre ne viendrait seulement qu'en la main des petits enfans, ou qu'il pensoit avoir affaire à

(1) *Baston,* Genève, 1562, préface, p. 4.

des bestes semblables à luy. Il n'y a homme de moyen jugement, qui lisant ledit livre ne voye tout à coup comment il ment et se dement, dit et se desdit. » (1).

. L'Epître dédicatoire est remarquable à divers titres, elle est adressée à « l'Eglise de Dieu. » On serait porté, à première vue, de prendre cette désignation dans son sens le plus général, mais il paraît évident que de Brés a eu vue une église particulière : « Vous avez esté des premiers de vostre ville (mes bien aymez), j'ay aussi bonne esperance au Seigneur que vous ne serez des derniers. » (2). Cette phrase seule le prouverait, sans même l'indication de l'Epître de la première édition « Epistre à l'Eglise de Dieu *qui est en L.*, par Guido. » L'Eglise de Lille est évidemment désignée. Toutefois, les réflexions de Guy sont d'un caractère assez général pour s'appliquer à tous ses lecteurs. Elles sont de deux sortes : aux victimes, aux fidèles il explique le but et l'usage du livre, les exhorte à se tenir fermement attachés à l'Evangile, malgré les persécutions et tout ce qu'on leur fait souffrir. Aux juges et magistrats, aux bourreaux, il lance une apostrophe en termes d'une rare énergie. C'est un morceau capital que nous ne craignons pas de citer tout au long. « O juges et magistrats, ne voyez-vous pas journellement en vos prisons les pauvres enfans de Dieu boire et manger estroitement du pain et de l'eau, et estre jettez vilainement en fosses basses avec les bestes venimeuses, couchez comme des pauvres bestes sur un peu de paille, ayans les bras et les jambes rompus par force de gehenne? Ne voyez-vous pas, di-je, de l'autre costé, ces beaux messieurs qui sont si grans zelateurs des Pères anciens, avoir leurs ventres

(1) *Baston*, p. 7.
(2) Id., p. 21.

partout farcis de vin et de sausses, sortans de leurs banquets et convives avec un visage embrasé de vin comme un feu, qui s'en viennent à passe-temps interroguer les pauvres fidèles, lesquels on va querir, non pas à table, mais en une orde, ténébreuse et puante fosse? Lors, on amene liez et enchaînez les pauvres enfans de Dieu, avec une face toute palle, devant ces visages enflambez de vin et de sausses, et la première salutation qu'ils donnent, c'est, viença meschant heretique, va meschant damné, seducteur de peuples, tu as le diable au corps. Incontinent que les pauvres enfans de Dieu peuvent ouvrir la bouche pour leur défence, ses gros crevez subitement mettent la main à leur bible : mais c'est bien une autre bible que le vieil et nouveau Testament, car ils n'en savent tirer que des fagots, et y apprendre à crier au feu, au feu les meschans heretiques. Je ne scay où ils ont appris à faire ainsi. Ont-ils appris cela des Prophètes et Apostres ? Il appert bien que non. Ils n'ont pas aussi appris cela des anciens Pères, car ils trouveront dedans ce présent livre qu'ils ont dit et fait tout autrement. Partout ils montrent que c'est une rage et une furie qu'ils ont conçeue contre la vérité pour l'anéantir du tout, et ceux qui la maintiennent. Car liberté de parler vous est ostée, les langues sont couppées à ceux qui veulent parler, puis après sont jettez au feu. » (1). C'est un tableau complet d'une scène de l'inquisition. Il y aurait là dans le contraste des moines « enflambez » et des pâles victimes, de quoi tenter le pinceau d'un peintre !

Quant au livre lui-même, Guy nous dispense de l'examiner, en disant avec sa franchise habituelle : « il n'y a

(1) *Baston*, préface. p. 13 ss.

rien de mien, ains tout des anciens. » (1) Nous nous contenterons donc de donner le plan général. Dans le catalogue des auteurs cités, nous relevons 43 noms de docteurs et 14 conciles du Ier au XVe siècle. L'ordre des matières est le suivant : 1° De Dieu et de ses proprietez : la puissance, la bonté, l'éternité, la sagesse, etc., il y en a trente ; à chacune d'elles, Guy rattache les passages correspondants de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; parfois il s'arrête à expliquer, comme la Trinité ou l'Existence de Dieu, sur laquelle il fait des réflexions qui ne manquent pas de grandeur et dont voici un extrait : « Il est tout clair, qu'il n'y a homme de tant rude esprit, de condition si estrange, qui en elevant ses yeux au ciel n'entende toutesfois par la grandeur, mouvement, disposition, constance, utilité, beauté, variété, multitude et tempérance des choses ; qu'il y a quelque nature divine de laquelle la majesté reluit haut et bas en toutes les créatures, et qu'il ne se peut faire que ce qui dure et est entretenu par raison admirable, ne soit fait et conservé par vertu et providence divine. De la est procédé, que depuis le commencement du monde il n'y a eu région... ne ville, ne mesme maison aucune laquelle se soit peu passer de religion. Cela nous sert de tesmoignage qu'il y a un sentiment de divinité engravé aux cœurs de tous hommes..., » et il poursuit, répondant à ceux qui allèguent les idolâtres : « Car Dieu ne laisse en repos longuement la conscience des meschans, et mesmes de ceux qui voudroyent estre despouillez de tout sentiment de Dieu et de toute religion, mais les aiguillonne et picque secrettement en leurs consciences, afin de les rendre convaincus de sa majesté, et qu'ils soyent contraints de re-

(1) *Baston...,* préface p. 13 ss.

cognoistre sa puissance et son empire... » (1) Mais c'est l'exception : il est rare que Guy se laisse aller au développement d'une idée ou d'une doctrine, il n'atteindrait pas son but. 2° Des proprietez du Christ : l'auteur range sous dix-huit chefs les textes qui leur sont relatifs. 3° Les proprietez du Saint-Esprit : il y en a treize. 4° De la Loy : jusqu'alors Guy ne cite que des passages scripturaires, il commence à propos de la Loy à se servir des écrits des Pères, de St-Augustin, de St-Ambroise, de St-Bernard, etc., et ne cesse plus jusqu'à la fin. 5° Du franc arbitre. 6° Des causes de notre justification. 7° Du Mérite. 8° D'un seul médiateur. 9° De l'Eglise : quelquefois il examine des objections. Ainsi, après avoir dit que tous les élus de Dieu ne font qu'une Eglise, mais, St-Paul, reprend-il, n'écrit-il pas aux Eglises de Galatie. Qu'est-ce donc à dire ? Le nom d'Eglise est attribué parfois à une partie de l'Eglise, « et mesme à une maison, pour montrer qu'elle a vraye forme d'Eglise, et qu'ils sont vrais membres de l'Eglise ;» ou encore, St-Paul dit que Jésus-Christ s'est livré pour l'Eglise, afin de la sanctifier, comment donc reste-t-il des méchants dans l'Eglise ? C'est qu'il y a deux Eglises, l'Eglise visible et l'Eglise invisible. 10° Du Baptesme. 11° De la confession à Dieu. 12° De la Cène. 13° De l'Ecriture Saincte. 14° Des assemblées et congrégations des fidèles. 15° Du mariage. 16° Des vœux. 17° Du jeûne et des viandes. 18° De l'honneur des saincts. 19° Des images. 20° Du purgatoire. 21° Comment on ne doit contraindre personne à croire par force : non toutefois que on entende que les hérétiques convaincus ne doyvent estre puniz par le magistrat. 22° Des magistrats qui persécutent

(1) *Baston*, p. 27-28.

les fidèles. 23° Du magistrat civil et de sa puissance. Ce plan met en évidence le lien organique qu'il y a entre le *Baston de la foy* et la *Confession*. On voit de quelle ressource était le livre pour les fidèles des Pays-Bas : c'était tout un arsenal d'armes contre l'église romaine. En le composant, si Guy n'a pas fait œuvre d'écrivain, il n'en a pas moins rendu un service signalé à la cause de l'Evangile dans son pays.

La Racine, source et fondement des anabaptistes.

Jusqu'à présent, en dehors des épîtres annexées aux ouvrages de Guy de Brès, nous n'avons rien vu qui soit sorti à proprement parler de sa plume. La *confession de foy* est en somme une œuvre collective, tout au moins une adaptation ; le *Baston de la foy* n'est guère qu'une compilation ; le troisième ouvrage que nous allons examiner est bien tout entier de notre auteur. C'est le plus volumineux, 903 pages ; il a pour titre : « *La Racine, source et fondement des anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps, avec très ample réfutation des arguments principaux, par lesquels ils ont accoustumé de troubler l'Eglise de nostre Seigneur Jésus-Christ, et séduire les simples.* Le tout réduit en trois livres, par Guy de Brès. Chez Abel Clémence, s. l., 1565, préf. 14 p., petit in-8° (A Lyon, Brunet). Les principales éditions sont : de Harlem, in-8°, 1565. — Strasbourg, 1589. — Genève (? Rahlenbeck) chez Pierre de St-André, 1595, préface I-VIII, 903 pages numérotées, p. 904 non numérotée, corrigenda, in-8°. — Amsterdam, Jean Euerz, 1589, traduction flamande, 388 feuillets, 12 pages de table, s. le titre : *De wortel, den oors-*

pronck ende het fundament der wederdooperen oft herdooperen von onsen tyde. — Amsterdam, 1608.

On peut dire que les anabaptistes ont été le « cauchemar » de Guy de Brès. Partout où il va, il les rencontre; partout où il prêche, les voilà dans son champ de travail à répandre le trouble et la discorde. A Lille, à Tournai, à Valenciennes, dans toute la Flandre, il doit les combattre. La lettre suivante de l'inquisiteur Pierre Titelmans, datée du 14 novembre 1561, peut nous donner une idée de l'étendue de leur action en Flandre. «Les anabaptistes, dit-il, avaient sept églises ou communautés : Ypres, Poperinghe, Menin, Armentières, Hondschoot, Tournai, Anvers... l'église d'Ypres n'a duré que 8 à 9 mois, laquelle avec celle de Poperinghe ont été par moy troublées, par ampréhension et punition d'aulcuns d'iceulx, et se sont en partie retirés vers Armentières et Hondschoot et en partie vagabondés par le plat pays. L'église d'Armentières est en cy grand nombre que pour faire leur cène ou leur fraction de pain, il leur est besoing de faire trois assemblées, en divers temps et lieus, pour le faire secrètement, dont l'une a esté de 80 à 100 personnes. A Anvers, pour faire le semblable, ils font de 25 à 30 assemblées, tant entre comme dehors la ville. Quant à Hondschoot il ne a que dire du nombre, car c'est un abîme. Entre Ypres et Menin, au bois, ont esté tenus plusieurs conventicules de 80 à 100 personnes, et mesmes dedans la ville, entre autres un de 30 à 40 personnes. Le prince souverain de iceulx est Joachim le Sucrier, saulf que un Joas, nagueires par le feu en Anvers exécuté, a rebaptisé et fait la cène en aulcunes assemblées... je laisse encore de raconter ici les infections de Roulers, Wervicq, Halewyn, Courtray et les villages, du moyns aulcuns là

entour, Gand et beaucoup des aultres lieux ». (1).

Si « l'infection » était profonde, disons aussi que la répression était terrible. Le pouvoir royal ne faisait jamais grâce aux anabaptistes : ainsi à Lille, en 1553, sur douze anabaptistes condamnés, douze sont brûlés vifs. (2) Et s'il arrivait que la justice se relâchât quelque peu de sa sévérité accoutumée, ce n'était pas au profit de ces derniers. A la date du 8 août 1559 Philippe est même obligé de rappeler au gouverneur de Lille, Douay et Orchies qu'il entend « que les placcarts soient observés généralement », et qu'on ne fasse pas « seulement quelque devoir contre les anabaptistes ». (3) A la rigueur du pouvoir venait s'ajouter l'hostilité déclarée des ministres luthériens et calvinistes, et cela se conçoit : si le pouvoir ne pouvait tolérer une secte dont les membres se croyaient dispensés du serment royal, du service militaire et poursuivaient la communauté des biens, pour ne rien dire des pratiques profondément immorales de quelques-unes de leurs sectes, les ministres ne pouvaient davantage voir d'un œil indifférent les divisions se glisser dans leurs troupeaux, par l'office d'hommes livrés à des rêveries religieuses. Est-ce à dire que les anabaptistes fussent tous de malhonnêtes gens? Nous ne l'affirmerions pas : l'anabaptisme est un mouvement complexe et renferme beaucoup d'éléments, il y en avait de bons, mais l'or pur était mêlé à trop de scories !

C'est en présence de leurs progrès croissants, sur la requête de ses amis, que Guy de Brès se décide à écrire. Il est ministre et il souffre des misères de l'Eglise, il est

(1) Pontus Payen, I, 108, note 143.

(2) Frossard, p. 59.

(3) Frossard, p. 235.

patriote, et en face de l'étranger envahisseur il tremble de voir la désorganisation de la patrie wallonne. De haine, il n'en a point, c'est lui qui nous l'affirme dans l'épître-préface adressée « à l'église de nostre Seigneur Jésus-Christ, qui est esparse es Païs-Bas de Flandres, Brabant, Hainault et Artois ». Il regrette même qu'on mette à mort ces pauvres gens : « Il faudrait, dit-il convoquer les anabaptistes en disputation publique pour les gaigner à Christ ; et par ce moyen nous verrions bien tost ceste secte et beaucoup d'autres s'escarter au loin comme un brouillard devant un beau et clair soleil ».

Il consacre cette épître à nous indiquer trois traits distinctifs des anabaptistes, qui séduisent le cœur des simples. Le premier : « Quand ils allèguent une infinité de textes de l'Ecriture Saincte à tors et à travers, tout ainsi comme s'ils avoyent mangé la Bible, combien que néantmoins le plus souvent ils ne cognoissent pas un A... », et à cette occasion, pour montrer le danger, Guy de Brès se sert de deux comparaisons pleines d'originalité : « La Saincte escriture est comme une belle fleur et bien flairante, de laquele l'airaigne tire venin et la mouche tire le miel... » ou encore : « Si on tire doucement la mammelle, on en tirera du laict, mais si on la veut fouller, tordre et luy faire violence, on n'en scaurait tirer que du sang ». Le second trait « est la saincteté contrefaite, et la belle apparence feincte qu'ils font apparaistre au dehors pour gaigner et attirer plus aysément ceux qui de nature sont aucunement cérémonieux ». Mais, dit notre auteur : « Qui seront les hommes si despourveus de sens et de raison, qui voudront juger de la doctrine par la vie ? » Enfin, le dernier, c'est leur constance à souffrir et à mourir, mais encore, reprend Guy, suivant l'expression

de saint Cyprien : « La peine ne fait pas le martyr, mais la cause » !

Le livre lui-même est gros : « C'est pour ne rien obmettre, remarque l'auteur, des argumens, ruses et finesses de nos anabaptistes ». Néanmoins, en particulier dans la seconde partie, il nous semble que Guy aurait pu éviter de nombreuses répétitions, et serrer un peu plus la discussion. L'ouvrage comporte trois livres : 1° Source et origine des anabaptistes. 2° Incarnation ou humaine nature de Christ. 3° Baptesme des enfans, suivi de trois autres questions : Du Magistrat, du Serment, et de l'Immortalité des âmes.

Dans la première partie, Guy retrace l'histoire de l'origine et de l'extension du mouvement anabaptiste. Il montre son point de départ vers 1521, dans les « Prophètes de Zwickau », représentés surtout par Nicolas Storch et Thomas Muncer, puis par le docteur Balthasar Hubmor, Melchior Rink, Jean Hut, Jean Deuck, Lodovic Hetzer. Il indique les caractères généraux de leurs doctrines : la communion immédiate de l'homme avec Dieu, les songes peuvent en être la forme ; la suppression du baptême des enfants, l'isolement du monde, la mortification de la chair, la communauté des biens, le renversement des pouvoirs alors constitués. Il suit Thomas Muncer dans ses pérégrinations, à Alstet, à Nuremberg, à Mulhausen en Thuringe, enfin à Frankenhausen (15 mai 1525), où il est arrêté avec son compagnon Pfeifer, pour finir l'un et l'autre par le glaive (1). Il raconte ensuite les luttes anabaptistes qui se rattachent à la ville de Munster, en Westphalie. Il s'arrète à quelques-uns des prophètes du moment, Jean Mathieu de Harlingen, Jean Becold de Leide, « le roy de la nouvelle Jéru-

(1) *La Racine*, p. 3-16 : la pagination du livre est très défectueuse.

salem, roy de justice par tout le monde », qui prétendait qu'il lui avait été révélé qu'il est permis d'épouser plusieurs femmes ; à propos de quoi, Guy remarque ironiquement : « Qu'il joua fort bien son rolle, car pour sa part il n'en espousa que quinze, et les tenait toutes ensemble (1) », et conclut qu'il faut s'en tenir « à la loy que Christ nous a baillée, de deux en une chair, pour éviter toute confusion », car « on scait combien ceux-là ont eu de fascheries qui ont eu plusieurs femmes, comme Abraham avec Sara et Agar, Jacob avec Léa et Rachel... Salomon par multitude de femmes, a perdu sapience et devient idolâtre (2) » ! Il suit le mouvement aux Pays-Bas avec Menno Simon, Dierick Philipps, Adam Pastor et Léonard Bauvens, sans oublier les folies d'Amsterdam ou cette course insensée d'hommes et de femmes nus à travers les rues, au mois de février 1535, sous prétexte qu'ils étaient l'incarnation de la vérité, qui n'a point de vêtements ! Après avoir prouvé par cette esquisse historique que les anabaptistes datent d'il y a trente ans environ, il fait ressortir leurs divisions, disant avec cette finesse qui est un des traits de son esprit : « Afin de n'estre trop long, et de peur d'ennuyer les lecteurs de tant de diversitez de sectes, je n'en nomeray seulement que quinze de noms ! » Suivent alors : « les anabaptistes apostoliques, les anabaptistes spirituels separez du monde, les anabaptistes saincts et sans pechez, les anabaptistes enthousiastiques, etc. (3) ».

Enfin, au ch. VIII, il en vient aux doctrines qu'il expose, critique et réfute durant plus de 800 pages. Nous ne pouvons ici le suivre dans cette étude longue, minutieuse, souvent

(1) *La Racine*, p. 26.
(2) *Id.*, p. 33.
(3) *Id.*, p. 66.

subtile, fatigante. Nous nous en tiendrons aux grands points de la discussion; nous verrons successivement la position des anabaptistes vis-à-vis du saint ministère, de l'Ecriture Sainte, de l'Incarnation de Jésus-Christ et du Baptême. Et d'abord le Saint-Ministère (1) : Les ministres de l'Evangile, suivant Muncer, ne sont pas envoyés de Dieu et ne prèchent pas la vraie parole de Dieu, ce ne sont que des Scribes et des Pharisiens qui annoncent la lettre morte de l'Ecriture. Ils ne sont pas en communion immédiate avec Dieu, ils ne sont pas inspirés! Guy retourne sans peine l'argument. Le ministre doit être inspiré! Nous le voulons bien : « Que si vos ministres sont appelés spécialement, comme les apôtres, prouvez-le par signes et miracles, don des langues et doctrine apostolique comme les apôtres ont fait ». Vous attaquez nos ministres, ils se défendent : « Puisque les ministres de l'Evangile sont nommez le sel de la terre, il ne faut que vous trouviez estrange que le sel mord et picque et se face sentir. Le sel ne mord pas où il n'y a point de playe, mais il se fait bien sentir où il y a rompure (2) ». Puis il élève la question et montre tous les privilèges, toute la grandeur du ministère tel qu'il doit être!

La doctrine anabaptiste de l'Ecriture (3) est très voisine de celle du ministère. Le ministre est inspiré! A quoi bon retourner à de vieilles paroles, à l'Ancien et au Nouveau Testament? Qu'on écoute les nouveaux inspirés de Dieu! La Bible n'est plus la parole vivante de l'Eternel! Avec infiniment de sens, notre auteur fait la part de vérité qu'il y a dans cette doctrine et leur accorde « qu'il

(1) *La Racine*, p. 65-81.
(2) *Id.*, p. 74.
(3) *Id.*, p. 81-116.

faut qu'en l'intérieur l'esprit de Dieu besongne pour engendrer la foy en nous », mais maintient l'autorité de l'Ecriture pour soutenir et élever cette foi. Il est vrai qu'à l'opposé des rêveurs et des inspirés, des fous auxquels, suivant l'expression de Jésus, fils de Sirach, les songes font venir des ailes, il y a d'autres anabaptistes, les apostoliques qui prétendent suivre l'Ecriture à la lettre : « Ils estoyent ceux-là vagues par les païs et régions, sans souliers, sans baston, sans ceinture et sans argent... et pour ce que nostre Seigneur a dit, ce que je vous di en l'oreille, preschez-le sur les toits : ils monstoyent sur les maisons et preschoyent sur les toicts (1) ». D'autres encore se séparent du monde et « imitent au jour d'huy ceste bande d'hypocrites qui font de grands scrupules de peu de chose et passent légèrement les grandes ». Guy de Brès les relève un peu vivement : « Tout ris et joye honneste n'est pas à mépriser ou contemner, ains on doit plutôt mespriser ces faux souspirs d'hypocrites et ces faux tristes et mélancholiques, par lesquels ils se veulent eslever par dessus les autres, comme plus saincts. Le royaume de Dieu ne gist pas en toutes ces petites chimagrées, moyennant qu'on ne desborde pas ». Que de fois ne pourrait-on pas rappeler à certains chrétiens de nos jours ces fortes paroles !

Il y a dans toutes ces théories ébauchées autre chose que des folies. Guy les a combattues, il le devait, elles n'étaient que trop funestes aux églises. Mais aujourd'hui que le calme s'est fait, nous sommes mieux à même de juger, et nous ne pouvons y méconnaître la présence de ce besoin, qui est un des principaux caractères de la ré-

(1) *La Racine*, p. 116.

forme au XVI[e] siècle, d'une religion intime, unissant personnellement et directement l'âme fidèle à Dieu !

Le principal représentant des doctrines anabaptistes sur l'Incarnation est Menno Simon qui en 1544 a publié un ouvrage sur la matière (1). C'est lui surtout que Guy réfute longuement (2). Il fait un rapide examen des principales hérésies relatives à l'Incarnation, affirme ce qu'il regarde comme la vérité, à savoir « qu'il a esté convenable que notre Mediateur ait esté vray Dieu et vray homme, conjoint ensemble en une seule personne : ses deux natures non confuses, pour livrer aux souffrances et à la mort sa nature humaine et par ce moyen nous purger et nettoyer de nos forfaits et iniquitez : et par sa nature divine nous acquérir victoire, en destruisant la mort par la vérité d'icelle qui surmonte toute puissance et hautesse (3) », et part de ces prémisses pour juger les théories anabaptistes. En premier lieu, Mennon nie l'éternité de la divinité de Jésus-Christ. Dès lors, reprend notre auteur, Jésus-Christ n'est fils de Dieu que dans son humanité et que devient la divinité ? Pour sa part, il reconnaît Jésus-Christ, la Parole éternelle, dans l'ange qui apparaît à Gédéon (Juges VI), dans l'un des « Saint, Saint, Saint » des séraphins d'Esaïe (VI, 3) et dans celui qui doit être dominateur en Israël de Michée (V, 2) dont les origines sont d'ancienneté, dès les jours éternels. Mais d'autre part, si Jésus est Dieu de toute éternité, il n'en a pas moins été homme par sa naissance, quoi qu'en veuille Mennon. La femme n'a pas été un simple champ, comme le dit ce dernier, dans lequel la semence divine a germé,

(1) *La Racine...*, p. 311 ss.
(2) *La Racine...*, p. 127-499.
(3) *La Racine...*, p. 130.

c'est impossible. L'être est résulté de l'union de deux éléments, divin et humain, il tire sa substance du champ. Nous ne pouvons dans ce travail suivre Guy de Brès aux prises avec Mennon dans leur discussion philosophico-médicale, la science donnerait aujourd'hui raison à l'auteur, mais nous ne pouvons cacher notre dégoût de voir un théologien entraîné à semblable discussion en pareille matière! Il est vrai de dire que ce qui nous répugne était autrefois un sujet ordinaire d'examen en théologie et que le pauvre Guy de Brès demande pardon au lecteur de la nécessité dans laquelle il se trouve : il fera du reste « aussi honnestement et sobrement » que possible (1). Il procède ensuite à justifier ce texte de saint Jean I, 14 « La Parole a été faite chair » et examine chaque mot en particulier, relevant les objections des anabaptistes pour en revenir à son affirmation première : ce n'est souvent qu'une répétition de ce qu'il a déjà dit, ce qui rend la lecture de cette partie difficile et ennuyeuse. Pourtant, relevons en passant un principe d'exégèse tout à l'honneur du théologien, une règle de critique couramment observée de nos jours, à savoir : « qu'il faut suyvre les anciens exemplaires grecs, quand il est question de choses doutives (2) ».

Une dernière grande doctrine caractérise la secte des anabaptistes, c'est celle du Baptême (3), qui depuis a été reprise dans ses lignes essentielles par les baptistes proprement dits. On ne doit pas baptiser les enfants, voilà la thèse. Les arguments qu'on fait valoir à son appui sont de deux sortes : historiques et théoriques. Où donc est-il

(1) *La Racine...*, p. 176.
(2) *La Racinè...*, p. 295.
(3) *La Racine...*, p. 499-806.

question, disent les anabaptistes, du baptême des enfants dans l'Ecriture ? Y a-t-il un seul texte où il soit expressément formulé ? Non : Donc, le baptême des enfants est une innovation coupable, une invention du pape, il faut s'en tenir aux usages primitifs. — Soit, répond Guy de Brès, le baptême des enfants n'est pas positivement ordonné, mais il n'est pas davantage défendu ; puis certains faits, comme le baptême du centurion Corneille et des siens (Actes X, 48), de Lydie et de toute sa famille (Actes XVI, 15), du geôlier de Philippe et de son entourage (Actes XVI, 33) ; de la famille de Stephanas (1 Cor I, 16) le font supposer, car il serait bien étonnant que sur toutes ces familles qui ont été baptisées, il ne se soit pas trouvé un seul enfant ! De plus, dès le second siècle, dans Justin Martyr, Irénée, il y a des allusions au baptême des enfants difficiles à méconnaître. Origène regarde la cérémonie comme de tradition apostolique. Quant à l'invention du Pape, jamais elle n'a existé ; il a simplement introduit l'usage des parrains « qui est une ordonnance fort utile et bonne, combien qu'elle soit du Pape ». C'est pourquoi, au point de vue historique, non-seulement rien n'est contraire au baptême des enfants, mais les indices sont en sa faveur.

Considérant alors la question au point de vue théorique, les Anabaptistes continuent de la sorte : toutes les fois dans le Nouveau-Testament qu'il est parlé du baptême, la foi est mentionnée comme nécessaire. Or, comment admettre la foi chez un enfant ? Jésus ne dit-il pas à ses disciples (Marc, XVI 16) : « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira point sera condamné » ! « Ils triomphent ici, reprend Guy, et gazouillent à plaisir. Il n'y a si petit entre eux qui n'ait

toujours ceste sentence à tous propos en la bouche, pour montrer qu'on ne doit pas baptiser les petits enfans (1). » Et cependant, la mention du baptême vient là d'une manière si incidente, que dans le second membre de phrase, « celui qui ne croira point sera condamné », son absence n'intervient pour rien dans la condamnation : tout l'accent est sur la foi. Il s'ensuivrait donc, d'après vous, que l'enfant non baptisé sera condamné, et pourquoi? Puis, à supposer que les apôtres aient instruit avant le baptême, ce qui ne ressort pas des textes dans lesquels nous voyons qu'une simple déclaration de foi suffit, cela se comprendrait pour des prosélytes ou des païens, qui sont dans une situation toute différente des enfants des chrétiens. Ces derniers viennent au monde avec le péché et plutôt que de les regarder en dehors de l'Eglise, on les y introduit par le baptême. Que si vous nous demandez comment nous pouvons les regarder comme des fidèles, nous vous dirons aussi que la qualité du fidèle échappe à tout œil et à tout âge pour n'être reconnue que par Dieu seul. Non, non, le baptême appartient aussi bien aux petits enfants qu'autrefois la circoncision aux Hébreux, entre les alliances il n'y a pas d'abîme, le baptême est le signe et le sceau de la régénération. « C'est nostre devoir de regarder en toutes choses l'intention de Christ ou des Apostres, et se reigler fidèlement selon icelle, et ne se point ainsi rendre esclaves des lettres, sans avoir aucun regard au sens d'icelles ; car si on ne prend ainsi l'Escriture en son droict sens, on n'en saura tirer qu'une infinité d'erreurs (2)! » Voilà le bon sens, voici le dépit : « Et qui vous voudroit croire, il faudroit toujours avoir la teste en

(1) *La Racine...*, p. 518.
(2) *La Racine...*, p. 733.

l'eau, ou traîner une rivière à la queue! (1) » Restent trois points secondaires, sur lesquels Guy de Brès attaque également les Anabaptistes. En premier lieu, pour l'autorité du Magistrat (2) ; il rappelle que Jésus en rapport avec le centenier de Capernaüm (Luc VI, 2 ss) ne lui a point commandé de quitter son état, que les apôtres ont agi de même quand ils ont rencontré des chefs ou des puissants de ce monde et les renvoie au commencement du treizième chapitre de l'Epître aux Romains, dans lequel Paul pose nettement le devoir des hommes envers leurs supérieurs. Pour sa part, il croit que le rôle des magistrats dans l'Eglise est nécessaire « car, en imaginant une Eglise du tout saincte et sans imperfection, ils (les anabaptistes) veulent établir une Eglise en ce monde telle qu'elle n'a jamais esté, et ne peut estre (3). » Mais, puisqu'il en est ainsi, est-ce vraiment le magistrat qui y portera quelque remède!

Les anabaptistes repoussent également le serment solennel (4). Notre auteur définit d'abord le serment, « une invocation du nom de Dieu, lequel nous appelons en témoignage, pour affirmer la vérité, comme par celuy qui cognoist tout, » puis, montre par de nombreux passages, que la Bible ne défend pas de prêter serment, mais bien de violer le troisième commandement : « Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain ! » (Ex. XX, 7). Enfin, il termine cette longue étude par la critique d'une des dernières opinions des anabaptistes sur la nature de

(1) *La Racine...*, p. 767.
(2) *La Racine...*, p. 806-849.
(3) *La Racine...*, p. 813.
(4) Id... p. 849-870.

l'âme. (1) L'esprit ou l'âme suivant eux se trouve dans le sang, c'est le vent ou le souffle « qui entre et sort des narines par l'agitation des poulmons » et « le dormir des âmes…, c'est un anéantissement de toute la personne de l'homme jusques au jour du jugement. » « Toute l'Ecriture, s'écrie de Brès, tombe en foudre et comme orage sur la teste des pauvres anabaptistes. » (2) Aussi : « ce point ici est bien imprimé en nostre cœur, que les âmes sont immortelles, cela nous rend joyeux et gays au milieu des périls de la mort, sachans que le pire qui nous peut advenir c'est d'aller triompher en gloire après ceste povre misérable vie avéc nostre capitaine Jésus-Christ. » Remarquons-le, tous ces hommes du XVI[e] siècle sont prédestinés au salut !

Nous pouvons désormais nous faire une idée des dangers réels auxquels les doctrines anabaptistes exposaient les communautés naissantes des Pays-Bas et comprendre tout le prix de l'œuvre de Guy de Brès. Il y a toujours péril pour les simples quand des hommes entreprenants viennent, au nom de la Bible, proposer quelque nouveau système religieux. Il est d'ordinaire très accusé dans ses formes, quelque peu paradoxal, ce qui le fait saisir d'autant plus vite. Il faut alors, s'il renferme des conséquences funestes soit pour la vie morale, soit pour la vie religieuse, savoir l'attaquer de front avec autant d'énergie, d'esprit et de modération que Guy de Brès. Il ne faut pas toutefois perdre de vue, que tout erronné qu'il soit, il est l'expression d'un état particulier des âmes ou des esprits résultant de l'absence ou de la violation d'un principe qu'il faut se hâter de rechercher et de mettre en évidence. La rouille ne vient pas sans raison sur le fer !

(1) *La Racine…*, p. 870 — Fin.
(2) Id... p. 891 ss.

Ecrits divers

Nous ne nous arrêterons pas longuement au *Mémoire sur la Cène* et aux *Interrogatoires théologiques* de Guy de Brès qui sont rapportés dans Crespin (1). Ils portent tous sur l'un des perpétuels sujets de discussion au XVIe siècle entre catholiques et protestants, sur la Cène ou le sacrifice de la Messe. Le mémoire est le plus complet, intéressant à divers titres. D'abord, les circonstances qui accompagnent son origine : c'est au lendemain des tragiques événements qui suivent le siége de Valenciennes; une nuée d'hommes noirs s'est abattue sur la ville, les protestants qui n'ont pu fuir sont traqués de toutes parts; arrêtés, ils sont tourmentés pour leur foi, quelques-uns ont faibli devant la torture et les subtilités jésuitiques. Guy de Brès l'apprend, et c'est du fond de son « trou, » enchaîné et déjà épuisé, à la pâle lueur du jour qui pénètre dans le cachot, qu'il adresse aux fidèles ce mémoire sur la Cène. Deux choses nous y frappent : l'érudition de son auteur ; car à supposer que Crespin ait indiqué les sources des citations, comme il est peu probable que la justice lui a fourni des livres pour faire pareil travail, il faut en conclure qu'il connaissait de mémoire tous les passages des Pères, qu'il oppose à la doctrine de la transsubstantiation. Puis la clarté de l'exposition : il n'y a pas de fidèle, si peu éclairé qu'on le suppose, qui ne soit à même de comprendre l'explication des paroles du Christ, « ceci est mon corps, » l'auteur ayant grand soin de multiplier les exemples tirés de l'Ecriture pour faire ressortir la pensée du texte.

(1) Crespin, fol. 733, 738, 739 ss.

Des *Interrogatoires théologiques*, nous ne voulons retenir que cette déclaration de l'adversaire de Guy de Brès, l'évêque Richardot ; chaque mot a pour nous sa valeur : « Et certes, j'ai plus travaillé tout le temps de ma vie à captiver mes sens à croire et tenir ce que l'Eglise romaine croit, qu'à mille autres estudes ! (1) » Voilà qui est bien net ! Guy de Brès aura donc beau lui montrer que la transsubstantiation entraîne des conséquences absurdes, qu'elle est contraire à l'esprit des Ecritures, que les Pères ne la connaissaient pas, que c'est le pape Innocent III, au concile de Latran de 1215, qui l'a décrétée : pour toute réponse, Richardot dira : il est vrai que cette doctrine ne s'accorde pas avec notre raison, il est vrai qu'on est plus fidèle aux Ecritures en n'y croyant pas, mais l'Eglise le croit ! C'est à cela que se borne l'œuvre proprement dite de Guy de Brès. Toutefois, à son nom se rattachent encore quelques écrits que nous voulons mentionner : une traduction, « *Histoire notable de la trahison et emprisonnement de deux bons et fidèles personnages en la ville d'Anvers ;* c'est assavoir de Christophe Fabri, ministre de la parole de Dieu en ladite ville, et d'Olivier Bouck, professeur en la langue latine en la très-fameuse et très renommée université d'Heydelberch, desquels l'un estant grièvement malade, a été délivré de ceste misérable captivité. Et l'autre a esté cruellement meurtri et offert en sacrifice à Dieu par le feu. Traduit du flamand en français, par Guy de Brès, ministre ». S. l., 1565, in-12, prélim., 293 p. Avec trois sonnets sur Fabri et Bouck, et une pièce de vers de 17 stances intitulée : *Sommaire de l'histoire de Christophe Fabri, mis en vers françois sur le chant du quarante-quatrième psaume.* Autre édition: Leyde, Gabriel

(1) Crespin, fol. 742.

Périn, 1614, pet. in-8, 239 p. La première édition était d'Anvers, 18 novembre 1564. Enfin, M. Rahlenbeck lui attribue les trois écrits suivants : 1° *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas, touchant le fait de la religion en l'an MDLXVI, par ceux qui font profession de la religion réformée audit pays.* S. l., imprimé en l'an MDLXVII, pet. in-8. 2° *Déclaration sommaire du fait de ceux de la ville de Valenciennes.* MDLXVI. S. l. 3° *Remonstrance et supplication de ceux de l'Eglise réformée de la ville de Valenciennes, sur le mandement de Son Altesse, fait contre eux le quatorzième jour de décembre* 1566. Imprimé en l'an MDLXVII, pet. in-8, 22 pages non chiffrées.

N'oublions pas non plus que la plupart des récits des martyrs des Pays-Bas rapportés par Crespin jusqu'à l'année 1567 sont très probablement dus à Guy de Brès.

Et maintenant que nous connaissons, par une analyse détaillée, la vie et l'œuvre de Guy de Brès, quel jugement porterons nous sur elles ? Nous avons vu de près, éloignons-nous pour recevoir une impression générale.

Toute l'activité de Guy de Brès est dirigée vers un grand but : implanter la parole de Dieu au cœur de ses concitoyens, les Wallons. Telle est l'idée qui passionne notre héros, parce qu'il est patriote autant que pieux. Il souffre de voir la religion abaissée par les passions des hommes, en particulier l'immoralité, la cupidité et la cruauté. Il trouve dans la Bible l'apaisement de sa conscience et son affermissement, la consolation de son cœur et la confirmation de ses espérances, en un mot la satisfaction de ses sentiments religieux. Comment donc garde-

rait-il pour lui un trésor si précieux? Il veut en faire jouir ses concitoyens : c'est l'œuvre de sa vie.

Et pour arriver à ce résultat, pour atteindre ce but, il ne néglige aucun moyen, il use de toutes les forces de sa noble et généreuse nature. Dans sa vie, il est un type d'énergie, il est doublement créateur. Fils d'un ouvrier, il s'élève graduellement, en dépit des circonstances les plus contraires, au premier rang des enfants de son pays, il se crée lui-même. Bien que son entreprise soit sans cesse traversée par la guerre ou l'exil, il crée et organise l'Eglise wallonne des Pays-Bas. Il est aussi un modèle de dévouement; ne consultant jamais que l'amour et l'intérêt de ses églises, il expose fréquemment sa vie pour elles, sans la livrer d'une manière inconsidérée : quand il le faut, il sait mourir, et mieux qu'aucun autre. Il nous offre enfin un vivant exemple de modération : en aucun autre temps, il ne lui eût été plus facile de se laisser aller à la colère, à la haine; il n'en est rien, il se domine et porte partout où il le peut quelque chose de cette paix qui est en lui. En 1565 et plus tard, n'est-ce pas lui qui cherche à réaliser l'union des luthériens et des réformés? Amené par les évènements, en 1567, à se révolter contre l'autorité royale, ne s'efforce-t-il pas, alors qu'il en est encore temps, d'arrêter les conséquences terribles d'une résistance désespérée?

Dans ses œuvres, il est toujours sur la brèche! Ce ne sont qu'ouvrages d'attaque ou de défense, qu'épîtres brûlantes d'amour, destinées à relever ou à supplier. Sans doute, comme théologien, il n'est pas des premiers, du moins d'après ce que nous connaissons de lui. Ses contributions à la théologie n'ont rien d'original, ce que du du reste, nous le répétons, il n'a jamais prétendu. Il est

seulement digne de porter ce nom, parce qu'il connaît admirablement la Bible et qu'il a lu avec attention les « Docteurs anciens » suivant son expression. Mais, il revêt sa pensée d'une forme si remarquable qu'elle sert dans la perfection à son but. Certainement, au point de vue littéraire, son œuvre est de la meilleure manière du XVIe siècle. Le style est sobre, ferme, mais non sans couleur. La langue est riche, pleine de vives images qui n'excluent pas les délicates nuances. Guy de Brès est un écrivain, et des plus originaux. Il a cette verve naïve d'un brave homme qui a beaucoup d'esprit et n'a pas de prétentions. Ses plaisanteries même ont quelque chose d'une familiarité de bon aloi. Il tire bien de son propre fonds, il est... lui et pas le voisin. Le ton est juste parce qu'il est vrai, il procède directement d'un cœur touché. Guy de Brès parle parcequ'il a quelque chose à dire et non pour dire quelque chose. C'est une action écrite ! Nous ferons simplement quelques réserves sur la composition : l'auteur ne sait pas quitter un sujet quand il l'a épuisé. Il y revient, et de là des longueurs, des redites qui arrêtent le mouvement interne de la pensée. Il ne saisit pas davantage une théorie dans son ensemble pour en faire un exposé ferme, précis, et la critiquer ensuite avec vigueur. Il s'arrête aux détails, il s'y attarde. Toutefois, le dirons-nous, ce n'est pas sans un certain sentiment de pudeur craintive que nous adressons ces reproches à notre écrivain. Faut-il retenir de semblables défauts chez un homme qui écrit malgré lui, pour ainsi dire, et dans quelles conditions ! durant une vie sans cesse traversée par l'imprévu ou du fond d'un cachot infect.

Pour tant d'efforts, quels résultats ? A tant de vertus, quelle récompense ? Evidemment la *Confession de foi* de

Guy de Brès a joué un rôle capital aux Pays-Bas, et de simple témoignage rendu à la vérité dans le principe, elle est devenue pour ces églises exposées à mille périls du dedans et du dehors, une règle de foi, l'ancre du salut. Mais notre héros n'a pas d'une manière directe réussi dans son entreprise, puisque ses efforts n'ont pas marqué où ils ont surtout porté : la vérité n'a triomphé ni à Lille, ni à Tournai, ni à Valenciennes. Toutefois, il serait bien léger, bien peu sérieux de s'en tenir là ! Qui dira jamais les trésors de foi et de piété amassés sous le ministère de Guy que la persécution a répandus de tous côtés, en Angleterre, en Allemagne et en Hollande ? Voilà vraiment la main de Dieu dans l'histoire ! Si nous avions vécu avec notre héros, nous aurions peut-être cru son œuvre à jamais perdue, et voici que rien n'a disparu, ce qui avait été lentement accumulé s'est transformé en force vive, à l'étranger il est vrai, mais qu'est-ce donc que ce mot pour le Père Eternel !

Arrivés au terme de cette étude, avouons que ce n'est pas sans une profonde émotion que nous nous séparons de Guy de Brès avec lequel nous avons vécu pendant plusieurs mois. Il semble qu'on perde quelque chose de soi-même, et cela est vrai dans un sens, car on y a mis du meilleur de son être ! Mais aussi ce n'est pas sans fruit : si on a beaucoup donné, on a beaucoup acquis : plus le commerce a été intime, plus les traces sont profondes, et plus la distance qui vous sépare de la réalité idéale que l'on quitte est grande, mieux voit-on le chemin qui reste à parcourir pour en approcher !

APPENDICE

Nous croyons rendre service au lecteur en reproduisant ici dans son entier l'unique lettre peut-être de Guy de Brès dont la copie du temps existe encore. (Archives générales de Belgique. *Pièces du XVIe siècle, t, I, fol. 155 et 156.)* Elle a été examinée par MM. Backhuysen Van den Brink (*Het huwelyk van Willem van Oranje, enz.*, Amst., 1853, p. 156) ; Ch. Rahlenbeck (*L'Inquisition et la Réforme en Belgique,* Brux., 1857, p. 34) ; Christian Sepp (*Geschiedkundige Nasporingen, Leiden,* 1875, III).

A Messieurs et frères du Consistoire de Capernum (1)

Salut par Jésus-Christ. Messieurs et chiers frères. Monseigneur le Duc m'a communiqué ung certain escript, venant de la part des Allemans au moings estant envoyé par le frère de ce grand personnaige que nous fusmes voire à Bruxelles, il a ung an, le frère Charles et moy ; entendez celuy que je vous diray. Or cedict escript est intitulé : *Concordia inter Doctores Vitembergenses et Doctores civitatum in Germania superiori.* Mondict Seigneur m'a commandé de vous escripre, que vous pensiez diligemment à cecy, car on vous vouldroit bien accorder avec les Allemans en une mesme confession de la chose principalle, affin de rompre entièrement la force du Pape ; car nous estantz tous uniz en doctrine, on ne nous pouroit toucher sans offencer quant et quant toute l'Allemaigne, qui seroit ung bien inestimable pour nous entant que cela nous serviroit aussi pour fermer la bouche de ceulx qui disent que nous ne sommes pas uniz et aussy nostre povre pays seroit grandement soulaigé par

(1) Anvers avait les deux noms mystiques de *Capernum* et de *La Vigne*. — Voyez Rahlenbeck, *l'Inquisition et la Réforme*. Introd., p. XIII.

ce moyen. Quant ilz demandent à quelle règle ou à quelle reformation de doctrine on les veult amener, il serait lors plus facile à leur respondre. Il est vray que ledict concordat est ung peu dur de prime face, mais on peult entendre le tout sainement, si on veult. Mondict Sr. nous a envoyé à Metz pour communicquer cest affaire avecq noz frères, les ministres de Metz, ce que nous avons faict. De prime face ilz trouvoient la chose bien dure, aussy bien que nous, mais après avoir le tout bien considéré ilz sont tombez avec nous en ceste opinion qu'on peult accorder de signer avec eulx le point de la cène, suyvant la déclaration qu'en donne Monsieur Bucer à la fin, qui sera desia un grand poinct pour nous ; car nous ne sommes pas séparez d'eulx que pour ce poinct. Voicy leurs parolles audict concordat : *Audivimus Dnm Bucerum explicantem suam et aliorum, qui una adfuerint, sententiam de sacramento corporis et sanguinis Christi hoc modo, etc.* Ilz disent sur le IIe article : *Et quamquam negant fieri transubstantiationem, nec sentiunt fieri localem inclusionem in pane aut durabilem aliquam conjunctionem extra usum sacramenti : tamen concedunt sacramentali unione panem esse corpus Christi : hoc est, sentiunt porrecto pane simul adesse et vere exhiberi corpus Christi. Nam extra usum, cum asservatur in pixide aut ostenditur in processionibus, ut fit a Papistis, sentiunt non adesse corpus Christi.* La plus grande difficulté est icy l'article IIIe : *Deinde hanc institutionem sacramenti sentiunt valere in ecclesia, nec pendere ex dignitate ministri aut sumentis; quare, sicut Paulus ait, etiam indignos manducare, ita sentiunt porrigi vere corpus Christi et sanguinem domini indignis et indignos sumere, ubi servantur verba ad institutionem Christi ; sed tales sumunt ad judicium, ut Paulus ait, quia abutuntur sacramento cum sine pœnitentia et sine fide eo utuntur.* Voilà ce qui estoit trouvé fort dur que les indignes recevroient le corps du Seigneur à leur jugement : toutesfois ilz exposent leur intention par les parolles de Bucère à la fin dudict concordat : *Hoc ab eis impositum est propter verba Pauli I^a Cor. XI° qui scribit, indigne sumentes reos fieri corporis et sanguinis Domini, et loquitur illic de iis, qui in Ecclesia sunt et fidem sacramenti habent nec tamen corpus Domini dijudicant, hoc est : Christi non indigne estimant.* En ce sens nous accordons très bien avec eulx, car

Bucer mect puys après encores une plus claire déclaration. Il dit qu'il y a trois sortes de communians à la Cène; les ungs contemnent et se mocquent de ce sacrement et sont du tout meschans et n'ont point de foy à Dieu, ceulx icy ne recognoissent aultre chose que du pain et du vin et ne sentent aultre chose et pourtant ilz ne reçoipvent rien davantage, car ilz pervertissent les paroles de l'institution du Sr. Puys il mect une IIe sorte de communians : qui ont quelque foy et néantmoins ilz participent indignement, à leur jugement, à leur jugement temporel, en ce qu'ilz ne decernent pas ceste viande comme il appertient et cependant reçoipvent le sacrament et la vérité d'icelluy. Et aultres sont ceulx qui participent dignement et je pense qu'il n'y a personne qui n'accorde facillement à ceste doctrine. Pourtant nous vous prions d'y penser diligemment. Quant au baptesme et l'absolution, ilz en sentent là tout aultrement que nous, mais nous ne sommes pas en débat contre eulz pour ce. Nous avons néantmoins accordé d'approuver simplement le poinct de la Cène et le signer. Et quant au baptesme et l'absolution, messieurs de Metz en feront quelque confession, telle qu'il n'y aura matière de contradiction, sinon aux gens contentieux : ce qu'ilz ont desia fait et envoyé à Genève pour avoir leur advis et puys toutes les églises la signeront. Il sera que bon si nous mections aussy noz signes pour toutes les églises du Pays-Bas tant de notre langue que des Flamens : pensez y. Et quant aux cérémonies, qu'il nous fauldroit observer comme surplus et aultres semblables choses indifférentes de soy, si nous pouvyons avoir liberté de prescher la pure doctrine, noz frères ministres nous admonestent de nous donner bien de garde de les reffuser. Parlez en aux frères Flamengz et leur communicquez le tout. Les ministres de Metz m'ont baillé la copie de la lettre de l'église de Genève à l'église de Wesel touchant les cérémonies. J'ay importuné ceulx de Metz jusques là, que s'il estoit besoing ilz laisseront venir Monsieur Taffin faire ung voiaige jusques au pays. Il me prioit d'y faire ung voiaige ensemble pour deviser quel moyen on pouroit tenir pour parvenir à ceste liberté. Je vous prie : mandez-moi si vous scavez ce qu'on traicte aux Estatz et quoy, affin que j'en puisse advertir Monsieur Taffin. Si vous sembloit, que nous y pourions faire quelque chose, es-

cripvez à l'église de Metz et à Monsieur le Duc, qu'ilz nous laissent venir faire ung voiaige et j'espère que ne serez reffusé voire je diz, si vous jugez qu'on pouroit faire quelque chose à ces estatz. J'ay esté fort contristé de ce qu'on m'a dict que les Anabaptistes gastent plusieurs de noz gens : je vous prie, mes très-chiers frères, de surveiller diligemment sur ce mal, affin de rapporter voz mains nectes du sang de ceulx qui vous sont commis en charge. Certes mon cueur me désire là quant j'entens cela pour vous ayder en ce peu que je puis, car je vous porte tous en mon cueur et ne puys que je n'ay soing de vous, tant que le Seigneur me laisse en ceste povre vye, ce que vous experimenterez, si la nécessité le requiert, et ne vous puys oblyer, que je ne face continuelle mémoire de vous en mes oraisons, priant nre bon Dieu qu'il achève en vous ce qu'il a commenché par sa grace. Au reste, je vous prie m'escripre de l'estat et disposition de l'église et du pays : que sera l'endroict où je feray fin, après m'estre recommandé de bien bon cueur à vos sainctes prières et de celles de toute l'église, à laquelle je porte telle affection et amour qu'il m'est du tout impossible de l'escripre, estant triste jusques au bout de ce que par la malice des hommes je suys empêché de vous rendre le debvoir que je vous doy, nostre bon Dieu nous face la grace que nous puyssions bien tost retourner pour besoingner en sa vigne, comme nous besoingnons icy. J'ay esté fort contristé de l'emprisonnement de nostre frère Chrestien : je prie le bon Dieu qu'il luy assiste comme il scait et cognoist qu'il en a besoing. Je salue affectueusement le frère Charles de Mons. Waleri et en général tous les frères du consistoire. Bien vous soit : en fort grand haste.

De Sédan ce X^e^ juillet, 1565, V^re^ frère et bon amy,

GUY DE BRÈS.

Vu : le doyen,

F. LITCHTENBERGER.

Vu et permis d'imprimer :

Le vice-recteur de l'Académie de Paris,

GRÉARD.

TABLE

Avant-Propos.................................... 5
Sources.. 7
Introduction. — Esprit de l'étude. Charles V et son rêve de monarchie universelle. Etat social, politique et religieux des Pays-Bas au commencement du xvi[e] siècle. Charles V et la Réforme aux Pays-Bas.............................. 13

PREMIÈRE PARTIE

LA PRÉPARATION (1522-1557)

I. — Le nom. La famille. La naissance. L'enfance à Mons. La Conversion (1522-1551).................................. 28
II — L'Exil. Londres (1551-1553).......................... 41
III. — Commencements du ministère de Guy de Brès à Lille. Sa fuite à Gand (1553-1556)........................... 48
IV. — Second exil. Francfort. Ses études à Lausanne et à Genève (1556-1557)................................ 55

DEUXIÈME PARTIE

L'ACTION (1557-1567)

I. — Philippe II. Les Pays-Bas. Second séjour à Lille. Sa fuite à Anvers puis en France (1557-1560)..................... 65
II. — Son ministère à Tournai (1560-1561).................. 78

III. — Troisième exil à Sedan. Influence de Guy de Brès aux Pays-Bas (1562-1566) 84
IV. — La Révolution politico-religieuse de 1566 et ses origines. 95
V. — Retour de Guy de Brès à Anvers. Son départ pour Valenciennes. La Réforme à Valenciennes (1566. Juillet-Août) 105
VI — Guy de Brès à Valenciennes. Les prêches publics. Le Bris des images. La rébellion. Le siège (Août 1566-mars 1567) 119
VII. — Arrestation de Guy de Brès. Sa prison à Tournai et à Valenciennes. Le supplice (Mars-Mai 1557) 136
VIII. — La vie privée de Guy de Brès. Ses dernières lettres à sa femme et à sa mère 147

TROISIÈME PARTIE

L'ŒUVRE THÉOLOGIQUE

La Confession de foy (1561). *Le Baston de la Foy* (1555-1562). *La racine, source et fondement des anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps* (1565). *Ecrits divers* 156
Conclusion 190
Appendice 195

ERRATUM :

De la note de la première partie, paragraphe III, page 54, ainsi conçue : « L'édition de 1555 est à *Leide* — au lieu de *Leide*, lire *Hattem*, collection de M. Trip van Qoudtland.

Imp. Typ. et Lith. F. Guy, à Laigle